



BILAN 2023

**PRISE EN CHARGE
MINEURS ASE
GROUPE ADDAP13**

Protection de l'enfance

Pôle Mineurs non accompagnés
Service Accompagnement de
parcours atypiques
Action éducative en milieu ouvert
Renforcée

Hors protection de l'enfance

Entreprise d'insertion Equilibre



Groupe addap13
éduquer dans la rue



SOMMAIRE

Eléments de contexte 2023	p. 4
Schéma d'organisation	p. 7
PROTECTION DE L'ENFANCE	
POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES	p. 8
■ IMPLANTATION DES UNITÉS ÉDUCATIVES	P. 10
SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION	p. 12
■ PRÉSENTATION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2023	p. 12
■ L'ACCUEIL DES PERSONNES SE DECLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNES	p. 13
● Le premier accueil	p13
Le premier accueil vu par les juristes	p13
Paroles d'éducateurs sur le premier accueil en 2023	p13
La prise en compte de la santé au premier accueil	p14
● L'accueil en mise à l'abri	p16
L'évolution de l'hébergement en 2023	p16
Un lieu d'hébergement supplémentaire en septembre 2023	p17
L'organisation éducative	p18
L'accompagnement des filles	p19
■ L'ÉVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE	p. 20
● L'évaluation	p20
● L'équipe juridique du service Accueil et mise à l'abri pour évaluation	p21
● Les observations éducatives	p23
● La sortie du dispositif	p. 23
● Le pôle santé du service	p. 26
■ LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS À L'ÉCHELLE DU SERVICE POUR 2024	p. 27
SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ	p. 28
Marseille - MECS Cougit et Tuileries – Appartements - Repli	p. 28
■ ELÉMENTS DE CONTEXTE	p. 28
■ LE SERVICE	p. 28



■ LA MECS DES TUILERIES	p. 29
● Eléments de bilan statistique	p. 29
● 2023, une année en double teinte	p. 29
● Des perspectives 2024 centrées sur un projet de « maison »	p. 30
■ LA MECS COUGIT	p. 30
● Eléments de bilan statistique	p. 30
● Du Projet pour l'enfant au projet pour la MECS	p. 30
● Rythme de travail et travail sur le rythme	p. 31
■ LE SERVICE APPARTEMENTS	p. 32
● Eléments de bilan statistique	p. 32
● Accompagner, mais jusqu'à quand ?	p. 32
● L'accueil de jeunes filles comme vecteur d'égalité	p. 33
■ LES PLACES DE REPLI	p. 33
■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES	p. 33
Hors Marseille – Collectifs et appartements	p. 34
■ EN 2023, POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ	p. 34
■ BILAN DE LA FORMATION INTERNE AUX ÉCRITS PROFESSIONNELS	p. 35
■ ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	p. 35
■ VIE EN COLLECTIVITÉ & TEMPS DE SOCIALISATION	p. 37
■ APJM ET PRÉPARATION À LA SORTIE	p. 39
■ ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE SOIN	p. 40
■ PERSPECTIVES 2024	p. 41
ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - SAPA	p. 43
■ UNE ANNÉE RICHE EN ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	p. 44
■ TYPOLOGIE DU PUBLIC	p. 45
■ UNE PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE QUI S'AFFINE	p. 46
■ EVOLUTION DES MODES D'HÉBERGEMENT	p. 46
■ MODALITÉS OPÉRATOIRES DE PRISE EN CHARGE DU PUBLIC	p. 47
■ PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE DES PARCOURS	p. 48
■ FOCUS 2023 : EQUIPE SANTÉ DU SAPA	p. 49
ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE	p. 52
■ LOCALISATION	p. 53
■ MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS	p. 53
■ PUBLIC CIBLÉ	p. 55
■ RECUEIL STATISTIQUE	p. 55
■ AXES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS	p. 57
■ L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN AEMO-R	p. 57
■ UNE ORGANISATION SOUPLE ET UNE INTERVENTION INTENSIVE	p. 58
● ZOOM : mise en œuvre concrète de l'accompagnement de deux familles	p. 59
● ZOOM : les fonctions ressource (IDE et TISF et psychologue)	p. 61
■ LA RELATION ÉDUCATIVE	p. 63
● ZOOM : Une situation de repli	p. 64
■ LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES / SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	p. 65
■ LES ACTIONS COLLECTIVES	p. 66
■ LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS INTERNES	p. 67
HORS PROTECTION DE L'ENFANCE	
ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE	p. 70
■ 2023 UNE ANNÉE CAMPÉE SUR LES DEUX AXES FONDAMENTAUX DE L'IAE	p. 71
● Configuration de l'équipe en 2023	p. 71
● Un début d'année difficile	p. 71
● Un nouveau modèle de fonctionnement	p. 71
■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DE L'ÉQUIPE EN INSERTION	p. 72
● De nouvelles modalités d'accompagnement par les CIP	p. 72
● Des données statistiques	p. 73
■ UNE ENTREPRISE PLACÉE DEVANT UN CHOIX STRATEGIQUE	p. 76



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2023

2023 à bien des égards fut une année féconde pour l'ensemble des équipes dont le bilan est présenté dans le présent document.

En ce qui concerne plus spécifiquement [la prise en charge des mineurs non accompagnés](#), nous retiendrons d'emblée une pratique remarquable et une agilité encore une fois démontrée par les équipes pluridisciplinaires, du premier accueil aux MECS.

La pratique remarquable est l'intégration de jeunes filles dans l'ensemble de nos dispositifs. Nous faisons état l'année dernière d'une augmentation sensible du nombre de jeunes filles se présentant au premier accueil. Nous prenions en compte dans ces situations un critère de vulnérabilité et procédions à des orientations rapides de mise à l'abri hors Groupe addap13. Cette augmentation s'est nettement accentuée en 2023 et nous abordons désormais la question autrement : le critère de vulnérabilité demeure mais nous avons intégré des jeunes filles dans nos propres hébergements, plus spécialement d'abord à l'Alcazar dédié au public vulnérable, et ensuite dans d'autres hébergements. Cette évolution de l'accueil provisoire d'urgence (APU) soulevait en amont des questionnements multiples mais cette intégration est à présent ressentie comme positive par l'ensemble des équipes éducatives. En aval cette présence débouche sur des possibilités d'orientations de jeunes filles vers nos MECS et une de nos perspectives 2024 est bien d'élargir ces prises en charge, dans des appartements autonomes.

L'agilité des équipes quant à elle résulte centralement de la mise en tension spécifique entre les volontés de toujours améliorer le volet éducatif de l'accueil et la prise en charge du public et les contraintes variables et non prévisibles qu'impose le rythme des arrivées sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Ainsi en 2022 nous énoncions avoir en quelque sorte mis à profit une baisse des flux pour travailler assidûment sur nos outils et pratiques (loi 2002-2) et pour rechercher des lieux d'hébergement (mise en conformité avec la loi Taquet).

2023 a démarré sur ces bases, avec une suppression de la file active au service Accueil et mise à l'abri pour évaluation, directement issue de la révision de nos procédures, et des modalités de prise en charge plus fluides dans nos MECS (dans le droit fil des préconisations émises par suite d'un contrôle du conseil départemental).

Mais au printemps 2023 le rythme des arrivées s'est très brutalement inversé. Le service Accueil est bien sûr à ce moment-là directement impacté, avec une réapparition rapide de la file active et l'obligation par la suite d'ouvrir, gérer, et refermer un Centre d'accueil supplémentaire (CEMA Pressensé). Le nombre de places autorisées est alors augmenté et dans cette suractivité, le souci des équipes est bien de maintenir autant que faire se peut le niveau d'accueil et de prise en charge dans un contexte de nouveau très tendu (notamment en continuant des actions collectives qui sont autant de répit dans le parcours difficile des personnes accueillies).

Enfin, un de nos établissements est à présent, avec l'accord des services départementaux, consacré à l'hébergement des personnes dont la situation judiciaire n'est pas encore stabilisée (24 places). Agilité

disions-nous, sur la base d'un dialogue de qualité avec les services de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental 13.

Cette hausse des flux se répercute ensuite mécaniquement sur les orientations vers l'ensemble des MECS prenant en charge des mineurs non accompagnés, dont les nôtres, avec des renouvellements importants et des publics parfois plus jeunes... les équipes là aussi et leurs encadrements s'adaptent en continu.

En parallèle, la réduction des places hôtelières s'est poursuivie pour une mise en conformité avec la loi Taquet en dépit de difficultés à trouver des locaux adaptés, en termes de prix et de localisation.

Toujours en protection de l'enfance, une année importante également pour le [Service d'accompagnement de parcours atypiques](#) qui a commencé 2023 avec le passage à plein temps de la psychologue et la termine avec une augmentation largement bienvenue de son niveau d'encadrement (création d'un poste de direction), et du nombre de veilleurs de nuit. L'équipe éducative se stabilise par ailleurs. Il était plus que temps au vu du niveau de problématiques du public que l'Aide sociale à l'enfance nous confie dans le cadre de cette mission spécifique. Les équipes parviennent à stabiliser dans le service des jeunes gens issus de parcours institutionnels souvent chaotiques et nous gageons que cette nouvelle configuration permettra une meilleure stabilité des équipes au bénéfice de prises en charge plus fluides pour ce public très instable qui a besoin d'une présence forte... dans un cadre très souple.

Pour l'[AEMO Renforcée](#), 2023 était forcément importante. Le démarrage est réussi. Nous enregistrons en effet de bons retours des partenaires et des magistrats sur une présence éducative en effet renforcée auprès des enfants et des familles et des propositions pragmatiques aux différentes situations. Le projet est à présent sur les rails, le pari semble gagné.

Surtout, l'équipe éducative mène déjà les 150 mesures pour lesquelles nous sommes habilités. Elle déploie ainsi, là aussi, toute l'agilité nécessaire à l'enjeu de l'intensité de l'exercice. Elle multiplie les modes de rencontres et les actions éducatives individuelles et collectives.

Nous mènerons dès 2024, un premier diagnostic d'activité afin de mesurer l'efficacité des moyens au regard de la réalité des territoires où doivent s'exercer les mesures, des besoins évalués des familles et des besoins exprimés par les magistrats.

Hors protection de l'enfance, l'entreprise d'insertion [Equilibre](#) a traversé également des mois contrastés qui l'ont inscrite dans une dynamique sensiblement proche de celles des services du Pôle MNA dont elle assure la restauration. En effet, la baisse des flux en 2022, conjuguée à l'effet ciseau entre une tarification stable et une inflation continue, avait mis en danger cette cuisine centrale. L'équipe a démontré depuis le printemps une pugnacité remarquable pour trouver des marchés nouveaux et modifier son offre. En parallèle elle a continué d'assurer un accompagnement de grande qualité des salariés en insertion, qu'elle a construit de manière continue, aux côtés des CIP. Ces efforts ont permis de rétablir la situation financière et d'obtenir un taux élevé de sorties positives. Nous continuerons de questionner ensemble la pertinence du modèle actuel car le choix d'un client central sur la base d'une tarification n'est pas forcément tenable à terme pour une structure dans l'obligation de dégager des bénéficiaires et l'équipe ne saurait maintenir sans dommages le niveau d'engagement de 2023.

L'ensemble des missions représentées dans ce document ont été engagées en outre en 2023 dans un renforcement des coopérations techniques internes à plusieurs niveaux. Le premier recouvre les liens entre les services dont nous présentons l'activité ci-après : échanges renforcés entre les services Accueil et Hébergement notamment, au bénéfice d'orientations ciblées et travaillées très en amont. Plus largement, les liens techniques de chacun des services se sont affinés avec les autres services du Groupe addap13. Les médiateurs de l'AMCS ont prêté main forte à l'équipe du premier accueil lorsque des tensions se sont fait jour, les équipes de l'AIAES travaillent dans nos hébergements, la prévention spécialisée (journée et nuit) et les maraudes mixtes sont en lien avec les équipes du Pôle MNA et du SAPA pour des passages de relais. Les équipes de PPS encadrent des activités sportives avec des mineurs non accompagnés et l'AEMO Renforcée est en lien étroit avec les équipes éducatives de prévention spécialisée lorsqu'elles sont implantées sur le territoire d'un jeune qu'elles prennent en charge. L'éco système du groupement associatif, avec ses potentialités, est de mieux en mieux approprié.

Sans empiéter sur les différents partenariats opérationnels et institutionnels que chacune des missions construit en externe.

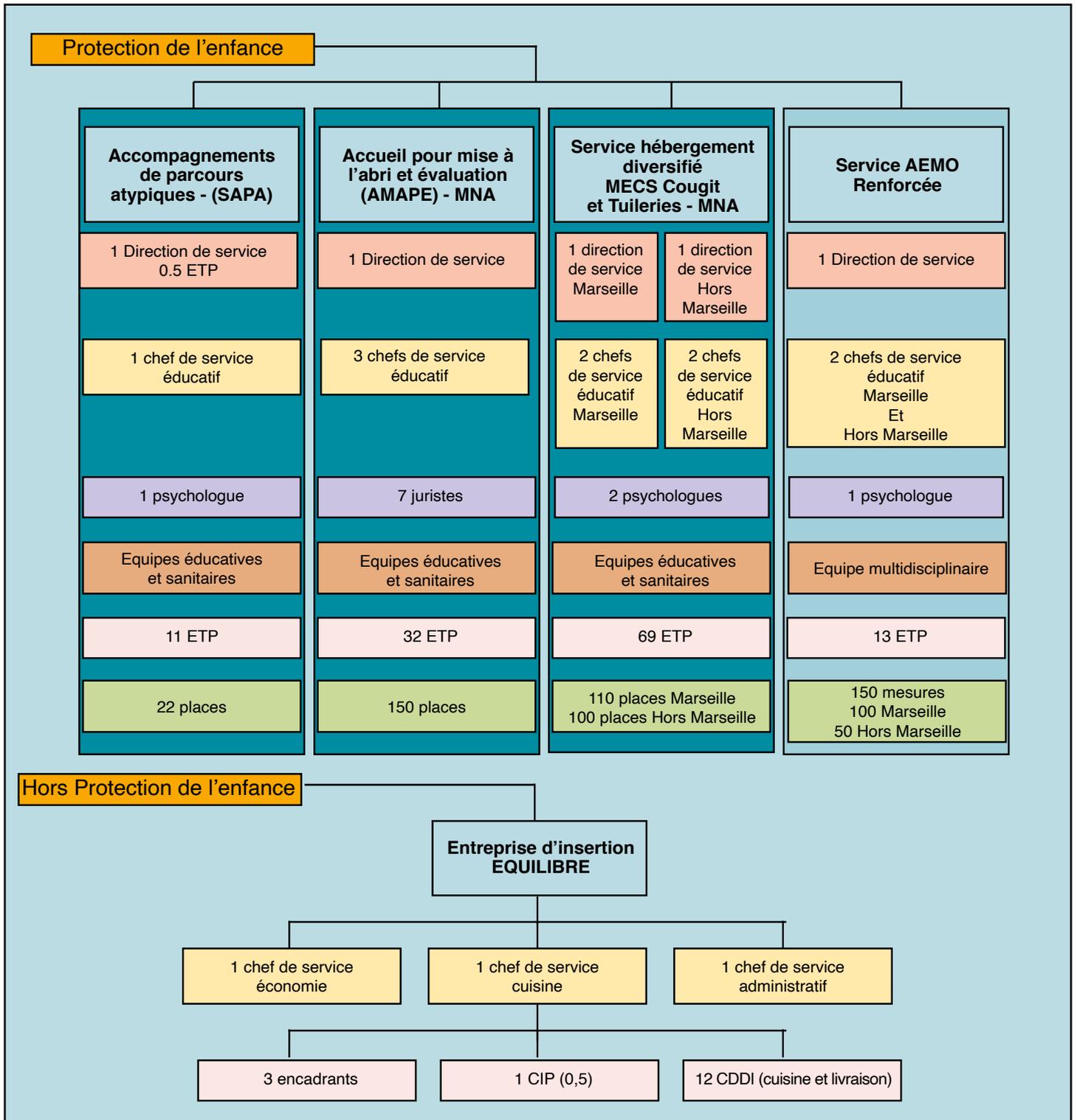
2023 est donc à nos yeux une année positive où il nous a semblé que nous capitalisions à partir de nos expériences antérieures.

Nous abordons 2024, qui verra l'évaluation de la qualité du service Accueil et mise à l'abri, avec un optimisme raisonnable quant à notre capacité à avancer vers de véritables doctrines d'intervention tout en nous adaptant à des contextes par nature mouvants et aux besoins des publics spécifiques qui nous sont confiés.



SCHÉMA D'ORGANISATION

Direction générale adjointe





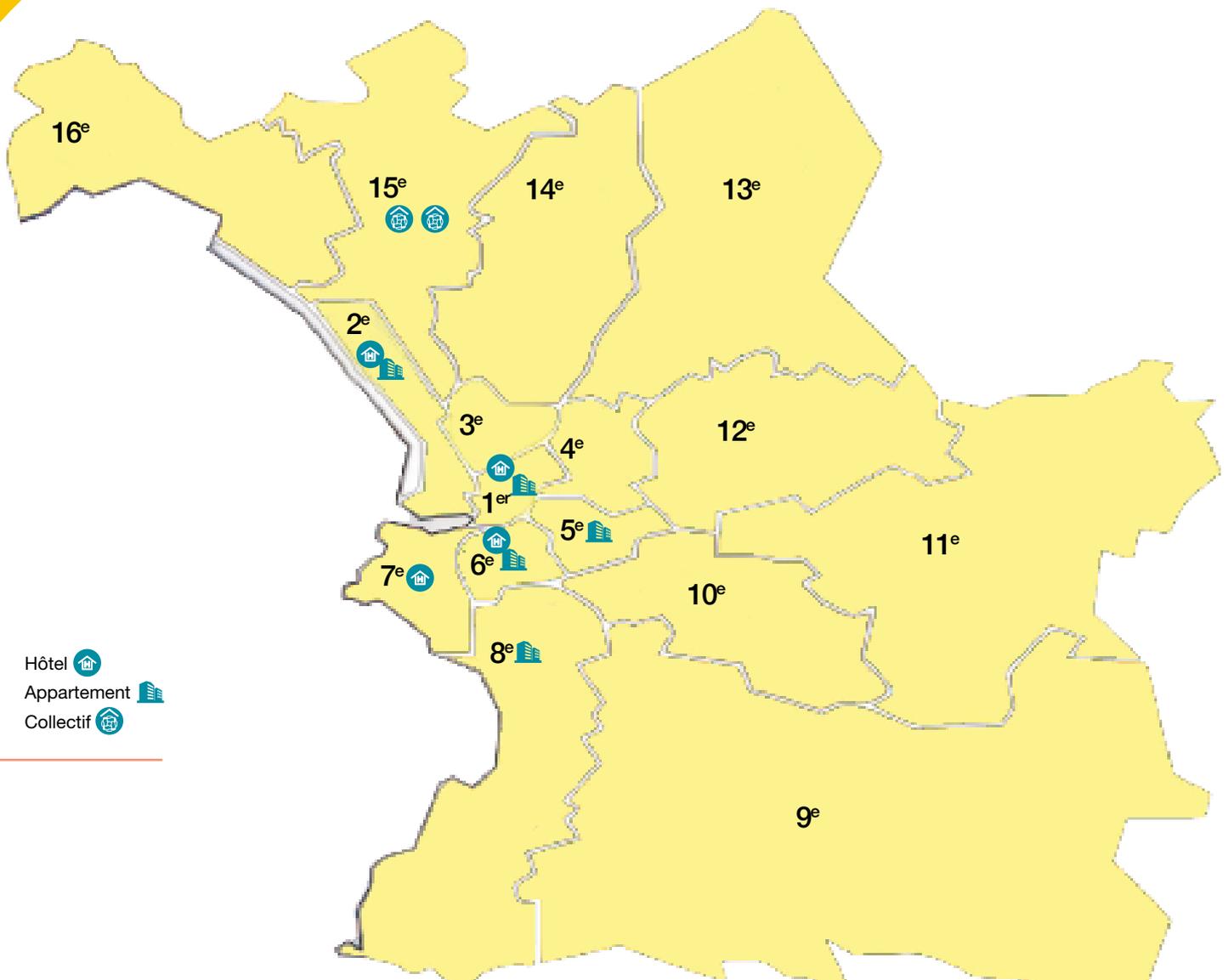
PROTECTION DE L'ENFANCE



**POLE MINEURS
NON ACCOMPAGNES**

IMPLANTATION DES UNITES EDUCATIVES DU POLE MNA

MARSEILLE



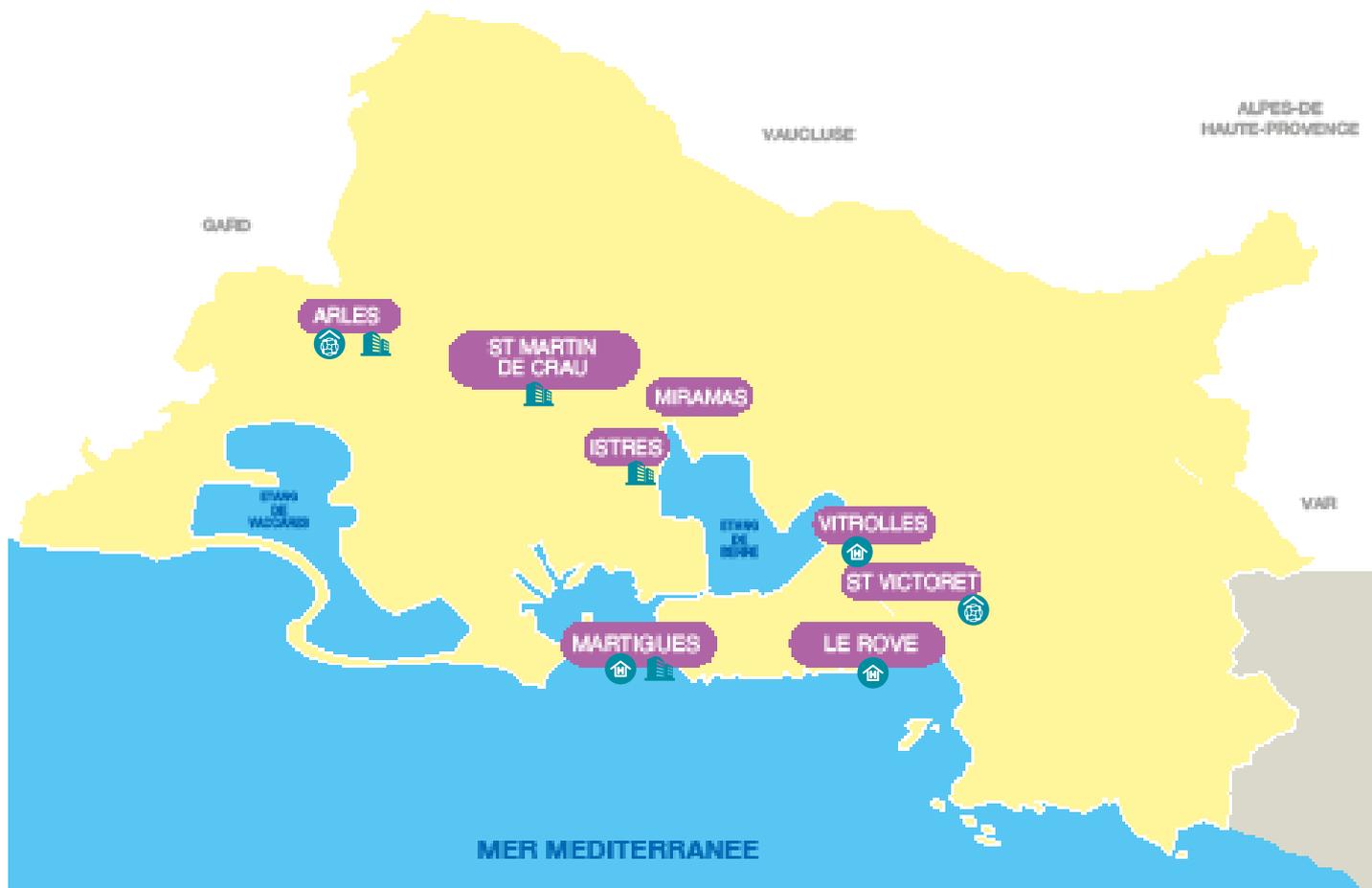
- Hôtel 
- Appartement 
- Collectif 

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION Aline Giemza, Directrice
MARSEILLE 100 PLACES
Premier accueil 35 boulevard de Briançon - 13003

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Clémentine Bonifay-Besson, Directrice	
MARSEILLE 110 PLACES	
COLLECTIF COUGIT-13015	COLLECTIF TUILERIES -13015
50 PLACES: 2 unités éducatives (25 places)	12 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 chef de service éducatif ● 16 travailleurs sociaux ● 2 personnels infirmiers ● 5 veilleurs de nuit ● 1 maîtresse de maison ● 0,5 factotum 	<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service éducatif ● 7 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel infirmier ● 3 veilleurs de nuit ● 1 maîtresse de maison ● 0,5 factotum
UNITES APPARTEMENTS ET REPLI HOTEL	
48 PLACES	
25 APPARTEMENTS	1 HÔTEL (6 PLACES)
<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service éducatif ● 6 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit 	

IMPLANTATION DES UNITES EDUCATIVES

■ HORS MARSEILLE



- Hôtel 
- Appartement 
- Collectif 

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION
Aline Gienza, Directrice

HORS MARSEILLE / 50 PLACES

- 1 cheffe de service éducatif
- 7 Juristes (Marseille et hors Marseille)
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier

Hôtel résidence Les Catalans
Vitrolles - 50 Places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Yannick Chevauché, Directeur	
HORS MARSEILLE 100 PLACES	
EST	OUEST
53 PLACES	47 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cheffe de service éducatif ● 8 travailleurs sociaux ● 1 CIP ● 1 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cheffe de service éducatif ● 8 travailleurs sociaux ● 1 CIP ● 1 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit
<p>Le Roze 1 hôtel - 24 places</p> <p>Martigues 7 Appartements - 13 places</p> <p>Saint Victoret 1 maison - 6 places</p> <p><i>Perspective : une maison à Gignac-la-Nerthe (6 places)</i></p>	<p>Arles 1 maison de ville - 6 places 2 appartements - 6 places</p> <p>Istres 4 appartements - 12 places</p> <p>Martigues 1 Hôtel - 20 places</p> <p>Saint-Martin-de-Crau 2 appartements - 6 places</p>



SERVICE ACCUEIL ET MISE A L'ABRI POUR EVALUATION

■ PRÉSENTATION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2023

Le service Accueil et mise à l'abri pour évaluation est en constante évolution depuis sa création en 2016 et l'année 2023 n'aura pas dérogé à la règle. La mission principale du service réside dans l'évaluation éducative et sociale des personnes se déclarant mineures et non accompagnées.

Cet accueil des mineurs non accompagnés est prévu par la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui a d'ailleurs rappelé la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Ce même code prévoit que les MNA entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements. Pour ce faire, le service accueille et met à l'abri toutes les personnes se déclarant mineures non accompagnées sur le département des Bouches-du-Rhône. Cet accueil inconditionnel s'inscrit à la fois dans la protection de l'enfance, la prévention des situations d'exclusion sociale (repérage des vulnérabilités) et l'accompagnement de l'accès aux droits. La prise en charge de ces jeunes est identique pour tous mais une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables pour lesquels une solution d'urgence est proposée.

De manière opérationnelle, cela implique :

- L'accueil de tous les jeunes venant au premier accueil en se déclarant mineurs et non accompagnés.
- Le repérage dès ce premier contact des situations de vulnérabilité.
- La mise à l'abri dite Accueil provisoire d'urgence (APU).
- L'évaluation éducative et sociale des jeunes et le recueil des observations éducatives (ESS).
- La préparation à la réorientation ou à la sortie du dispositif.

Des personnels d'encadrement, des éducateurs, des juristes, des maîtresses de maisons, du personnel de santé et des veilleurs de nuit, en lien avec les équipes hôtelières, ont à nouveau conjugué en 2023 toutes

leurs compétences et savoir-faire pour accomplir la mission.

Le dispositif de mise à l'abri pour évaluation est en perpétuel mouvement car il est soumis aux aléas de différentes variables. En 2023 la dynamique du service a particulièrement été impactée par le facteur géopolitique. Les crises migratoires intervenues au cours de l'année, en Tunisie comme en Italie, ont eu des répercussions significatives sur l'activité du service. La gestion des frontières et des flux migratoires par les pays voisins a engendré diverses conséquences, allant du blocage des arrivées lors de la crise migratoire tunisienne, aux afflux massifs de jeunes lors de la crise à Lampedusa.

Ces flux inconstants impliquent à nouveau tout au long de l'année 2023 une dynamique mouvante du service, de ses personnels et de son organisation ainsi qu'une augmentation significative du nombre de places de mise à l'abri autorisé par le Département.

A partir d'octobre le service passait de 150 à 210 places d'accueil provisoire d'urgence pour les jeunes se déclarant mineurs et non accompagnés. L'objectif de mise à l'abri immédiate qui était atteint au début de l'année a été remis en cause à l'été avec une augmentation du nombre de jeunes se présentant au premier accueil. A l'automne, la demande du Département de prendre en charge un squat de jeunes accompagnés par des bénévoles, a nécessité de la réactivité pour gérer de l'urgence à un niveau élevé. L'ouverture d'un Centre d'évaluation et de mise à l'abri (CEMA), puis d'un nouvel hôtel « sans délai » s'est imposée pour organiser l'accueil de ces jeunes.

L'augmentation du nombre de jeunes mis à l'abri, des délais de réorientation sur des places pérennes dans le département et du nombre de situations judiciarisées ont à nouveau allongé le temps d'attente pour mise à l'abri. En décembre, ce délai était d'un mois. L'évolution du service a donc suivi l'évolution des flux des jeunes et une nouvelle organisation, dessinée à l'automne, se stabilise en fin d'année.

Nous poursuivons en 2024 nos démarches pour rationaliser nos modalités d'hébergement avec un objectif de souplesse qui nous permettrait de pouvoir répondre en temps réel à tous les jeunes qui s'adressent à nous, quelle que soit la temporalité, quels que soient les flux.



■ L'ACCUEIL DES PERSONNES SE DÉCLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNÉES

● Le premier accueil

Il se déroule au 35 boulevard de Briançon dans le 3^e arrondissement de Marseille, en proximité immédiate de la station de métro Bougainville. Le premier accueil est ouvert trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis matin. Au total nous avons réalisé 151 journées d'ouverture.

Tous les jeunes se déclarant mineurs non accompagnés peuvent venir se présenter pour s'enregistrer et se faire connaître auprès du Conseil départemental. Une équipe pluridisciplinaire est présente pour accueillir le public (éducateurs, juristes, infirmiers, maîtresses

de maison, cheffes de service, direction).

Une pause-accueil est proposée dès l'entrée. Après rencontre et énoncé du nom, du prénom, de la date de naissance et de la langue parlée, le jeune se voit proposer un thé chaud ou une autre boisson avec quelque chose à manger et il est invité à prendre place et s'asseoir où il le souhaite.

Après ce premier temps de répit, chaque personne est reçue en entretien, avec interprète si nécessaire. Lors de cet entretien, une fiche de premier contact est rédigée et transmise le jour même aux services du département. Les jeunes sont également inscrits sur la « file active » qui recense par ordre d'arrivée, tous les jeunes qui se sont présentés et attendent une place en mise à l'abri. La fiche premier contact est également l'occasion pour les professionnels de l'addap13 d'expliquer la procédure dans laquelle s'engagent les jeunes.

LE 1^{ER} ACCUEIL VU PAR LES JURISTES

L'outil de suivi utilisé par les juristes, aussi appelé File active, a suivi le rythme des arrivées.

Avec une période de mise à l'abri immédiate (dès le premier accueil) elle a changé de cap pour revenir à sa mission première de recensement des jeunes présents. La réduction des flux lors de ces temps de premier accueil a offert aux juristes l'opportunité de partager des temps privilégiés avec les jeunes, dès leur arrivée dans nos services.

En cours d'année, cette file active est redevenue un outil de gestion des flux et de détermination de l'entrée en mise à l'abri, par l'ordre d'arrivée des jeunes et en fonction des vulnérabilités particulières repérées. Les jeunes filles sont systématiquement mises à l'abri le jour de leur rencontre.

PAROLES D'ÉDUCATEURS : « LE 1^{ER} ACCUEIL EN 2023 »

En début d'année, c'était très calme, la file active était à zéro. C'était agréable mais presque frustrant, on a même tourné en rond parfois. Cette période s'étend jusqu'au printemps, puis un jour 39 nouveaux jeunes se présentent, il faut réaliser 39 fiches premier contact... et ça ne s'est plus jamais arrêté.

En septembre, nous avons trouvé des matelas installés devant l'accueil, il a fallu gérer des tensions inévitables entre les jeunes et réorganiser la gestion des flux au premier accueil. Nous avons reçu l'appui de médiateurs de l'AMCS – Groupe addap13. Cette période a été très compliquée pour les professionnels mais surtout vis-à-vis des publics. Nous avons eu le

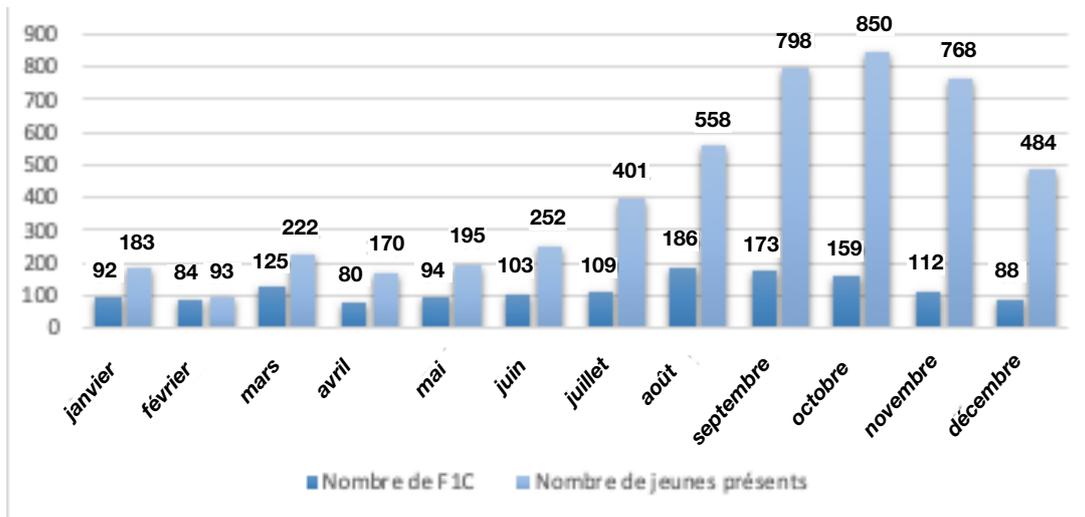
sentiment que le 1^{er} accueil avait perdu sa fonction première, qu'il était « déshumanisé ». Nous avons tenu bon coûte que coûte, allant même jusqu'à distribuer les petits déjeuners dehors.

En parallèle il y avait sur cette question une forte pression des médias et des bénévoles qui était pénible pour nous : nous nous sentions jugés et c'était « dur à encaisser ».

Début novembre la situation se calme, avec le retour à une fréquentation plus habituelle et un exercice plus normal, sans que personne ne sache pourquoi.



CHIFFRES CLÉS DU PREMIER ACCUEIL EN 2023



**Au total 4 974 jeunes ont fréquenté le Premier Accueil en 2023.
1405 Fiches Premier Contact (F1C) ont été réalisées
soit une augmentation de 30 % en un an**

Le service a accueilli en moyenne 117 nouvelles personnes par mois se déclarant mineures non accompagnées.

Lorsque la mise à l'abri immédiate n'est plus possible, tous les jeunes inscrits sur la file active bénéficient de l'accès au premier accueil qui englobe toute

l'année des petits déjeuners, des temps d'écoute et d'échanges avec tous les professionnels qui viennent interrompre l'isolement. Le premier accueil organise également des entretiens avec les juristes, des réponses aux questions essentielles, des conseils et un premier accès aux soins.

LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ AU PREMIER ACCUEIL

Les personnels de santé assurent à tour de rôle des permanences à l'infirmerie pour chaque 1^{er} accueil, de 9 h à 12 h 30. Lors de l'entretien pour la fiche de 1^{er} contact, les éducateurs demandent aux jeunes s'ils ont besoin de s'entretenir de leur situation sanitaire. Si le besoin en santé existe, le jeune est orienté vers l'infirmerie.

Lors de cette première rencontre à l'infirmerie il s'agit de réaliser une évaluation santé, de repérer les premières vulnérabilités et en fonction des priorités dégagées, de dispenser les premiers conseils d'éducation, de prévention, de dépistage et de procéder à des orientations si nécessaire (CEGID, PASS dentaire, urgences...).

En parallèle, les infirmiers assurent également une présence informelle sur le lieu de premier accueil. Ils se présentent aux jeunes et établissent des contacts. C'est l'entrée dans le soin relationnel, à travers l'écoute active et l'empathie, qui pose un cadre de confiance pour favoriser les échanges en matière de

santé. Ce sont également les premiers actes de prévention et d'éducation en santé. Ces soins relationnels sont définis par les infirmiers du service comme « le cœur de leur métier, comme l'élément essentiel, notamment appliqué aux mineurs non accompagnés ». Ce sont les prémices d'une relation de confiance, pierre angulaire de leur profession et complément obligatoire au service de la technicité du travail infirmier. C'est d'autant plus le cas pour la prise en charge de jeunes dont la relation de confiance avec l'adulte a souvent été altérée voire trahie.

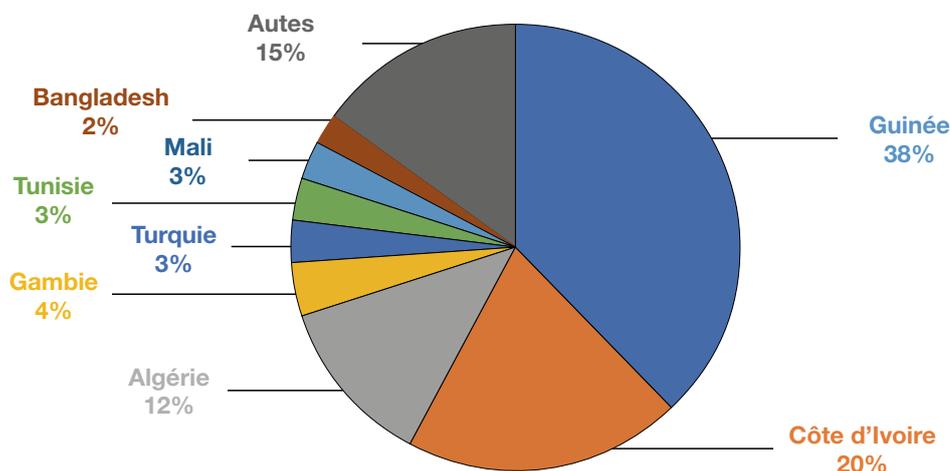
Entre 7 et 20 jeunes accèdent à l'infirmerie par premier accueil. Ils peuvent revenir à chaque premier accueil et cela leur est systématiquement proposé. Les principales pathologies rencontrées sont des traumatismes physiques et psychologiques anciens ou récents, gale, lésions cutanées notamment liées à l'hygiène de vie (saisonniers – liées au froid l'hiver et chaud l'été), parasites...

D'une manière générale on peut dire que tout commence au premier accueil et c'est à cet endroit que se joue la création des liens entre les jeunes et l'équipe. Les éducateurs de chaque unité d'hébergement s'y relaient à tour de rôle, tout comme les juristes. Il s'agit également d'un lieu d'échange précieux pour les professionnels.

En cours d'année, le soutien des maîtresses de maison, des infirmiers et des médiateurs de l'association AMCS a permis de faire face aux flux exceptionnels. Cette pluridisciplinarité descendue au premier accueil fait du bien et fait sens pour créer du lien.

L'objectif de renforcer la communication et la coordination entre les différents acteurs - juristes, éducateurs et chefs de service - a été atteint. De même pour la coordination avec la DIMEF (Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille) qui conduit régulièrement des jeunes gens au premier accueil : les jeunes filles et les plus jeunes garçons ainsi que celles et ceux que ce service a récupérés en soirée et week-end après présentation au commissariat ou à la sortie de l'hôpital.

ORIGINE DES PERSONNES REÇUES AU PREMIER ACCUEIL



Près de 50 % des publics viennent de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire. Le nombre de jeunes en provenance de ces deux pays a doublé en un an.

480 jeunes se sont présentés au premier accueil et ne sont pas entrés en mise à l'abri :

- 463 pertes de contact.
- 12 jeunes déjà évalués.
- 5 situations hors cadre MNA.

↳ Perspectives 2023

- ◆ Organiser les conditions d'une mise à l'abri immédiate pérenne.
- ◆ Nouvelle convention avec l'Université de Pro-

vence pour une ou plusieurs permanences d'écoute hebdomadaire sur le lieu du premier accueil.

- ◆ Renforcer l'information transmise aux jeunes du premier accueil sur le dispositif de mise à l'abri pour évaluation.

● L'accueil en mise à l'abri

La mise à l'abri est la condition réglementaire des évaluations éducatives et sociales. Au-delà de la mise en œuvre de l'évaluation, la mise à l'abri est également l'occasion d'une présence éducative auprès des personnes et de l'organisation de premiers actes d'accompagnement éducatif.

Conformément à son autorisation, le service de mise à l'abri pour évaluation comptait au début de l'année 150 places dont 100 places à Marseille et 50 places dans l'unité hors Marseille basée à Vitrolles. Le plan d'hébergement a significativement été modifié en cours d'année : dans un premier temps les 50 places de Vitrolles ont été déplacées à Marseille, pour arriver à la fin de l'année à 210 places de mise à l'abri à Marseille.

réorientation qui se faisaient jour déjà auparavant. Ces difficultés d'accueil et de réorientation se sont accentuées durant l'été 2023 et ont atteint un plateau au 3^e trimestre avec une file active à plus de 90 jeunes en moyenne et environ 100 jeunes à réorienter.

En parallèle de ces évolutions des changements d'organisation ont été opérés.

Ainsi, l'unité basée à Vitrolles a rejoint les autres unités à Marseille. Si la pertinence d'une unité hors Marseille n'est pas remise en cause, les conditions d'accueil et les relations avec les hôteliers nous ont conduits à chercher un autre lieu pour les 50 jeunes pris en charge. Les recherches hors Marseille s'avérant infructueuses, il a été décidé de basculer cette unité à Marseille. Le déménagement, initialement prévu en février 2023 n'a pu se faire qu'en juillet 2023. Pour l'équipe éducative, l'idée du déménagement a d'abord été difficile à intégrer mais l'opportunité de se projeter sur un hôtel privatisé, des locaux neufs et des conditions d'accueil et de travail bien meilleures ont été un vrai point positif.

- Ce nouvel **Hôtel La Caravelle** à côté du lycée Thiers, dans une rue fermée à la circulation, permet tranquillité et sécurité relatives. Enfin, cette localisation ouvre pour l'équipe de nouveaux horizons en termes de partenariat et de découverte du territoire. Certes, cette situation en centre-ville change le rapport aux jeunes accueillis puisqu'à Vitrolles ils étaient majoritairement présents toute la journée sur le lieu d'hébergement. L'attractivité du centre-ville pour les adolescents est évidente. L'équipe a su s'adapter à cette nouvelle situation et s'est saisi de possibilités d'organiser des activités à l'hôtel grâce à une grande salle de vie qui permet de capter les jeunes. Cet hôtel permet également de dégager à terme 10 places d'urgence.
- **L'Hôtel Terminus** au début 2023 avait une capacité d'accueil de 40 places, passée à 50 puis rapidement à 60 places début octobre. Cette hausse de la capacité s'est accompagnée de la privatisation de l'hôtel et a également produit des changements concrets sur le quotidien de l'équipe et des personnes accompagnées. La salle commune ne pouvant plus accueillir la totalité des jeunes, certains la désertent, ce qui complique la mission éducative et d'évaluation.
- **L'Hôtel Alcazar** est également passé de 30 à 40 places. Nous poursuivons ainsi la privatisation de cet établissement et à l'occasion de cette hausse, l'équipe éducative a obtenu un bureau, une nouvelle infirmerie et le réaménagement de la salle commune. Cet hôtel est historiquement dédié à l'accueil des personnes les plus vulnérables : jeunes garçons âgés de moins de 15 ans et jeunes femmes sans condition d'âge. Au-delà, certains critères peuvent

RECUEIL STATISTIQUE

Délai moyen d'entrée en APU après la fiche 1^{er} contact en 2023 : **13 jours**

Nombre total de jeunes hébergés en 2023 (dont entrées de 2022) : **1078**

Nombre total de nuitées : **60 950**

Nombre moyen de nuitées pour un jeune en mise à l'abri : **60 950**

(Moyenne calculée à partir des personnes mises à l'abri entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.)

■ L'évolution de l'hébergement en 2023

2023 a été contrastée et changeante du point de vue de l'évolution de nos hébergements et de nos pratiques de travail. En cette fin d'année nous avons augmenté nos capacités d'accueil de 150 à 210 places.

Sur ces 210 places 114 sont occupées par des jeunes reconnus mineurs en attente d'hébergement, 61 par des jeunes en recours, en attente d'audience ou en expertise documentaire à la demande du département. Nous avons également une dizaine de places occupées par des personnes reconnues majeures et en attente d'une place au 115 en raison de leur vulnérabilité ou de leur état de santé. Notre file active s'établit en cette fin d'année autour de 90 jeunes en attente d'une place.

Après un premier trimestre où la mise à l'abri était immédiate, la file active a de nouveau augmenté à partir du second trimestre : cela est lié à la crise migratoire qui commençait à se profiler et à des difficultés de

être retenus après concertation et consensus de l'équipe pluridisciplinaire : vulnérabilité psychique ou physique, pathologie chronique, isolement certain (aucun hébergement possible, absence de connaissances communautaires et d'amis), en danger dans la rue au regard de sa fragilité apparente (réseau de proxénétisme ou autres).

La quatrième unité est formée de deux hôtels :

- L'**Hôtel Estelle**, resté à 30 places et complété avec l'ouverture de l'**Hôtel ND Five** en octobre 2023, d'une capacité d'accueil de 30 places également. L'ouverture de ce dernier hôtel coïncide avec l'autorisation d'augmenter le nombre de places totales à hauteur de 210. Ces deux établissements sont entièrement privatisés.

Parallèlement, l'organisation en ressources humaines a évolué et le service est passé de 2 à 3 puis 4 cheffes de service, chacune ayant la responsabilité d'une unité d'hébergement. Le nombre d'éducateurs varie de 7 à 8 en fonction du nombre de jeunes et un infirmier diplômé d'Etat est également affecté sur chaque unité. Le fait d'avoir une cheffe de service par unité d'hébergement permet plus de clarté, une meilleure organisation et plus de fluidité. Les cheffes de service sont davantage présentes pour les équipes et cette nouveauté est saluée comme positive à l'unanimité.

UN LIEU D'HÉBERGEMENT SUPPLÉMENTAIRE EN SEPTEMBRE 2023

Pour résorber une partie de la file active et suite à des campements de jeunes aux abords du lycée Thiers, initiés par certaines associations bénévoles, le Département a pris la décision d'ouvrir un lieu d'hébergement supplémentaire.

Le 22 septembre, 64 jeunes ont été accueillis dans un CEMA basé rue de Pressensé. A cette occasion 4 éducateurs, 4 juristes, 2 maitres et maitresses de maison et 2 surveillants de nuit ont été recrutés.

Au total 94 jeunes ont été accueillis dans ce CEMA qui a fermé le 17 octobre.

Le 23 octobre, suite à un nouveau campement, puis à l'occupation de l'église Saint Ferréol, un hôtel aux Réformés a été ouvert temporairement.

36 jeunes y ont été hébergés et cet hôtel a fermé le 3 novembre.

Pour les équipes, rôdées au travail pluridisciplinaire, ces changements ne se sont pas faits sans mal. En effet, au regard de l'urgence, les évaluations des jeunes du CEMA et des Réformés ont fait l'objet d'éléments éducatifs selon des modalités inhabituelles. Il a fallu apprendre très vite à travailler ensemble, pour les équipes éducatives comme pour les nouvelles juristes.

Au début de l'été, le rythme des évaluations avait diminué, entraînant des temps de prise en charge plus longs. L'ouverture du CEMA ayant en paral-

lèle décalé le moment de l'évaluation pour tous les jeunes encore en attente, il n'y a pas eu d'évaluation pendant presque un mois et demi pour les jeunes accueillis classiquement en mise à l'abri. Les jeunes ont vécu un sentiment d'injustice et pour les professionnels aussi la situation était pour le moins inconfortable : il a été bien difficile de gérer les frustrations et inquiétudes des jeunes entrés bien plus tôt mais dont le parcours se trouvait totalement bloqué.

Pour les équipes éducatives, entre la hausse du nombre de places et le manque de professionnels, le travail de recueil et d'écriture des éléments éducatifs a été compliqué.

Globalement, la hausse des effectifs combinée à des difficultés de recrutement particulièrement prégnantes, ainsi qu'à une accélération des évaluations complique le travail des équipes éducatives. Même si la mission de ce service implique de travailler sur des temps courts, avant l'été les équipes avaient le temps de mettre en place des ateliers et des espaces d'échanges et de débats qui valorisaient le travail de chacun. Sur toute cette période et dans ce contexte, en outre les professionnels ont été la cible d'une grande virulence de la part des bénévoles et des médias.



L'organisation éducative

Les équipes éducatives sont dans une double temporalité : un temps long sans échéance réelle quant aux possibilités de réorientation (110 mineurs en fin d'année) et un temps très court où les personnes évaluées majeures ressortent du dispositif en une quinzaine de jours. La pratique éducative est sans cesse en mouvement et, comme le service et les jeunes, elle se déplace avec tous les contextes. Les éducateurs font preuve d'une très grande agilité et savent ne jamais s'installer dans un confort « parce qu'on ne peut pas, mais on reste parce que la mission est techniquement très enrichissante, qu'on est tous investis, tous solidaires ».

Les hébergements de la mise à l'abri ne sont pas des Maisons d'Enfants à Caractère Social et les jeunes reconnus mineurs en attente de réorientation ne peuvent pas prétendre par exemple aux allocations qu'ils recevront une fois orientés en protection de l'enfance. Les éducateurs ne disposent pas non plus des ressources allouées aux éducateurs de MECS tout en devant lancer le parcours des jeunes pour faire tremplin. Ce travail pourra ensuite être repris lors du placement pérenne.

Cette temporalité longue « de fait » et ce besoin d'éducatif valident la pertinence d'avoir voulu maintenir des recrutements de personnels qualifiés. Les moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés sont en capacité de mettre du sens sur ces différents temps qui cohabitent, et même dans une temporalité réduite l'éducateur peut mettre des mots pour expliquer les enjeux et orienter.

Chaque unité d'hébergement est encadrée par une équipe éducative dédiée. Le ratio éducatif / usagers est d'1 éducateur pour 7 jeunes pris en charge. A cela s'ajoute une équipe d'infirmiers et aides-soignants de quatre personnes. La mise en place d'équipes éducatives dédiées par unités permet d'assurer des pré-

sences quotidiennes en journée et soirée. Chaque week-end, quatre éducateurs assurent des présences et la mise en œuvre des activités. En outre, la nuit et le weekend les cadres d'astreinte sont chargés de la gestion des alertes et des urgences et peuvent compter sur les veilleurs de nuit. Leur présence est primordiale, tant pour la continuité éducative que pour la gestion des urgences.

Les équipes éducatives ont pour mission de veiller à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation et d'y participer, mais également de mener les accompagnements sanitaires et éducatifs nécessaires pendant la mise à l'abri.

Au-delà de ces missions du quotidien, et afin de sortir ces jeunes de parcours administratifs souvent lourds et anxiogènes, les éducateurs organisent de nombreuses sorties éducatives ou activités sur les temps de week-end notamment. Ces sorties sont l'occasion de partager des moments conviviaux et de resserrer les liens avec les équipes éducatives et entre les jeunes : sorties à Marseille (balades sur le Vieux-Port, dans la ville et en bord de mer) dans les calanques, mais également à l'extérieur comme une sortie au Lac de Sainte Croix avec visite des villages environnants, des ateliers cuisine, coiffure et pose de tresses pour les jeunes filles, participation à un entraînement de l'OM à la Commanderie, où certains disaient avoir vécu là le meilleur jour de leur vie ! L'année s'est achevée par une grande fête au Premier Accueil, qui a réuni l'ensemble des professionnels du service, toutes fonctions confondues, une grande majorité des jeunes de la mise à l'abri avec de la musique et de la danse.

Nous soulignons la grande capacité institutionnelle à bouger et à s'adapter mais surtout l'agilité, le courage, l'engagement et les forces d'adaptation des équipes éducatives.



L'ACCOMPAGNEMENT DES FILLES

L'arrivée de jeunes filles n'a cessé d'augmenter en 2023 et 60 ont été accueillies, soit une augmentation de 300 %.

Notre service a dû s'adapter et renforcer le nombre de places mises à disposition pour cette catégorie de personnes. Si initialement, seul un hébergement proposait un accueil de jeunes filles, aujourd'hui deux lieux d'accueil occupent cette fonction, permettant ainsi d'héberger une vingtaine de jeunes filles en même temps sur notre dispositif.

En raison de leur vulnérabilité, les jeunes filles sont accueillies immédiatement et leurs sorties sont nécessairement accompagnées. Ainsi, un maintien en hébergement dans l'attente d'une place 115 est systématiquement mis en place pour celles évaluées majeures.

À leur arrivée, elles rencontrent des difficultés à se confier à l'équipe éducative. Épuisées par le voyage et les épreuves du parcours migratoire, elles gardent le silence sur les événements souvent traumatisants de leur migration. Cependant, grâce à la proximité établie avec l'aide-soignante, l'infirmière et les éducateurs, après cette phase d'accueil, ces jeunes femmes commencent à partager traumatismes et problèmes. Progressivement, certaines révèlent avoir été victimes de violences sexuelles, laissant dans le même temps entrevoir l'impact considérable sur leur santé mentale. Parfois, ces jeunes filles subissent des grossesses consécutives à ces violences, et il est alors crucial que les équipes médicales leur fournissent toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions concernant ces grossesses.

Des programmes de sensibilisation sur la vie affective et sexuelle sont mis en place pour tous les jeunes accueillis, qu'ils soient garçons ou filles. Ces initiatives visent à les accompagner dans leur transition vers l'âge adulte. L'équipe éducative mène également un travail important sur la sensibilisation à la traite des êtres humains, un danger auquel ces jeunes filles pourraient être confrontées dès leur arrivée en France. Leur proximité avec différentes communautés à Marseille les expose au risque d'exploitation, que ce soit à des fins sexuelles ou domestiques. L'équipe éducative reste attentive à tout signe pouvant indiquer leur implication dans un réseau de traite.

Les enjeux de la mixité

Nos équipes ont dû s'adapter et se réorganiser afin d'accompagner au mieux ces jeunes filles.

Au sein de nos deux lieux d'hébergement, des ailes spécifiques ont été créées afin de préserver leur intimité. Les jeunes se retrouvent quotidiennement en salle commune lors d'activités organisées par les équipes éducatives, pour partager de nombreux moments de convivialité. Si au départ, garçons et filles étaient sur la réserve, la mixité est aujourd'hui parfaitement intégrée.

Contrairement aux appréhensions de certains, aucune difficulté particulière n'a été relevée du fait de ce « mélange », au contraire la mixité constitue un véritable apport, les jeunes développant des rapports fraternels permettant en quelque sorte de recréer une structure familiale. Les craintes qui ont pu être exprimées par certains membres de l'équipe éducative se sont progressivement atténuées pour faire place à une réelle volonté de poursuivre le travail auprès de ce public et même de favoriser la mixité au sein des différents collectifs.

L'intégration des jeunes filles s'inscrit parfaitement dans le cadre global d'accompagnement des jeunes mineurs non accompagnés. Comme l'a souligné l'un des éducateurs, elles apportent « le soleil dans la structure ». Leur présence semble en effet conférer une atmosphère plus chaleureuse et familiale à l'ensemble des collectifs. La mixité, encadrée par une équipe éducative formée aux enjeux de genre, représente un modèle de prise en charge complet et fonctionnel pour ces mineurs non accompagnés. Une attention particulière est sans doute accordée à ce public, en maintenant néanmoins des approches éducatives cohérentes, nourries par une réflexion continue et une amélioration constante des pratiques.

Perspectives

En 2024, les équipes éducatives expriment le souhait de renforcer leur formation sur plusieurs sujets afin d'améliorer leur accompagnement de jeunes filles : sensibilisation à la traite des êtres humains, prise en compte des traumatismes résultant de violences basées sur le genre et assistance médicale liée aux problématiques de genre.

La création de partenariats avec divers intervenants des domaines sanitaire et social, investis dans ces questions, apparaît comme un élément clé pour enrichir les pratiques et les connaissances des équipes éducatives. Ce partenariat pourrait jouer un rôle fondamental dans l'amélioration des méthodes d'accompagnement.



↳ Perspectives 2024

- ◆ Rationalisation de l'hébergement : 4 unités d'hébergement avec 4 hôtels entièrement privatisés (réunion des unités Estelle et ND Five – privatisation de l'unité Alcazar).
- ◆ Augmentation de la capacité d'accueil d'urgence à travers des places fluides, que nous pourrions ouvrir et refermer au gré des besoins.
- ◆ Poursuite des efforts déployés sur le recrutement pour stabiliser les équipes.
- ◆ Développement des compétences des professionnels à travers un plan de formation ambitieux.

■ L'ÉVALUATION EDUCATIVE ET SOCIALE

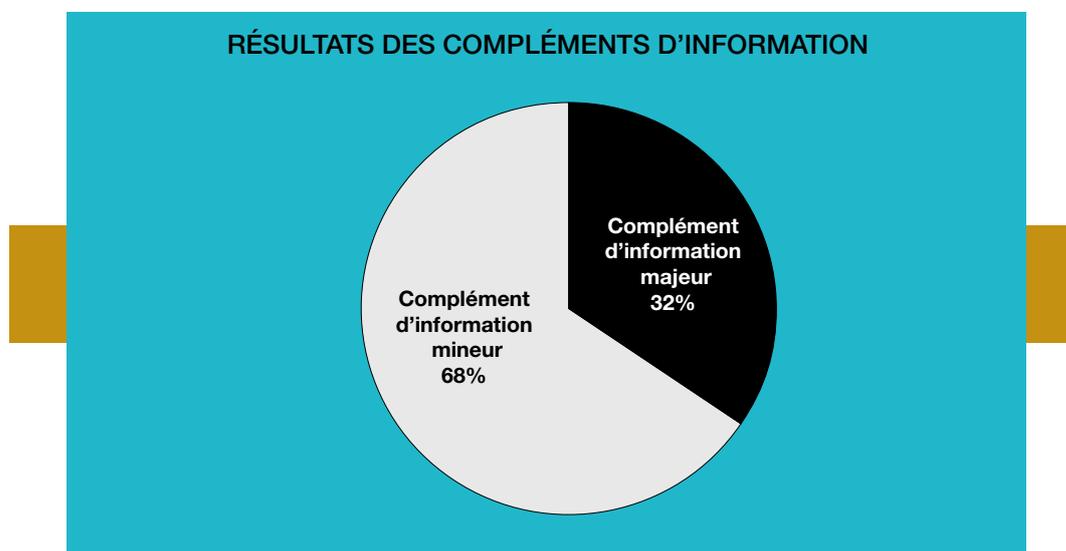
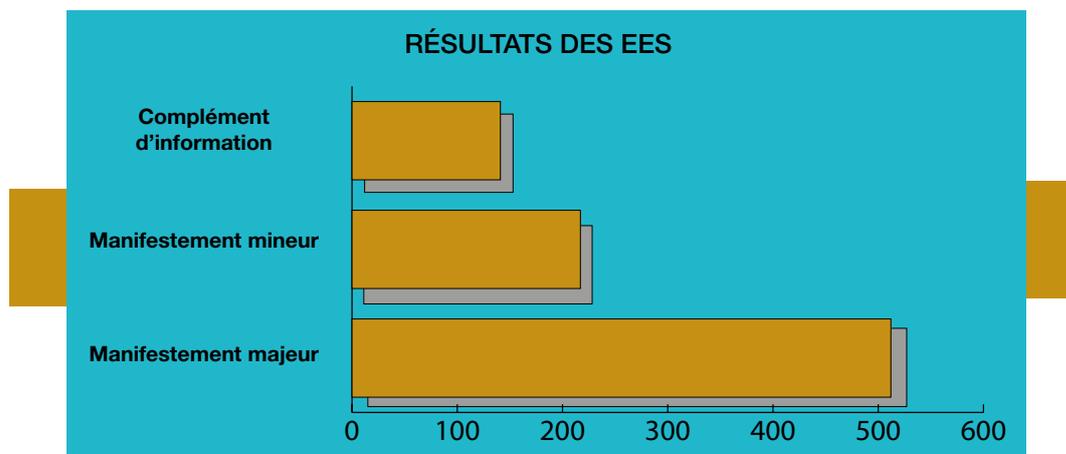
● L'évaluation

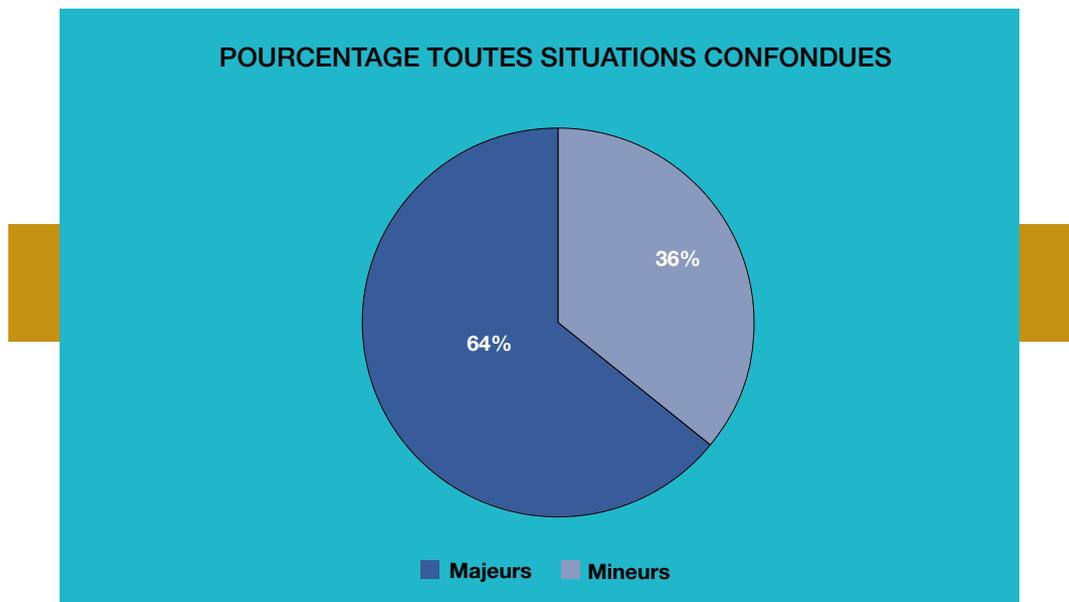
L'évaluation éducative et sociale se déroule durant la période de mise à l'abri. Les modalités suivies sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article 2 221-11 du CASF, et qui établit notamment une grille nationale d'éva-

luation. Les évaluateurs sont soumis au respect des principes de bienveillance et de neutralité. Aussi s'engagent-ils à ne pas juger la parole du jeune lors de l'entretien et à mener tous les entretiens de la même manière.

L'intérêt supérieur de l'enfant, notion consacrée en 1989 par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, est au centre de la tenue de chaque entretien d'évaluation. C'est pourquoi en cas d'avis trop divergents pour permettre l'émission d'un avis collégial, le doute profite au jeune concerné. Enfin, conformément au Guide interministériel des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement (élaboré en décembre 2019), l'évaluation se fait dans le respect dû à la dignité humaine accordée à l'intéressé, qu'il convient de traiter comme un enfant dès lors que la possibilité existe qu'il s'agisse effectivement d'un mineur.

L'équipe juridique a réalisé 870 entretiens d'évaluation avec les jeunes mis à l'abri, qui ont donné lieu à **870 transmissions de rapports d'évaluation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.**





Si pour la première fois en 2022, le nombre de personnes évaluées majeures avait été supérieur à celui des personnes mineures, cette tendance s'est fortement accentuée au cours de l'année 2023, **la proportion de personnes évaluées majeures s'établissant à 64 %** (contre 51,7 % en 2022).

En 2023, le délai moyen entre entretien EES et transmission au Département est de 7 jours et demi.

La prise en charge et l'évaluation des mineurs non accompagnés sont organisées par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et plus particulièrement l'arrêté du 17 novembre 2016. L'objectif de ces textes est de donner une base légale au dispositif national et de permettre une harmonisation des pratiques des départements afin que toutes les personnes se présentant comme mineurs non accompagnés puissent bénéficier des mêmes conditions d'accueil, d'évaluation et de prise en charge. L'arrêté du 17 novembre 2016 précise que six points doivent être abordés dans l'évaluation éducative et sociale à savoir : l'état civil, la composition familiale, la présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, l'exposé des motifs de départ et la présentation du parcours migratoire de la personne jusqu'à l'entrée sur le territoire français, les conditions de vie depuis l'arrivée en France et enfin les projets de la personne. Cet arrêté, dans son article 1, rappelle également qu'un mineur est considéré comme non accompagné *“lorsqu'aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent.”*

Un décret du 22 décembre 2023, modifiant les moda-

lités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille, réprecise le temps de la mise à l'abri, période de 5 jours renouvelable deux fois, réaffirme l'obligation d'un temps de répit avant l'évaluation du jeune en laissant le Président du conseil départemental libre d'en fixer les contours et rappelle que l'évaluation doit être réalisée par un professionnel formé ou expérimenté.

Les évaluations doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire. Les entretiens d'évaluations sont menés avec des interprètes en cas de besoin, et c'est le plus souvent le cas. Après l'entretien, la situation du jeune est discutée en équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, juristes et cadres) et en cas de désaccord, le doute profite au jeune. Les avis rendus sont collégiaux et se basent sur un faisceau d'indices relevés lors de la mise à l'abri et lors de l'entretien d'évaluation. Durant la phase d'évaluation, les évaluateurs et les équipes éducatives veillent à confronter l'apparence physique de la personne évaluée, son comportement, sa capacité à être indépendante et autonome, sa capacité à raisonner et à comprendre les questions posées, avec l'âge qu'elle allègue.

● L'équipe juridique du service Accueil et mise à l'abri pour évaluation

■ Une vigilance envers les publics vulnérables

Les perspectives pour 2023 se concentraient sur l'objectif de supprimer les délais d'attente pour entrer en mise à l'abri. Durant un temps, l'équipe des juristes a compté 10 membres et le maintien de cet effectif a eu des répercussions notables.

La considérable augmentation du nombre de jeunes a parallèlement engendré une prolongation du temps d'attente pour évaluation. Le premier accueil, devenu un temps simple lieu de présentation pour mise à l'abri

immédiate est alors redevenu un lieu de recensement et d'attente. Malgré la nécessité d'opérer certains ajustements opérationnels, l'équipe a maintenu sa vigilance envers les publics vulnérables, dont le nombre a augmenté au fil des arrivées. Une observation particulière a été faite concernant le nombre croissant de jeunes filles, ouvrant la voie à un accompagnement spécifique et adapté à leurs fragilités. Au-delà de la seule évaluation de la minorité et de l'isolement, l'entretien demeure un temps précieux et parfois révélateur de difficultés et besoins d'accompagnement particuliers. Cela a mis en exergue la nécessité de renforcer la collaboration avec différents acteurs du champ de l'enfance.

2023 et gestion de l'urgence / Inauguration du CEMA - Pressensé

2023 a été marquée par la survenue d'événements singuliers et emblématiques de la gestion de l'urgence au sein de notre service. Face à l'accroissement significatif de l'activité, une réponse proactive a été engagée avec l'inauguration d'une structure de mise à l'abri, le CEMA – Pressensé.

Les missions confiées aux juristes et modélisées afin de répondre à l'urgence, ont été déployées de la manière suivante : chaque juriste était responsable de la conduite et de l'envoi de cinq évaluations par semaine, menant les entretiens individuellement avant des discussions ultérieures avec les éducateurs, afin de satisfaire l'obligation de pluridisciplinarité. Les évaluations étaient traitées dans un délai de cinq jours, sauf pour les situations nécessitant un complément d'information, auquel cas les jeunes étaient réorientés vers les structures de mise à l'abri classiques.

Malgré la soudaineté des événements, l'équipe s'est mobilisée avec efficacité pour répondre à sa mission, évaluant l'ensemble des jeunes accueillis dans un temps restreint. Confrontée à l'ampleur de cette tâche, l'équipe a su évoluer et compte alors dix juristes, pour répondre de manière efficiente aux exigences induites par l'accroissement des flux.

L'ouverture du CEMA a été le déclencheur d'une réflexion quant à la nécessité de revoir le système de mise à l'abri pour évaluation. Même si la structure a été temporairement fermée pour des raisons de sécurité, elle a laissé place à la perspective d'ouverture d'un lieu unique. L'émergence de ce CEMA découle d'un contexte de crise plurielle, ponctuée de manifestations comme le squat de divers lieux dans Marseille, incluant des églises. Ces événements se sont produits au moment même de l'arrivée du Pape, venu dans le cadre des Rencontres Méditerranéennes, pour discuter des défis migratoires auxquels la ville est confrontée. Le concept de lieu unique a semblé répondre de manière optimale aux exigences inhérentes à la mise à l'abri, incluant l'accueil, l'entretien de premier contact, la mise à l'abri immédiate et la programmation de l'en-

retien d'évaluation effectué directement sur place, dans le délai de 5 jours prescrit par les textes.

La réorganisation du service des juristes par la création du poste de coordinateur

Parallèlement, l'expérience du CEMA a mis en évidence la nécessité de repenser le fonctionnement de l'organisation du travail des juristes et a conduit à la création d'un poste de coordinateur chargé de diverses missions et déchargeant notamment le juriste en charge de l'administratif de certaines responsabilités. Le juriste coordinateur est spécifiquement en charge de la gestion des mouvements en mise à l'abri, tant pour les entrées que pour les sorties, ainsi que de la coordination des entretiens d'évaluation et de leur programmation. dans le délai de 5 jours prescrit par les textes.

L'ouverture de l'hôtel des Réformés : gestion de crise et adaptation réactive

En octobre 2023, suite au squat d'une église par une trentaine de jeunes, l'hôtel des Réformés est ouvert. Tirant profit de l'expérience acquise lors de la gestion du CEMA, deux nouvelles juristes ont été recrutées pour répondre à cette mission. Les évaluations étaient réalisées au sein des locaux habituels du service et envoyées dans un délai de 24 heures, sauf pour les situations nécessitant un complément d'information. Dans ce cas, les jeunes étaient dirigés vers les structures hôtelières de mise à l'abri classique.

L'organisation de l'équipe face à la stabilisation des flux

L'équipe s'est adaptée tout au long de l'année pour répondre aux exigences des différentes urgences. L'augmentation des effectifs de juristes a été un appui majeur qui nous a permis de maintenir et assurer une haute qualité dans la rédaction des rapports d'évaluation, tout en préservant notre bienveillance dans l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des jeunes dans leur parcours de mise à l'abri. Suite à ces événements, avec une équipe stabilisée à douze juristes, le système a progressivement retrouvé son fonctionnement classique. Les lacunes identifiées dans le système de mise à l'abri provisoire d'urgence ont conduit à la mise en œuvre de solutions, notamment l'ouverture de nouvelles places au sein des structures hôtelières. La procédure de mise à l'abri pour évaluation a retrouvé son fonctionnement habituel : passage et enregistrement au premier accueil, mise à l'abri en structure hôtelière, programmation et tenue de l'entretien d'évaluation en binômes pluridisciplinaires. Parallèlement, un nouvel hôtel ND FIVE, a été ouvert pour répondre à l'augmentation du nombre de jeunes en attente d'hébergement et envisager une mise à l'abri immédiate.



Avec le retour à un système stabilisé, les réunions hebdomadaires ont repris.

Au cours de l'année, la file active s'est montrée mouvante et en constante variation. L'équipe des juristes, passée de sept à douze personnes, et plongée dans un contexte de crise, a dû recréer un espace de cohésion afin de maintenir le cap sur les objectifs inhérents à la mise à l'abri pour évaluation.

↳ Perspectives 2024

- ◆ Nous avons établi comme objectif essentiel la mise en œuvre d'ateliers d'information approfondie visant à éclairer les jeunes sur les enjeux de la mise à l'abri pour évaluation, ceux de l'évaluation éducative et sociale et les suites s'y afférant.
- ◆ Par ailleurs, la portée des événements vécus en 2023 a mis en évidence la nécessité d'axer notre réflexion autour des enjeux sociétaux, politiques et géopolitiques, afin de nous préparer aux variations de flux. L'agrandissement de l'équipe des juristes et la diversité des expériences et des profils nous permettent de travailler en équipe sur les différentes problématiques liées aux politiques migratoires.
- ◆ Le travail des juristes continuera parfois de dépasser l'aspect purement juridique (écoute, véritable lien avec les jeunes).
- ◆ En 2024, nous ouvrirons aux juristes l'accès à des ateliers d'analyse des pratiques. L'objectif est d'être accompagné par un professionnel, d'ouvrir la voie à des améliorations et d'approfondir notre compréhension des problématiques auxquelles nous avons pu faire face.

● Les observations éducatives

Au sein de notre service et au cœur de notre mission, les observations éducatives sont une composante essentielle de l'évaluation éducative et sociale. De la manifestation de la pluridisciplinarité à la conformité de nos pratiques aux exigences réglementaires, c'est également le gage de l'éthique de nos pratiques. Ces observations complètent, poursuivent, étayent ou confrontent les éléments recueillis lors du temps plus formel de l'entretien avec le jeune.

Dans un souci d'impartialité, l'équipe éducative en charge du jeune intéressé ne participe pas à l'entretien d'évaluation et laisse la place aux éducateurs des autres unités d'hébergement. L'équipe éducative en charge du jeune complète en revanche l'évaluation des jeunes par ces observations faites pendant la prise en charge éducative.

Les éducateurs observent le comportement du jeune sur l'unité d'hébergement ou lors des accom-

pagnements. Ils s'attachent à repérer les besoins du jeune, son autonomie dans la vie quotidienne et la rapidité à se repérer dans un système social/administratif différent du sien, la vie en collectivité etc. Ils peuvent également observer son comportement durant les temps de repas ou lors des sorties culturelles ou sportives organisées le week-end. Ces moments informels sont privilégiés car les jeunes y font preuve de plus de spontanéité. Si le jeune est peu visible sur l'hôtel, les éducateurs essaient d'organiser un rendez-vous pour prendre un temps avec lui pour échanger et se faire une opinion. En cas d'absence notable de présence des jeunes sur le lieu d'hébergement, les éducateurs vont jusqu'à chercher les traces du jeune à l'extérieur pour repérer les situations de mise en danger.

Dans certains cas, les éducateurs ont pu relever des indices permettant de penser que la personne était victime de traite des êtres humains, sous l'emprise d'un réseau, d'un traumatisme lié au parcours migratoire ou encore qu'elle n'était pas isolée sur le territoire français. Dans ces situations, l'accompagnement proposé sera adapté et une mention spéciale sera portée dans l'évaluation éducative et sociale pour alerter les services de l'aide sociale à l'enfance et prendre des mesures adéquates.

Les équipes éducatives font preuve d'une grande capacité d'adaptation et produisent des écrits de qualité. Si l'équipe éducative n'est pas en mesure de se prononcer après une évaluation, un délai supplémentaire est accordé appelé "complément d'information" pour avoir davantage de temps pour observer le jeune et limiter au maximum le risque d'erreur.

La réunion hebdomadaire du service organise les échanges autour des *avis motivés*. En présence des éducateurs, des juristes et des cadres, la situation de chaque jeune est évoquée et fait l'objet d'échanges détaillés, au regard du déroulé de l'entretien d'évaluation et des observations éducatives.

Le principe de collégialité gouverne la décision finale.

● La sortie du dispositif

La durée de mise à l'abri dans notre service doit en principe être la plus courte possible. En effet, conformément au cadre légal, l'évaluation ne doit pas dépasser 15 jours et la réorientation doit intervenir, en principe, rapidement, à l'issue de la procédure d'évaluation.

▣ La réorientation vers les maisons l'enfant à caractère social

Suite à l'évaluation éducative et sociale des jeunes, une ordonnance de placement provisoire (OPP) est prononcée par le juge des enfants. Le jeune doit alors être réorienté vers une structure adaptée où il pourra mettre en place son projet individuel personnalisé.



Les chefs de service de la mise à l'abri ont des échanges réguliers avec les cadres des MECS du Groupe addap13 et d'autres structures hébergeant des mineurs non accompagnés dans et hors Bouches du Rhône, et des liens partenariaux se sont tissés. En parallèle, la Direction Enfance Famille du conseil départemental informe le service des possibilités d'accueil dans les différentes structures.

Les propositions ne sont pas toujours parfaitement adaptées au public pris en charge sur le service. Des difficultés sont parfois rencontrées dans la réorientation des jeunes proches de leur majorité car nombre de structures ne sont pas habilitées à l'accueil au-delà de 18 ans. Peu de structures sont par ailleurs adaptées à l'accueil de jeunes filles mineures non accompagnées, notamment en état de grossesse. Enfin, les jeunes rencontrant des problèmes d'addiction, des fragilités psychologiques voire psychiatriques, et/ou avec un suivi judiciaire, ont du mal à intégrer des structures adaptées ou à y être acceptés à cause du nombre de places limitées.

Lors des réunions d'équipe hebdomadaires, un temps d'échange est dédié aux réorientations. L'équipe éducative présente les profils des jeunes aux chefs de service. Tout est mis en œuvre pour adapter les propositions de places aux besoins individualisés des jeunes : âge, vulnérabilité, degré d'autonomie, caractère, ambitions professionnelles... Les chefs de service sollicitent de l'équipe éducative la rédaction d'une note de candidature, dont la trame a évolué dans le souci d'améliorer la qualité de transmission des aspects importants de la situation des jeunes. Cette note porte sur les modalités d'accueil en mise à l'abri, le comportement du jeune en individuel et en collectif, les démarches entreprises pendant son séjour dans le service et son projet. Après concertation avec les équipes, les cadres envoient les candidatures aux structures choisies et des rendez-vous de préadmission sont proposés aux jeunes.

Selon les structures, ce premier contact se décline de manière différente. Parfois, les jeunes sont amenés à passer des soirées ou des nuitées de contact au sein du lieu d'hébergement. Cette première rencontre avec la structure partenaire donne au jeune et à la nouvelle équipe l'opportunité d'évaluer la pertinence de l'accueil. Il peut apparaître, suite à ce premier rendez-vous, que l'accompagnement proposé ne soit pas en adéquation avec les besoins et le projet du jeune. Un nouvel échange se tient alors entre l'équipe éducative et le cadre afin de positionner le jeune vers une structure semblant plus adaptée à son profil.

Lorsque le retour est positif, un rendez-vous d'admission est proposé dans les jours qui suivent. Les éducateurs suivent alors toute la procédure de réorientation en accompagnant physiquement les jeunes vers leur nouveau lieu de prise en charge.

En 2023 la réorientation des mineurs a particulière-

ment été mise à mal au regard du manque de places. Nous sommes particulièrement inquiets en fin d'année quant au nombre significatif de mineurs que nous ne parvenons pas à orienter et pour lesquels les délais de mise à l'abri se prolongent au-delà du raisonnable.

■ Les sorties de l'aide sociale à l'enfance

Après une évaluation éducative et sociale concluant à la majorité d'un jeune, si ce dernier ne présente pas de document d'identité, le département prononce une décision de refus d'attribution d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, plus couramment appelée classement sans suite (CSS).

Ces décisions sont envoyées par mail à la direction du service mise à l'abri pour évaluation. Le jeune est alors reçu en entretien par la direction de service, avec un interprète par téléphone chaque fois que nécessaire, et la décision de classement sans suite lui est expliquée. Le jeune reçoit une copie de son CSS et de son évaluation éducative et sociale. Le jeune est également informé de son droit à exercer un recours et il lui est proposé de l'aide pour contacter les services du 115.

Après cet entretien, le jeune est également reçu par les éducateurs qui vont reparler avec lui des possibilités d'hébergement et lui proposer d'appeler le 115, s'il le souhaite, pour être réorienté vers les dispositifs de droit commun. Les éducateurs peuvent également réexpliquer les conséquences de la décision si nécessaire.

Si le jeune souhaite déposer une demande d'asile, il peut être reçu par les juristes qui vont à nouveau expliquer la procédure et orienter le jeune vers les organismes compétents. La plupart du temps, les juristes ont détecté dès l'entretien d'évaluation la nécessité d'une information sur le droit d'asile et ils organisent l'entretien d'information soit en amont, soit juste après l'annonce de décision de classement sans suite.

A contrario, si le jeune présente, lors de son évaluation ou avant le classement sans suite, un document original prouvant son identité, alors il sera maintenu dans le service le temps d'une expertise documentaire par les services de la Police de l'air et des frontières.

Lorsqu'une jeune femme est évaluée majeure, son placement en mise à l'abri sera maintenu tant qu'elle n'a pas de solution d'hébergement proposée par les services du 115.

C'est également le cas des jeunes hommes évalués majeurs mais dont l'état de santé physique ou psychique commande une vigilance accrue.



Le maintien des prises en charge en raison des recours judiciaires

Lorsque l'évaluation éducative et sociale aboutit à la non-reconnaissance de la minorité, la personne est informée de sa possibilité d'introduire un recours devant le juge des enfants. Avec l'augmentation des délais d'attente avant la mise à l'abri, nous avons constaté que les jeunes accueillis avaient souvent déjà fait appel à un avocat avant même d'être pris en charge.

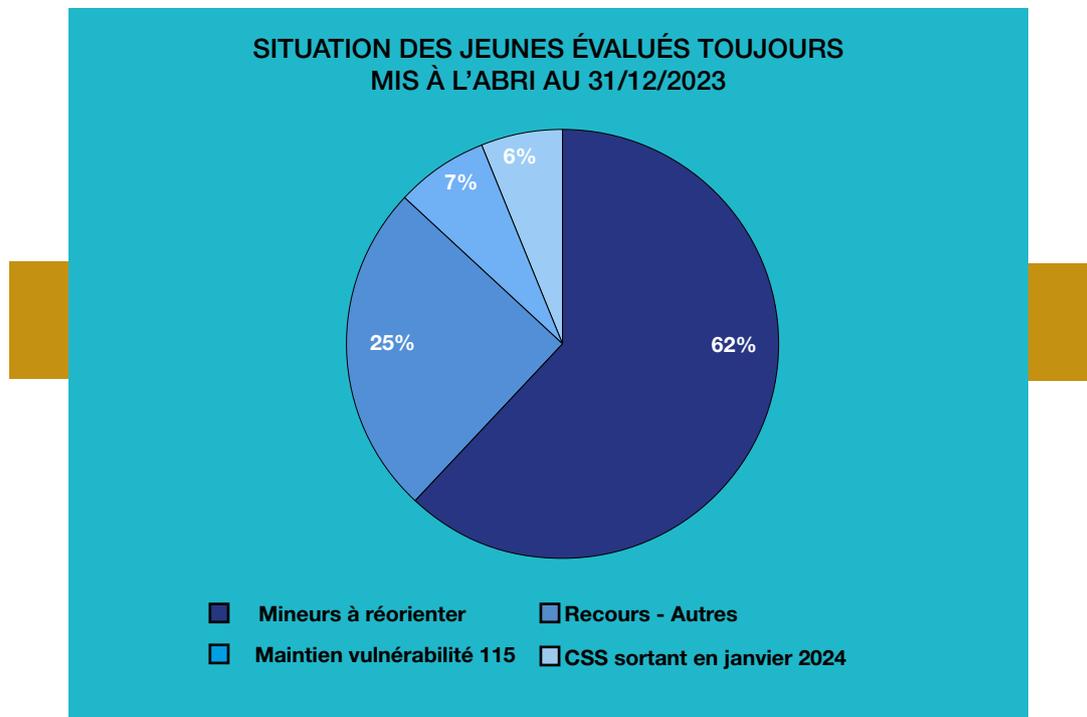
En effet, nous avons constaté une augmentation du nombre de référés devant le tribunal administratif du fait de l'absence de prise en charge immédiate. L'avocat qui va introduire cette requête va ensuite suivre le jeune durant tout son parcours au sein de l'ASE.

Cette judiciarisation des situations peut également intervenir avant l'entretien d'évaluation. L'ouverture du CEMA puis de l'hôtel des Réformés à l'automne ont eu pour effet de quasiment stopper les entretiens d'évaluation des jeunes de la mise à l'abri classique, pour lesquels le délai entre mise à l'abri et entretien d'évaluation s'est donc mécaniquement prolongé.

De même, lorsque les jeunes sont en possession des originaux de leurs documents d'identité, le départe-

ment maintient le placement des personnes jusqu'à la décision du juge. Dans ces cas-là, les juges des enfants prononcent des ordonnances de placement provisoire (OPP) d'une durée de six mois dans l'attente de l'expertise documentaire par les services de la police de l'Air et des Frontières. Les magistrats peuvent également demander une expertise osseuse avec l'accord du jeune. A partir du moment où une OPP est prononcée, le jeune sera maintenu en mise à l'abri jusqu'à la décision finale du juge, à savoir un jugement en assistance éducative ou a contrario, un non-lieu en assistance éducative. L'équipe éducative se doit alors de poursuivre les démarches éducatives et d'engager le travail autour du projet personnalisé. Néanmoins, l'issue judiciaire restant toujours incertaine, l'accompagnement de ces jeunes se révèle souvent complexe, autant pour eux que pour les équipes éducatives.

Lorsqu'un non-lieu est prononcé par le juge des enfants, le jeune est reçu par la direction du service et doit quitter son lieu de vie deux jours après avoir que la décision lui a été notifiée. Si le juge prononce un jugement en assistance éducative, le jeune est alors candidaté dans des structures adaptées à son profil.



LE POLE SANTÉ DU SERVICE ACCUEIL MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

L'année 2023 marque un tournant à l'AMAPE en termes d'entrée dans le parcours de soins des jeunes de la mise à l'abri. 4 infirmiers diplômés d'Etat et 1 aide-soignante préfigurent la construction d'un pôle santé dans le service.

Chaque unité d'hébergement est dotée d'un infirmier et l'aide-soignante réalise des missions transversales, notamment à travers le suivi des jeunes femmes.

Leur mission débute dès le premier accueil, comme cela a déjà été souligné, et se poursuit jusqu'à la sortie du dispositif.

DURANT LA MISE À L'ABRI

1^{er} volet du rôle de l'infirmier : Première évaluation des besoins en santé.

Les préconisations du Guide d'évaluation des premiers besoins en santé recommandent une première évaluation à réaliser dans les 48 heures (guide des bonnes pratiques fourni par le gouvernement) suivant la mise à l'abri. Nous nous y efforçons mais la réalité de terrain ne nous permet pas toujours de respecter ce délai.

En 2023, l'équipe a travaillé sur l'élaboration d'un processus permettant l'évaluation des premiers besoins en santé avec la mise en place de la fiche d'intervention sanitaire personnalisée. Cette première évaluation fait partie des prérogatives du rôle propre de l'infirmier.

L'infirmier recueille le consentement du jeune, aussi bien en ce qui concerne le questionnaire santé que pour l'examen général, vérifie ses besoins en interprétariat et l'informe du caractère secret, s'il le désire, de l'entretien.

Ce recueil de données permet de dégager :

- Les besoins en santé, pour orienter et coordonner les soins en fonction des besoins du patient = rôle collaborant.
- Les besoins en éducation et prévention = rôle propre.

Prioriser les besoins c'est également avoir l'objectif de repérer les urgences médicales individuelles ou collectives (maladies contagieuses...).

Une fois la première évaluation réalisée, c'est l'entrée dans l'accompagnement, la coordination des soins et le suivi. Les orientations/accompagnements vers : le CLAT, le CEGID, les PASS (dentaires, demandes AME), la PMI, le Planning Familial, le CCAS, la sécu-

rité sociale (CMU).

Les accompagnements sont coordonnés par les éducateurs et le personnel de santé. Ces derniers priorisent leur présence pour les accompagnements lourds. A partir des ordonnances et comptes rendus, les traitements sont préparés, distribués et administrés et les infirmiers demeurent attentifs aux effets secondaires. Des transmissions ciblées sont systématiquement appliquées sur les fiches sanitaires des jeunes ainsi que consignées sur une relève IDE.

2^e volet du rôle de l'infirmier : Accompagnement de la vie quotidienne

Il s'agit de l'information, l'éducation et la prévention dans tous les domaines de la santé où les infirmiers perçoivent un besoin en fonction de la population accueillie : sensibilisation à l'éducation vestimentaire, alimentaire, l'hygiène... Les soignants assurent une veille et une vigilance permanentes aux côtés des jeunes sur les unités d'hébergement.

Dans les hôtels, une vraie coordination pluri disciplinaire (éducateur, maîtresse de maison, veilleur de nuit, aide-soignant, infirmier, chef de service) s'engage en matière de santé et d'éducation à la santé. La communauté autour des jeunes mis à l'abri passe aussi par ces continuités entre métiers différents et cette coopération peut encore être améliorée.

3^e volet : les problématiques santé qui émergent pendant la mise à l'abri

Elles sont gérées grâce aux permanences sur les lieux d'hébergement.

L'infirmier évalue les priorités en matière sanitaire et met en place l'accompagnement et un plan de soin adéquat à la situation donnée.

4^e volet : les tâches de l'infirmier

L'infirmier fait un travail de logistique, gère la pharmacie, l'achat de matériel, les dates de péremption ; il prépare et distribue les traitements. Il coordonne aussi les soins et la gestion des rendez-vous médicaux.

Il vérifie l'observance des traitements, surveille les effets attendus et les effets indésirables et en fait les transmissions. L'infirmier évalue, informe, éduque et réajuste.

EN 2023

La ligne directrice a porté sur formalisation et protocoles.

- Construction d'un partenariat avec un cabinet

médical qui s'engage à recevoir les jeunes (Médic-Santé).

- Rédaction d'un protocole gale, suivi d'un réel impact sur la pathologie et le développement de la contagion.
- Partenariat en soins libéraux pour les week-end.

↳ Perspectives 2024

Pour mieux répondre aux besoins et améliorer la qualité de la prise en charge de chacun des jeunes :

- ◆ Réalisation de nouveaux protocoles à partir de symptômes fréquemment observés.

- ◆ Réflexion autour de la question d'urgence psychique.

- ◆ Formation du personnel : sécurisation du circuit médicamenteux, premiers secours en santé mentale.

- ◆ Coordination et échanges avec les autres IDE des services du Pôle Prise en charge des jeunes ASE.

- ◆ Travail autour des notions de bientraitance et de recueil du consentement aux questionnaires, aux soins et aux examens, en harmonie avec les principes des libertés fondamentales de l'individu.

■ LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS À L'ÉCHELLE DU SERVICE POUR 2024

- Evaluation de la qualité de l'activité selon le cadre HAS.
- Amélioration et évolution du cadre et des pratiques.
- Traçabilité et sécurisation de toutes les procédures internes au service.
- Réécriture du projet de service.
- Obtention d'un agrément pérenne de fonctionnement.





SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

MARSEILLE

MECS Tuileries – MECS Cougit – Service appartements – Repli

■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2023 a été placée sous le signe du renouvellement, les deux cadres intermédiaires ayant quitté leurs fonctions pour laisser la place à deux nouvelles cheffes de service.

Les difficultés récurrentes de recrutement complexifient le quotidien de l'encadrement et des professionnels de terrain mais les équipes éducatives ont démontré en 2023 leur capacité à s'adapter aux contextes et à intégrer des modifications dans leurs pratiques de travail pour se conformer aux attendus de la loi 2002.2, de la loi Taquet, des nouvelles réglementations et des pistes de travail issues des contrôles.

Nous avons saisi en fin d'année l'occasion de l'élaboration du bilan annuel d'activités pour organiser une journée de travail élargie à tout le service où nous avons invité l'ensemble des professionnels à réfléchir à l'année écoulée individuellement et collectivement

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL ET DE RECUEIL

Dans un premier temps il a été demandé aux professionnels, en individuel et en sous-groupes, de réfléchir à ce qu'était, pour eux, une action remarquable.

Il est ressorti de ces ateliers de manière unanime la définition suivante : une action éducative est remarquable dès lors qu'elle rencontre l'adhésion du groupe d'individus à laquelle elle est proposée.

Dans un second temps, il a été proposé aux professionnels, par unité éducative, de réfléchir à leurs actions passées par le biais de l'outil « CAT » (faire réfléchir individuellement et collectivement) :

Ce qu'ils souhaitent Conserver (C)

Ce qu'ils souhaitent Arrêter (A)

Ce qu'ils souhaitent Tenter (T)

Nous avons puisé dans le matériau recueilli pour alimenter le bilan et cette édition 2023 diffère donc, tant en termes de contenu que de méthode de rédaction, des autres années. Il est certes le reflet de l'année écoulée mais en passant davantage que les années précédentes par la voix des équipes éducatives.

■ LE SERVICE

Hébergement diversifié Marseille compte trois unités d'hébergement qui accueillent et accompagnent en tout 110 jeunes reconnus mineurs non accompagnés, de 13 à 20 ans.



La MECS des Tuileries : **12 places**

La MECS Cougit : **deux plateaux de 25 places, soit 50 places**

Les appartements : **42 places**

Les places de repli : **6 places**

Les équipes sont pluridisciplinaires : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, conseillers en insertion professionnelle, infirmiers, maitresses de maison et surveillants de nuit.

Elles accompagnent les jeunes autour de 4 grands axes éducatifs visant tous un objectif général d'accès à l'autonomie :

■ **Accompagnement au parcours de soin.**

Les 2 IDE du service répartissent leur temps entre 75 % d'accompagnements individuels et 25% d'actions collectives.

Les accompagnements individuels se concentrent sur les suivis spécialisés des MNA présentant des pathologies chroniques et/ou aiguës (diabète, poly-addictions, hépatites virales, drépanocytose, tuberculose, gale, pathologies psychiatriques avec ou sans traitement). Les accompagnements dits de routine sont gérés par les éducateurs qui outillent les jeunes à la gestion de



leurs rendez-vous.

Des actions collectives à destination des adolescents ont été mises en place, avec le soutien de partenaires (CEGIDD, AIDES, Maison des Adolescents, CSAPA...).

2023 a vu des stagiaires infirmiers accueillis sur le service, pour des stages individuels et dans le cadre du service sanitaire.

■ **Accompagnement à la scolarité et l'insertion socioprofessionnelle.**

L'arrivée sur le service de MNA plus jeunes et moins insérés scolairement, a nécessité un travail de réflexion de la part des équipes éducatives et des CIP. On note, toutes unités confondues, que la moitié des MNA arrivés sur le service en 2023 n'ont pas été scolarisés.

En fin d'année, on note 90 % de MNA et jeunes majeurs en cours de scolarité (30 % en collège, 60 % en lycée et 10 % en scolarité adaptée). Les jeunes « oisifs » et « décrocheurs » bénéficient d'accompagnements dans et hors les MECS. On notera que 10 % des jeunes pris en charge en 2023 ont souhaité se réorienter vers une autre branche en cours d'année.

■ **Accompagnement à la constitution ou la reconstitution d'un état civil.**

Une large part du travail d'accompagnement éducatif porte sur la reconstitution de l'état civil des MNA et jeunes majeurs pris en charge. Aussi, dans la MECS COUGIT et le service appartement, on comptabilise en moyenne 25 % du temps de travail passé à la demande d'actes d'état civil (actes de naissance, cartes consulaires, passeports).

■ **Accompagnement à la citoyenneté, aux sports, à la culture et aux loisirs.**

Six camps ont été organisés et l'on dénombre, par unité, entre 2 et 6 sorties éducatives, culturelles ou sportives, par mois.

■ **LA MECS DES TUILERIES**

● **Éléments de bilan statistique**

La MECS a accueilli et accompagné 26 jeunes en 2023.

Contrairement à l'année précédente durant laquelle peu de mouvements étaient intervenus

2023 a vu plus de 80 % des effectifs renouvelés.

- Un tiers des jeunes a moins de 15 ans à l'arrivée dans la MECS et plus de la moitié a moins de 16 ans.
- On note une baisse très significative de l'âge des jeunes entrants, ce qui implique pour les équipes une réorganisation des activités éducatives.

■ Les jeunes originaires du Maghreb sont majoritaires (Algérie et Tunisie), suivis par des jeunes originaires d'Afrique Subsaharienne et d'Asie mineure.

■ Les jeunes que nous avons orientés en cours d'année l'ont principalement été vers les autres unités du service (appartement et MECS Cougit) et minoritairement en dehors du Groupe addap13 vers des structures de type MECS.

■ Le studio attendant à la MECS, qui fait fonction de lieu de repli ou d'accueil temporaire, a accueilli une douzaine de jeunes pour une durée de 4 à 21 jours. Ce sont principalement des jeunes du service Hébergement diversifié hors Marseille qui en ont bénéficié pour se rapprocher de leur lieu de stage, mais on notera également l'accueil en répit d'un jeune du service AEMO-Renforcée et le repli d'une jeune femme du SAPA.

● **2023, une année en double teinte**

2023 est la deuxième année pleine de fonctionnement de la MECS. Depuis son ouverture, la structure avait connu une relative stabilité des effectifs et des jeunes pris en charge. L'entrée dans leurs 17^e et 18^e années de plusieurs jeunes est venue impacter le groupe en 2023 puisqu'elle a généré des départs de jeunes « historiques » et des arrivées.

Le profil des jeunes nouvellement arrivés est également venu interroger l'équipe sur son projet, avec l'arrivée de très jeunes adolescents et de jeunes présentant des profils psychopathologiques complexes. L'équipe a dû entamer une réflexion rapide sur l'accompagnement éducatif des moins de 15 ans, sur fond de difficultés RH récurrentes qui perturbent le quotidien et l'organisation (recrutements difficiles, vacances de postes...).

Il ressort toutefois de nos réflexions que le lieu et le projet initial de la maison des Tuileries sont adaptés aux jeunes accueillis. En réponse à ces accueils de très jeunes adolescents, le plus souvent non scolarisés antérieurement et en attente d'affectation scolaire, l'équipe a immédiatement mis en place des temps dédiés à l'apprentissage de la langue française, de l'aide aux devoirs et des *activités jeux de société*, très appréciés du groupe.

La quasi-totalité des jeunes bénéficie à présent d'une scolarité en accord avec ses besoins et envies. Les jeunes décrocheurs sont particulièrement accompagnés par l'équipe éducative avec le soutien des CIP du service.

En parallèle, l'accompagnement de deux jeunes aux profils psychiques dégradés est venu mettre en lumière la nécessité de recrutement d'un(e) psychologue qui garantirait le parcours de soin psychique en partenariat avec l'IDE du service sur le versant somatique.

Un évènement indésirable grave est survenu courant 2023 avec l'agression au couteau, par des jeunes du quartier, d'un adolescent de la MECS. Cet évènement



est venu fragiliser les résidents et les professionnels de la MECS mais la réaction rapide des services de prévention spécialisée et de médiation sociale du Groupe a permis un retour au calme dans un délai court. Cet événement est venu renforcer notre conviction que la coopération avec l'ensemble des services du Groupe addap13 est nécessaire, autant dans les moments d'urgence qu'au fil de l'eau.

L'équipe éducative, malgré les difficultés de ressources humaines, a tout de même su mettre en place de nombreux projets pédagogiques adaptés aux jeunes. Ainsi, les 13 jeunes ont pu bénéficier d'un camp d'hiver en mars 2023, d'un camp d'été d'une semaine en juillet 2023, de plusieurs sorties pédagogiques et culturelles tout au long de l'année et d'un projet en partenariat avec Le ZEF autour de la musique et de création de cartes postales sonores.

● Des perspectives 2024 centrées sur un projet de « maison »

Fin 2023, une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions, sur la MECS, après une vacance de poste de plusieurs mois. Son temps est réparti entre la maison des Tuileries et le service appartement.

Son rapport d'étonnement montre la nécessité d'augmenter sa guidance auprès de cette équipe afin de garantir le plein essor des actions éducatives qui y sont menées.

Sous son impulsion, l'équipe pluridisciplinaire mènera une réflexion autour de la rédaction d'un nouveau projet d'établissement. L'équipe est ainsi invitée à élaborer un diagnostic des deux premières années de fonctionnement et à proposer une nouvelle organisation de travail avec les jeunes incluant notamment les points suivants :

- Mise en place d'un planning fixe sur 6 semaines (garantie de continuités éducatives et qualité de vie au travail, en cohérence avec les besoins des jeunes...).
- Mise en œuvre de projets culturels et pédagogiques suivis (chantiers éducatifs, repas du monde...).
- Réorganisation de la vie de la MECS pour garantir à la fois la continuité éducative mais aussi la possibilité pour les éducateurs de véritables moments de pause « déconnectés » du collectif.
- Elaboration d'un protocole de « Repli et Répit » afin d'accueillir et accompagner au mieux les jeunes qui occupent ponctuellement le studio de la MECS.

■ LA MECS COUGIT 2 PLATEAUX DE 25 PLACES

● Éléments de bilan statistique

La MECS Cougit a accueilli et pris en charge 82 jeunes (81 garçons et 1 fille) en 2023.

○ **L'âge moyen des jeunes pris en charge en 2023 est de 16,5 ans à l'arrivée sur la MECS.**

○ **Nous notons une diminution significative de l'âge d'arrivée par rapport aux deux années précédentes avec 9 % de MNA de moins de 16 ans à l'entrée sur la MECS.**

○ **Les pays d'origine des jeunes restent stables, la Guinée et la Côte d'Ivoire étant largement majoritaires par rapport aux autres pays.**

Cette année, nous avons accueilli 7 jeunes originaires de Turquie, très éloignés des codes sociaux français et ne parlant ni français ni anglais.

○ **Près de 50 % des jeunes devenus majeurs courant 2023 ont pu bénéficier de sorties positives vers des dispositifs jeunes majeurs ou un service de semi-autonomie.**

○ **Les orientations positives, hors MECS Cougit, sont équitablement réparties entre le service Hébergement de notre Pôle et les autres MECS et dispositifs hors Groupe addap13.**

● Du Projet pour l'enfant au projet pour la MECS

Après une année 2022 centrée sur la mise en conformité globale de la MECS et l'intégration des outils de la loi de 2002.2 dans les pratiques éducatives quotidiennes, l'équipe éducative a su mettre à profit ce cadre légal et réglementaire pour impulser une dynamique de projet efficace, collective et participative.

Le plus gros enjeu pour cette MECS a été identifié comme celui de faire prospérer une dimension collective, dans un lieu où l'objectif général est l'accès rapide à l'autonomie des jeunes pris en charge.

Les commissions de travail évoquées en perspectives dans le bilan 2022 sont venues répondre aux problématiques récurrentes d'organisation de la vie de la MECS, d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à la scolarité, d'orientations vers d'autres dispositifs. Chaque commission est constituée de plusieurs professionnels qui assument des missions particulières.

■ **La commission Entrées**, sous l'égide de la maîtresse de maison, permet l'anticipation des arrivées par le biais de la constitution de kits d'entrée et l'accompagnement au nettoyage des studentes avant l'arrivée de nouveaux jeunes. Le travail de cette commission a permis de diminuer significati-

vement le temps de latence entre une sortie et une nouvelle entrée (de 5 jours en moyenne en 2022 à 2 jours en 2023).

La commission **Sorties** est régulièrement consultée pour affiner les profils recherchés par les autres dispositifs et services, afin de proposer des candidatures adaptées. Elle propose également des ateliers aux jeunes de la MECS pour présenter les dispositifs de droit commun, les réalités du coût de la vie en autonomie...

La commission **Vie et Loisirs** organise des activités dans et hors les murs de la MECS. Les jeunes de la MECS ont bénéficié de plusieurs camps en 2023. Outre le besoin exprimé de sortir de la routine et de la ville, ces temps permettent de travailler le lâcher prise auprès d'un public mandaté, qui subit de grandes pressions (familiales, sociales...) dans la vie quotidienne et travaille dans des métiers physiques et en tension. Ces activités et séjours sont également de beaux outils pour travailler la question de la participation financière et faire réaliser aux jeunes le coût d'activités de loisirs et culturelles, ce qui nous apparaît éducatif et salubre.. Par ailleurs, la commission a mis en place des ateliers d'expression et d'écriture quotidiens.

La commission **Citoyenneté** assume le rôle de fédérer les jeunes pris en charge autour du projet collectif et garantit l'effectivité d'une démocratie participative au sein de la MECS. A raison d'une fois par période scolaire (toutes les 6 semaines environ), une réunion « jeunes », en présence des cadres du service, est organisée pour que soient présentés et débattus des points d'actualité, des projets ou des activités ponctuelles. La parole est aussi laissée aux jeunes via le jeu des questions. C'est de cette commission et de la volonté des jeunes de débattre de questions de société que sont nés les « ateliers

citoyenneté » (focus *intra*).

● Rythmes de travail et travail autour du rythme

Le groupe de 50 jeunes compte en son sein un nombre non négligeable de jeunes dits décrocheurs et oisifs. Elaborer des actions à proposer à ces jeunes faisait partie des perspectives du bilan 2022. L'équipe éducative a donc monté des ateliers d'expression et d'écriture, chaque matin, à destination des jeunes non francophones, nouvellement arrivés et en décrochage. Ces ateliers ont prospéré et à ce jour, les jeunes qui y participent montrent de vraies améliorations dans leur français oral. Autre effet positif, le groupe de jeunes a noué des liens de camaraderie forts.

Aussi, en 2023, l'équipe éducative, sous l'égide de la cheffe de service, a-t-elle monté un projet visant à accueillir 3 personnes en service civique pour proposer des temps d'aide aux devoirs et des cours de FLE. Les premiers cours ont pu démarrer en fin d'année et dureront jusqu'aux vacances d'été 2024.

De son côté, l'équipe éducative bénéficie de nouveaux plannings, conformément à la réglementation et à la commande institutionnelle. Ces horaires sont adaptés à la présence des jeunes sur le site et à la typologie du public pris en charge. Ils permettent en outre une meilleure qualité de vie au travail. Le renforcement des présences éducatives le soir, lorsque les jeunes sont présents sur la MECS, permet la mise en place d'activités « adolescentes » importantes pour une maison d'enfants.

LES ATELIERS CITOYENNETE

A la demande des jeunes et sous l'impulsion d'éducateurs rôdés à l'exercice, la MECS a mis en place des ateliers citoyenneté au cours desquels jeunes et professionnels débattent sur des thématiques préalablement choisies par les jeunes et « théorisées » par les adultes.

En 2023, les thèmes abordés ont été :

La règle, les droits et les devoirs pour le « mieux-vivre ensemble »,

- La solidarité,
- L'interculturalité,
- Le fait religieux et la laïcité,
- Les institutions de la République,
- Nation / Citoyenneté,
- Le statut des MNA,
- L'insertion socio-professionnelle,
- Les grands principes de la Constitution française

et les lois,

- ▣ Le conflit israélo-palestinien (point d'actualité et débats),
- ▣ L'égalité républicaine et l'égalité femmes / hommes,
- ▣ Evolution de la société française depuis la 2^{de} guerre mondiale,
- ▣ Les pratiques culturelles et les valeurs républicaines.

La réussite de ces ateliers se mesure notamment par le taux de participation, toujours grandissant. Il a fallu acheter une vingtaine de chaises pliantes pour permettre à l'ensemble des jeunes intéressés (parfois plus de 30) de pouvoir y participer dans de bonnes conditions.

Méthodologiquement, les jeunes proposent un

thème et une date, et les professionnels qui animent disposent d'un temps non négligeable de recherche sur la thématique. C'est toujours la partie théorique qui ouvre ces séances et une large part est laissée au débat par la suite. Chaque atelier donne lieu à la rédaction d'un compte rendu transmis à toute l'équipe.

En 2024, à la demande des jeunes, un atelier **Droit à l'information** sera réalisé en présence d'une journaliste.

La richesse des échanges et l'engouement des jeunes (et des professionnels) pour ces temps, nous invitent à imaginer un recueil des comptes rendus qui pourrait être publié. Egalement, il serait intéressant d'ouvrir ce type d'atelier aux jeunes des autres services et d'y inviter des spécialistes des questions débattues.

■ LE SERVICE APPARTEMENTS 2 PLACES

● Éléments de bilan statistique

Le service a accueilli 80 jeunes en 2023.

Fait notable, pour la première fois dans l'histoire de ce service, 7 jeunes filles de 16 à 18 ans ont été accueillies en appartement en colocation (dont une en dispositif hôtelier - places de repli).

Cette mixité, induite par l'arrivée importante cette année de jeunes filles sur le service AMAPE, a nécessité une réflexion globale et une adaptation de la part de l'équipe éducative avec notamment l'apparition de problématiques spécifiques aux jeunes femmes (vulnérabilités liées au genre, grossesses, suivi gynécologique...).

- Si l'âge moyen reste depuis 3 années de suite, supérieur à 18 ans, 18 jeunes ont bénéficié en 2023 d'orientations vers un service jeunes majeurs. Par ailleurs, fin décembre 2023, l'ensemble des jeunes majeurs du service étaient positionnés sur un dispositif jeune majeur et en attente de réorientation.
- Le profil des jeunes pris en charge reste stable : majorité de 18 ans et plus, pour la plu-

part en situation professionnelle stabilisée, originaires d'Afrique subsaharienne (85 %).

- Le service ne compte plus que deux studios au sein desquels des jeunes à profil dit « atypique » sont pris en charge.
- Le reste du parc immobilier est composé d'appartements de types 2, 3 ou 4 au sein desquels les jeunes cohabitent.
- Le renouvellement partiel des appartements permet à ce jour de limiter la prise en charge en chambre double au maximum et de permettre aux jeunes d'être en chambre seule.

● Accompagner, mais jusqu'à quand ?

En début d'année 2023, une grande majorité des jeunes pris en charge sur le service l'est depuis plus d'une année. En dehors des objectifs du DIPC de chaque jeune, les professionnels du service s'interrogent plus généralement sur les objectifs d'accompagnement par des éducateurs de jeunes majeurs, régularisés, sur la voie de l'insertion professionnelle et autonomes.

Cette question est importante car elle met en exergue la difficulté d'orienter des jeunes majeurs en dehors des dispositifs de protection de l'enfance, par manque de places disponibles d'une part et par difficulté, tant pour les jeunes que pour les professionnels, à « couper le cordon » d'autre part. La loi Taquet, qui vient réformer la protection de l'enfance, va dans le sens d'une prolongation de la prise en charge des jeunes



majeurs (qui le souhaitent) jusqu'à leurs 21 ans, avec des simplifications dans la demande de protection pour ces jeunes.

Toutefois, il reste capital pour le Pôle en général et ce service en particulier, d'assumer son habilitation MECS (prise en charge éducative de mineurs) et, bien que autorisé à accueillir des jeunes jusqu'à 21 ans, garantir une orientation des jeunes majeurs dans des dispositifs qui leur seront bénéfiques pour la suite de leurs parcours personnels. Aussi, à la demande de la direction de service, l'ensemble des jeunes majeurs du service qui présentaient des garanties d'autonomie a fait l'objet en 2023 de candidatures demandant des orientations vers un service jeune majeur.

Un grand nombre de jeunes ont donc fait l'objet de sorties positives du dispositif, laissant la place à des mineurs, orientés principalement par les MECS Cougit et Tuileries, mais également par le service Hébergement hors Marseille et des dispositifs hors Groupe addap13.

Ce renouvellement important a permis à l'équipe éducative de sortir, de renouveler sa pratique et de nouer de nouvelles relations éducatives avec des jeunes parfois éloignés de la réalité de la vie en appartement. L'écart entre vie idéalisée et vie réelle en appartement a eu un fort impact sur les jeunes et entraîné notamment des détériorations matérielles. De ce fait une remise à plat de l'organisation du travail de l'équipe était nécessaire et il faudra, dès 2024, modéliser une planification qui allie accompagnement dans le diffus, accompagnement à la bonne tenue d'un logement et contrôle des lieux d'habitation des jeunes gens. Le tout sans négliger en parallèle les nombreux actes administratifs à réaliser avec ces jeunes de 17 à 20 ans pour stabiliser leur séjour après 18 ans.

La relative autonomie des jeunes pris en charge a permis la mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisirs qui sont une réelle plus-value pour ces jeunes à la croisée des chemins entre adolescence et entrée dans l'âge adulte.

On notera la forte adhésion des jeunes aux temps collectifs de démocratie participative avec un taux de participation de plus de 75 % pour l'ensemble des réunions jeunes organisées toutes les 6 à 8 semaines. De même, les ateliers sur la gestion budgétaire et l'apprentissage des actes administratifs ont reçu un avis favorable de la part des jeunes.

● L'accueil de jeunes filles comme vecteur d'égalité

Le service a accompagné 7 jeunes filles en 2023, dont 6 ont été prises en charge en appartement en colocation. L'équipe éducative a proposé un accompagnement par un binôme homme / femme afin de proposer à ces jeunes femmes la possibilité de créer plus ou moins de lien avec l'un ou l'autre des professionnels. L'accueil de filles au sein d'un groupe de garçons,

notamment durant les temps collectifs, a eu un effet bénéfique non anticipé : permettre des échanges, avec les garçons notamment, sur les questions d'égalité femme / homme, le respect mutuel, le vivre ensemble. Durant l'été 2023, la participation de 4 jeunes filles à un séjour aux côtés des garçons a permis de renforcer les liens entre ces jeunes.

Toutefois, la présence de jeunes filles dans un hébergement diffus suppose un renforcement de l'accompagnement, du fait de la vulnérabilité engendrée par leur genre et des vécus traumatiques.

Ainsi le passage systématique de veilleurs de nuit mobiles dans les appartements hébergeant des jeunes filles et d'autres jeunes vulnérables est une priorité.

■ LES PLACES DE REPLI

Le service bénéficie depuis 2023 de 6 places de « repli » tarifées.

En 2023, deux au moins ont été occupées.

Ces places, généralement en hôtel, sont nécessaires au bon fonctionnement des trois unités du service parce qu'elles permettent de proposer un hébergement alternatif à un jeune qui serait en souffrance ou en danger sur son lieu de prise en charge, en garantissant la continuité de sa prise en charge éducative et en empêchant une rupture dans son parcours. Le fait qu'il s'agisse de places en hôtel nous engage à évaluer, dans les deux mois, les perspectives d'accompagnement à venir et à faire des propositions cohérentes à l'Aide sociale à l'enfance. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas là de placements pérennes.

Par ailleurs, ces places permettent d'apporter une réponse rapide lorsque le département est en difficultés avec le placement d'un jeune dans une autre structure.

Il n'y a pas d'équipe éducative dédiée et ce sont les éducateurs des trois unités éducatives du service qui assurent la poursuite de prise en charge éducative des jeunes bénéficiant d'un repli. Cette modalité pose en outre les prémices de la coopération entre ces trois unités puisque tous les jeunes pris en charge pourraient, un jour ou l'autre, avoir à en bénéficier.

■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Décembre 2023 a marqué 2 ans et demi de fonctionnement de nos modalités diversifiées de prise en charge, entre MECS et appartements. Deux ans après un contrôle inopiné diligenté par le conseil départemental, les éléments du présent bilan tendent à montrer que les recommandations issues du contrôle ont été digérées, appliquées et intégrées à nos méthodes de travail et d'accompagnement.

Les éléments de ce bilan viennent en outre mettre en exergue une volonté forte des équipes pluridisciplinaires d'aller au-delà de l'accompagnement classique des jeunes pour « faire mieux » en proposant



notamment des actions collectives, fortes de réflexions parfois philosophiques et nourries essentiellement des envies des jeunes pris en charge.

2024 sera placée sous le signe de la coopération interne.

Suite aux retombées positives de **la Fête de la réussite des jeunes du Pôle** qui a eu lieu en 2023 sous l'impulsion de l'équipe de la MECS Cougit, une version 2024 encore améliorée devrait se tenir dans le courant de l'été et réunir l'ensemble des jeunes de nos unités éducatives autour de réalisations photos et vidéos, retraçant leurs parcours sur le territoire marseillais.

HORS MARSEILLE

Collectifs et appartement

Le service Hors Marseille est habilité pour 100 places réparties entre des collectifs et des appartements, en fonction des profils des jeunes reconnus Mineurs non accompagnés et confiés au service par l'aide sociale à l'enfance.

Deux équipes pluridisciplinaires mettent en œuvre la mission sous la responsabilité d'un directeur de service et de deux chefs de service éducatif.

Dans l'unité éducative EST, 8 travailleurs sociaux, 1 CIP, 1 IDE et 2 veilleurs de nuit gèrent 47 places réparties entre les hébergements suivants :



Le Rove : **1 hôtel - 24 places**
Martigues : **7 appartements - 12 places**
Gignac la Nerthe : **1 maison - 6 places**
Saint Victoret : **1 maison - 5 places**
Perspectives 2024 : **1 appartement de plus à Martigues – 3 places**

Dans l'unité éducative OUEST, 8.3 EPT travailleurs sociaux, 1 CIP, 1 IDE et 2 veilleurs de nuit gèrent 53 places réparties entre les hébergements suivants :



Martigues : **1 hôtel - 20 places**
Istres : **7 appartements - 16 places**
Arles : **2 maisons - 9 places**
1 appartement - 1 place
Saint Martin de Crau : **2 appartements - 4 places**
Perspectives 2024 : **Quitter un logement pour rééquilibrer le nombre de places des unités.**

Le service a accueilli 140 jeunes

pendant l'année 2023.

100 étaient présents au 31 décembre,

dont 29 majeurs.

Notre mission comprend le soutien éducatif et l'accompagnement vers l'intégration de ces jeunes ainsi que la gestion des aspects administratifs liés à leur régularisation.

Nous visons également à favoriser la compréhension de la société d'accueil et de sa culture, ainsi que l'assimilation des normes et codes en vigueur. En outre, nous travaillons à promouvoir l'autonomie dans les démarches et l'accès aux services publics pour les préparer à leur vie d'adulte.

Tout cela nécessite une approche individualisée, prenant en compte la personnalité, le rythme et les besoins spécifiques de chaque jeune, tout en tenant compte des réalités administratives et institutionnelles qui peuvent parfois compliquer leur situation.

■ EN 2023, POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Le service a connu un changement de direction en juin 2023 et une partie de l'année a été dédiée à la stabilisation des ressources humaines et à une réorganisation des équipes afin d'harmoniser le nombre de références. Le nouveau directeur a travaillé aux côtés des équipes pour mettre en œuvre les différentes préconisations issues du contrôle diligenté par le conseil départemental en 2022.

En ce qui concerne l'organisation du travail, des plannings collectifs sont désormais établis chaque semaine, en complément des plannings individuels.

Concernant l'accompagnement des jeunes, les équipes sont rigoureuses quant à la contractualisation des DIPC et des projets personnalisés en présence des jeunes.

Nos liens avec les inspecteurs enfance famille sont réguliers et ces derniers sont systématiquement consultés au sujet des orientations envisagées pour les jeunes par les équipes.

L'utilisation de notre logiciel interne TRAJECT facilite également l'organisation du travail en permettant le partage d'outils entre professionnels (trames, notes, outils loi 2002-2), et en ouvrant une meilleure visibilité pour les chefs de service des tâches effectuées par les salariés.

En ce qui concerne le travail partenarial, nous avons encore des axes à développer. Cependant, des projets sont en cours, comme le parrainage républicain pour les jeunes que nous prenons en charge à Martigues : en collaboration avec la municipalité, nous avons organisé plusieurs réunions pour co-construire ce projet, qui vise à favoriser un meilleur ancrage des jeunes



sur le territoire et à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

D'autres points également en cours, seront mis en œuvre en 2024, au premier rang desquels le plan de résorption des hôtels, conformément à la loi Taquet. Notre diversification sera complétée par deux collectifs dont l'organisation sera pleinement celle d'une MECS. Les moyens supplémentaires qui nous seront alloués dans ce cadre permettront de mettre en œuvre une prise en charge plus qualitative sur les axes de travail principaux :

- Accueil au sein du dispositif.
- Accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle.
- Accompagnement des démarches administratives.
- Accompagnement à la vie en collectivité et aux activités de socialisation.

■ BILAN DE LA FORMATION INTERNE AUX ÉCRITS PROFESSIONNELS

Le précédent directeur avait animé quatre sessions de formation sur les écrits professionnels dont l'objectif était la rédaction de documents en conformité avec le cadre légal et une posture éthique, et donnant du sens à la pratique de l'écrit dans l'accompagnement des publics.

Cette formation a répondu à plusieurs attentes exprimées par les équipes éducatives. Certains doutaient de leurs compétences rédactionnelles tandis que d'autres expliquaient que les écrits réalisés dans l'urgence les plaçaient dans une position inconfortable.

Bien que n'existe aucune loi spécifique relative aux écrits professionnels dans notre champ d'intervention, ils sont encadrés par plusieurs textes, notamment les lois du 2 janvier 2002, du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 février 2022 relatives à la protection de l'enfance, le RGPD, ainsi que le secret professionnel et l'échange d'éléments à caractère confidentiel.

La première partie de la formation a abordé l'impact de ces lois sur la pratique des écrits professionnels, notamment l'obligation d'informer et de restituer à l'utilisateur tout écrit le concernant.

Les sessions suivantes ont enrichi la pratique des professionnels sur différentes thématiques telles que la chaîne de responsabilité, les principes incontournables de l'écrit professionnel (informer, restituer, éviter le jugement de valeur, etc.), la différenciation entre les éléments d'observation et d'analyse, la contextualisation d'un écrit professionnel ainsi que les différents types d'écrit (rapport éducatif, note d'évolution, note d'incident, etc.).

Les retours des professionnels ont été positifs et ont permis d'affiner certains points comme l'uniformisation de la présentation des écrits de l'ensemble du service, la séparation entre les signatures de l'auteur et du valideur, etc.

■ ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Un des principaux objectifs de notre mission éducative est de faciliter l'intégration sociale et l'insertion des mineurs non accompagnés qui nous sont confiés. La réussite de cet axe de travail repose en partie sur les conseillers en insertion professionnelle (CIP) qui collaborent avec un réseau de partenaires.

Lorsqu'un jeune arrive dans notre service, nous organisons un entretien individuel visant à évaluer ses besoins et à recueillir des informations sur son parcours scolaire dans le pays d'origine. Ensuite, nous planifions un rendez-vous pour qu'il puisse passer un test CASNAV, qui déterminera son niveau scolaire et facilitera son orientation vers un établissement approprié.

Cependant, plusieurs difficultés entravent l'accompagnement de ces jeunes dans leur insertion professionnelle et scolaire :

- La première concerne les jeunes ayant passé leur test CASNAV et qui doivent attendre des places dans des établissements scolaires actuellement surchargés.
- La deuxième est liée aux codes sociaux et/ou professionnels que les jeunes n'ont pas encore assimilés et qui leur font défaut pour s'intégrer pleinement dans les univers de l'école ou du travail.
- La troisième concerne les jeunes en voie de recours, hébergés et scolarisés au départ à Marseille et ensuite orientés vers notre collectif au Rove : la distance entre l'établissement scolaire et l'hébergement devient alors un vrai problème.

Pour pallier la première difficulté, nous collaborons avec différents partenaires tels que des associations et des centres sociaux qui proposent des cours de français langue étrangère (FLE), ainsi que des dispositifs comme la Ruche, la Maison de l'apprenti et les Missions locales, ce qui permet de continuer à travailler sur le projet du jeune.

Concernant la question des codes sociaux, nous envisageons en 2024 un atelier animé par une CIP pour donner accès à la maîtrise de la posture professionnelle et des codes sociaux attendus. Cet atelier permettra d'aider les jeunes à s'insérer et facilitera la recherche d'emploi ou de stage et le lien à l'autre.

Quant à la mobilité elle reste une problématique majeure, entre les distances et un réseau de transport en commun parfois inadapté (horaires, fréquence...). Afin de faciliter les déplacements des jeunes, nous les accompagnons vers l'autonomie dans les transports en commun, les aidons à repérer les bus qu'ils peuvent prendre plus tôt pour être à l'heure et encourageons le choix de lieux de stage proches de leur secteur d'hébergement. Nous les guidons également vers l'obtention du code de la route et du permis de conduire et encourageons l'achat de vélos ou de trottinettes élec-



triques mais la mobilité est un point sensible dans ces parcours.

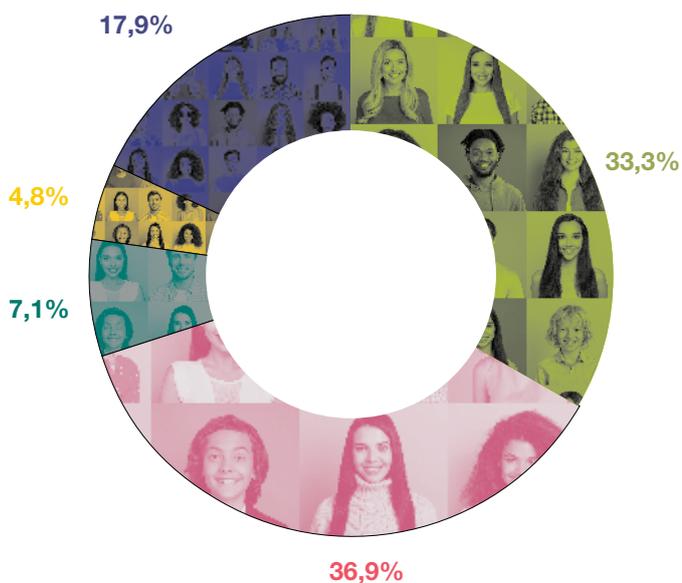
La collaboration avec des partenaires locaux, l'accent mis sur l'apprentissage du français et l'autonomie dans

les déplacements sont des pistes d'action cruciales et volontaristes qui reflètent la volonté collective de soutenir l'épanouissement des jeunes, contribuant ainsi à un avenir plus inclusif et propice à leur réussite.

Situation scolaire en 2023

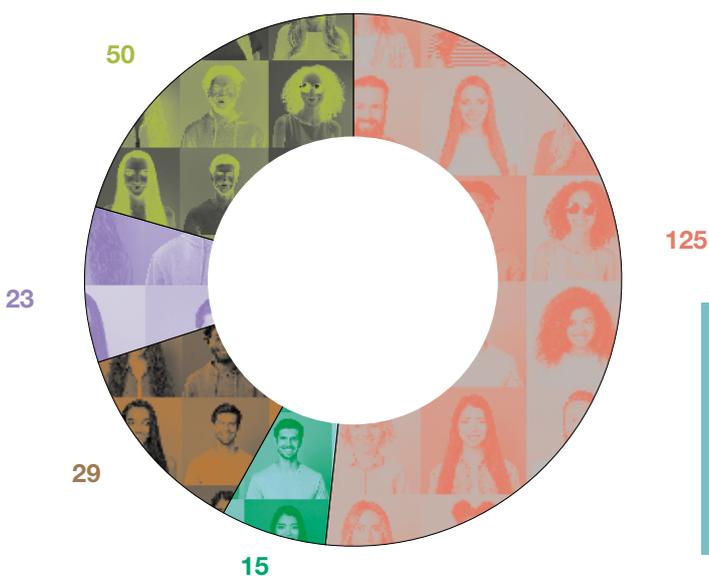
sur 140 jeunes

- Jeunes en cours de scolarité collège (dont UPE2A)
- Lycée professionnel ou technique (1^{ère} ou 2^{nde} année, voie initiale)
- En emploi
- Sans solutions (en attente d'affectation)
- Jeunes en apprentissage



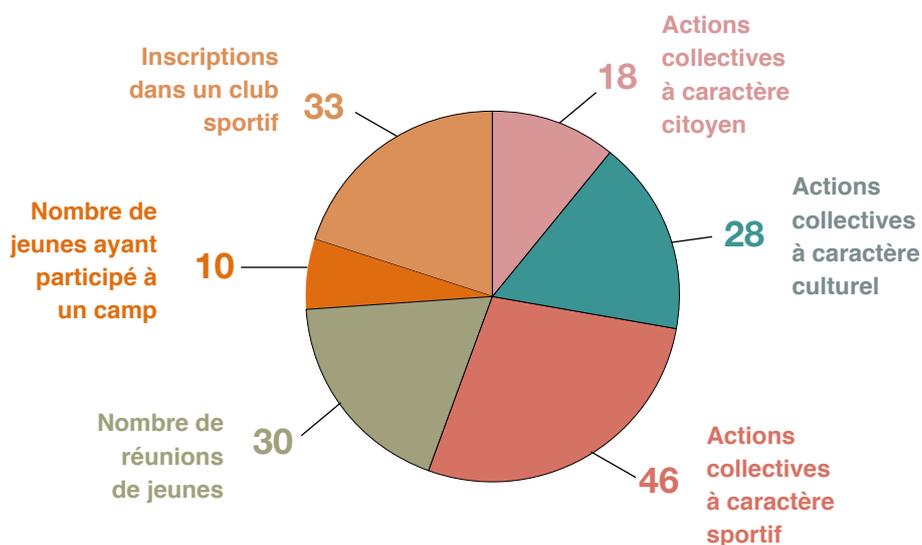
Scolarité, insertion, emploi

- Nombre d'actions individuelles / CIP (recherche de patron, de centre de formation)
- Nombre d'orientations vers la mission locale
- Visites de stage / employeur
- Nombre d'actions collectives d'aide aux devoirs
- Nombre de jeunes ayant bénéficié de soutien scolaire individuel



■ VIE EN COLLECTIVITÉ & TEMPS DE SOCIALISATION

SPORT, CULTURE, LOISIRS ET CITOYENNETE



Selon l'HAS, l'accompagnement des mineurs non accompagnés dans une intégration locale en France doit s'attacher à renforcer leurs capacités de socialisation dans le système de références culturelles français. C'est bien dans ce cadre que les équipes éducatives se sont efforcées en 2023 de mettre en œuvre des actions favorisant l'intégration citoyenne des jeunes pris en charge ainsi que le développement de leur propre réseau social par le biais d'activités sportives, éducatives et culturelles.

Ces activités ont permis en outre sur les différents lieux d'hébergement, de favoriser la cohésion de groupe, de renforcer les relations éducatives, de mener une approche éducative plus individualisée et de mieux découvrir la personnalité des jeunes. Pour cela, le service s'est appuyé sur des partenariats internes et externes mais aussi sur les compétences et l'expérience de chaque professionnel du service.



PROJET ENVIRONNEMENTAL À L'HÔTEL DU ROVE EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION ZÉRO DÉCHET

Récit de Chloé, éducatrice spécialisée

En septembre 2023, nous avons établi un partenariat avec l'association Zéro Déchet, engagée dans des actions de sensibilisation environnementale. Cette association intervient auprès de divers publics, et notre objectif commun était d'étendre ces initiatives aux jeunes hébergés à l'hôtel du Rove.

Le but principal de cette collaboration était de sensibiliser ces jeunes à l'importance de l'environnement et de les impliquer ultérieurement dans un projet de gestion des déchets. La première rencontre a eu lieu en octobre et a rassemblé une dizaine de jeunes.

L'action a débuté par un ramassage de déchets autour de l'hôtel (des pinces avaient été fournies aux jeunes). Cette expérience pratique a permis de collecter cinq sacs de déchets et d'expliquer clairement ce qu'était un déchet, certains jeunes n'ayant pas conscience que des éléments tels que des mégots étaient considérés comme tels.

Ensuite, un jeu interactif a été organisé à l'hôtel, illustrant la durée de vie des déchets dans la nature. Cette activité a suscité des questions et a été une opportunité pour l'intervenante d'expliquer en détail l'impact des déchets sur l'environnement. Elle a éga-

lement fait part de son désir de collaborer avec les jeunes pour créer des objets à partir des déchets récupérés.

Lors d'une seconde rencontre en décembre, malgré quelques défis logistiques dus à la disponibilité fluctuante des jeunes, l'intervenante a réussi à mettre en place avec trois participants un atelier de création de cendriers à partir de canettes recyclées. À la fin de l'atelier, elle a proposé aux jeunes de participer au marché de Noël local en exposant et éventuellement en vendant leurs créations, proposition accueillie favorablement par les jeunes.

En dépit des défis logistiques, cette collaboration avec Zéro Déchet a abouti à des ateliers éducatifs et créatifs réussis, notamment cette création de cendriers. La proposition d'exposer et de vendre leurs créations au marché de Noël a permis de mettre en valeur leur engagement positif dans la communauté et de renforcer leur intégration sociale. Ces moments ont non seulement contribué à la préservation de l'environnement mais également démontré la capacité des jeunes à apporter une contribution positive à la société.

● Bilan des activités 2023

Dans le cadre de la formation DEJEPS d'une éducatrice du service, un projet intitulé Pôle Animation a été mis en place durant les vacances d'été.

Après plusieurs réunions de préparation, l'équipe multidisciplinaire a élaboré un planning d'animations en collaboration avec les jeunes hébergés. Nous avons alterné entre des activités payantes et gratuites pour éviter la surconsommation et favorisé des rencontres entre les équipes éducatives EST et OUEST.

Nous avons débuté ces activités estivales avec l'événement «Protège ton été» sur la plage de la Romaniquette à Istres, auquel ont participé 6 jeunes du Rove et de Saint-Victoret. Cette journée a été l'occasion de rencontrer différents acteurs locaux et d'aborder des sujets tels que l'alimentation, la sexualité et les addictions à travers des jeux interactifs. Les jeunes ont également eu accès à plusieurs activités une fois leurs réponses validées.

Comme la majorité des activités étaient aquatiques, il était crucial que tous les jeunes sachent nager. Nous

avons donc organisé des tests de natation dans les piscines de Vitrolles et Fos-sur-Mer. Sur 21 jeunes du secteur Est qui se sont présentés, seuls 4 n'ont pas réussi le test mais 13 ont renoncé en raison d'une peur de l'eau ou d'un manque de compétences. Toutefois, suite à ces tests, des demandes de cours de natation ont émergé, ce qui a conduit à un partenariat avec une association de Vitrolles pour répondre aux besoins des jeunes. Les sorties à la plage et la découverte de la calanque des Eaux salées (Carry-le-Rouet) ont permis aux jeunes de réaliser qu'il existe des lieux à découvrir en dehors de Marseille.

Une collaboration interne s'est fait jour pour des ateliers de secourisme animés par un éducateur de prévention spécialisée compétent et diplômé. Ces sessions avaient pour objectif de sensibiliser les jeunes aux gestes de premiers secours, et au-delà de les inscrire dans une implication citoyenne.

Quant aux repas partagés à l'hôtel du Rove, leur préparation (barbecue et pizza) a favorisé une collaboration entre l'équipe éducative, l'hôtelier et les jeunes, créant des moments conviviaux autour de la cuisine,

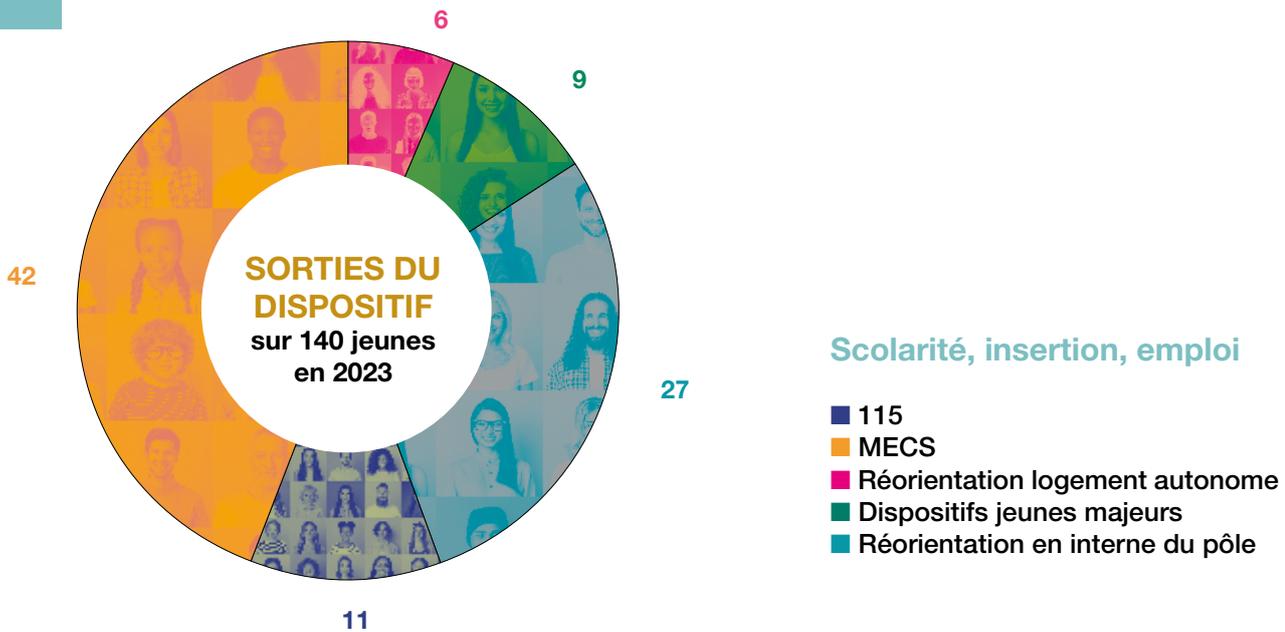


de la danse et de musiques traditionnelles. L'implication de l'hôtelier dans ces activités a créé une dynamique positive au sein du groupe et du lieu de vie.

Enfin, la plupart des activités étaient axées sur la découverte de nouvelles expériences plutôt que sur la simple consommation. Ces moments de loisirs et de

découverte ont permis de renforcer les liens entre les jeunes et l'équipe éducative, tout en offrant une pause bienvenue dans leur quotidien (stress des études, des démarches, etc.). Les jeunes ont vécu des expériences enrichissantes qui ont aidé à reprendre en septembre sur de bonnes bases.

■ APJM ET PRÉPARATION À LA SORTIE



■ Scolarité, insertion, emploi

Le processus de préparation à la majorité et à la fin de prise en charge de mineurs non accompagnés est crucial pour favoriser leur intégration sociale, promouvoir leur autonomie et prévenir les situations de vulnérabilité. Au vu du stress et de l'incertitude que peuvent ressentir les adolescents face à cette transition, il est essentiel que les établissements mettent en place des dispositifs préparatoires et des outils adaptés, en collaboration avec le réseau partenarial, pour assurer une continuité dans l'accompagnement. Il est tout aussi primordial d'impliquer activement le mineur non accompagné dans la planification de son projet, afin de favoriser sa prise de responsabilité quant à son avenir.

Les équipes éducatives adaptent leur approche en fonction de la réalité de leur territoire. Dès l'entrée du jeune dans le service, la planification de sa sortie est intégrée à la prise en charge.

● Orientation en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Les sorties suite à une orientation en MECS concernent principalement des mineurs et visent généralement

à faciliter l'accès à un établissement scolaire ou à répondre à des besoins médicaux spécifiques. Pour les mineurs hébergés au Rove, des orientations vers des foyers de mineurs, des transferts entre services ou des rapprochements scolaires sont envisagés.

Les projets individuels des jeunes peuvent également impliquer des transferts internes pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques tels que le rapprochement avec la scolarité, le travail sur l'autonomie en appartement ou la gestion du manque d'autonomie en milieu hôtelier.

● Jeunes sans solution/sortie sèche

Les jeunes en voies de recours peuvent faire face à des sorties immédiates suite à des mains levées de placement. Dans ces situations, l'équipe éducative dispose de 24 à 72 heures pour accompagner le jeune dans la recherche de solutions. Le département intervient en lien avec le 115, bien que l'absence de documents ou des problèmes liés à l'âge compliquent cette démarche. Les jeunes sont également encouragés à solliciter leur réseau pour trouver des hébergements temporaires. Dans les situations pour lesquelles

aucune solution n'a pu être trouvée, nous avons fait le lien avec le Pôle pauvreté et inclusion sociale du Groupe addap13.

● Stratégies d'accompagnement à la sortie pour les jeunes majeurs

- **Logement social** - Les jeunes doivent obtenir un numéro unique pour faire une demande de logement social. L'accompagnement vers des dispositifs de droit commun, comme le CLAJ, est envisagé, mais l'accès aux logements sociaux peut prendre beaucoup de temps en raison de la saturation du secteur.
- **Appartement sous bail privé** - L'équipe Ouest assiste les jeunes dans la recherche de logements privés en utilisant des plateformes telles que Le Bon Coin, PAP, et des agences immobilières. L'équipe éducative prépare le jeune en amont en s'assurant qu'il dispose des documents nécessaires (preuves de revenus, titre de séjour, CDD, CDI ou contrat d'apprentissage).
- **FJT/SAS majeur** - Une fois les critères atteints (18 ans, récépissé ou carte de séjour, contrat jeune majeur), les jeunes peuvent candidater. L'équipe éducative accompagne le jeune dans ce processus, en fournissant les documents requis et en l'accompagnant lors d'un rendez-vous de préadmission.

● Exemple de Partenariat

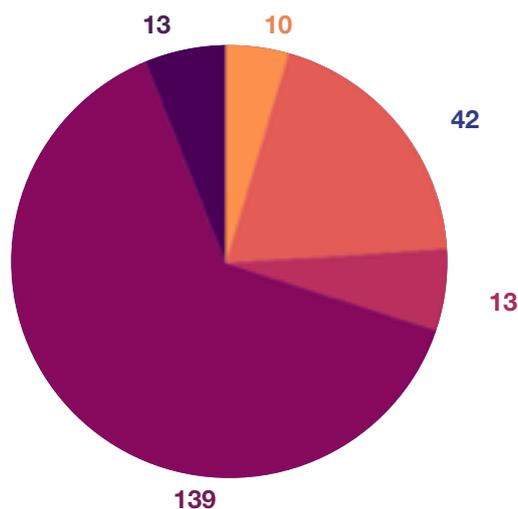
Un partenariat significatif est établi avec Alotra à Saint Martin de Crau. Le Groupe addap13 accompagne les jeunes vers des logements semi-autonomes à Arles et Saint Martin de Crau. Ce partenariat favorise l'insertion socioprofessionnelle en permettant l'accès à des réseaux sociaux et des opportunités d'insertion. Monsieur X, par exemple, a réussi à obtenir un emploi dans la logistique après avoir suivi une formation. L'équipe éducative a collaboré avec Alotra pour faciliter sa sortie et son accès à un logement.

En conclusion, les différentes solutions d'hébergement doivent être basées sur une analyse approfondie de la situation individuelle du jeune. En effet, l'accès à un logement privé nécessite une autorisation de séjour régulier et des revenus suffisants pour couvrir les dépenses associées, ainsi qu'une capacité à gérer la solitude. De même, l'admission dans un FJT ou une résidence sociale est soumise à des critères spécifiques et requiert une capacité à assumer les frais d'hébergement. L'accueil chez des tiers doit être envisagé dans une perspective de sécurité à long terme pour la personne majeure. De plus, il est essentiel que le jeune et les professionnels tiennent compte des délais d'accès à ces différentes solutions d'hébergement ainsi que de la durée potentielle des contrats de location.

■ ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE SOINS

DONNEES SANTE

- Orientations vers services de soins psychiatriques/psychologiques
- Suivi dentaire important
- Suivi ophtalmologique important
- Vaccinations
- Nombre de jeunes avec consommation de produits toxiques



En matière de santé, les mineurs non accompagnés présentent des besoins particulièrement significatifs, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. Sur ce dernier point, ils représentent un groupe particulièrement vulnérable, en raison, pour certains d'entre eux, d'événements traumatisants vécus avant ou pendant leur migration. Ainsi, parmi les enjeux attendus, il y a la connaissance, par les professionnels du service des problèmes de santé physique et mentale spécifiques à chaque jeune et la mobilisation de ces derniers dans la prise en charge de leur santé. La recherche de partenaires locaux demeure donc cruciale tout au long de la prise en charge des jeunes, pour garantir un accès optimal aux structures de droit commun de leur territoire, essentiel pour leur intégration future.

L'année 2023 a été marquée par un effort important dans le développement de ces collaborations.

■ Médecin généraliste référent

■ Un partenariat solide a été établi avec un médecin généraliste de Martigues qui assure le suivi médical dès l'entrée des jeunes dans le service.

Notre objectif est d'étendre ce type de partenariat à d'autres territoires, bien que des obstacles subsistent, notamment la difficulté à trouver des médecins référents à l'entrée dans le dispositif et à assurer une continuité des soins lors de la sortie.

CLAT (centre de lutte anti-tuberculose)

La collaboration avec le CLAT de Martigues s'est renforcée, permettant une meilleure coordination et un suivi efficace des jeunes. Un cas de tuberculose a nécessité une hospitalisation et un traitement prolongé, soulignant l'importance de ce partenariat.

L'objectif pour 2024 est de maintenir cette collaboration.

CEGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic)

Malgré des rencontres, le partenariat avec le CEGIDD de Martigues n'a pas atteint le niveau de qualité souhaité.

En l'état, les compétences du CEGIDD sont principalement déléguées aux médecins généralistes.

Suivis spécialisés

Des partenariats avec des médecins spécialistes et une pharmacie ont été développés sur certains territoires, recouvrant diverses spécialités médicales.

L'objectif pour 2024 est d'étendre ces partenariats à l'ensemble des territoires d'implantation des hébergements.

Soins dentaires

Ils demeurent une problématique récurrente pour les jeunes accueillis. Un partenariat avec un Centre dentaire mutualiste de Marseille permet un accès rapide aux soins, même en l'absence d'ouverture de droits.

Le service ambitionne de développer des partenariats

locaux supplémentaires plus proches de nos lieux d'hébergement.

Activités sportives

En 2023, le Défenseur des droits souligne l'importance de garantir aux mineurs étrangers un accès aux activités sportives. Actuellement, les jeunes scolarisés bénéficient d'heures d'EPS à l'école, alors que des activités extra-scolaires nécessitent une contribution financière.

En 2024 nous avons l'objectif de nouer des partenariats avec des services des sports locaux pour faciliter l'accès aux dispositifs sportifs dès l'arrivée des jeunes.

Santé mentale

L'accès aux soins en santé mentale demeure une problématique majeure.

Certains jeunes bénéficient d'une prise en charge par le COMEDE à Marseille, bien que ce dernier soit saturé.

Des partenariats avec le dispositif OSIRIS et Osiris Interprétariat sont en cours, mais nécessitent des conventions.

La recherche de partenariats sur chaque territoire est prévue en 2024, avec en parallèle un accent mis sur le renforcement des compétences internes.

Conclusion

Le développement continu des compétences internes, la recherche de partenariats locaux et la mutualisation des ressources au sein de l'équipe restent des pistes de travail centrales pour assurer une prise en charge optimale des MNA sur chaque territoire.

Des formations aux premiers secours en santé mentale seront dispensées pour les professionnels du service en 2024.

■ PERSPECTIVES 2024 DU SERVICE

L'année 2024 sera rythmée par la finalisation du plan de résorption des hôtels conformément à la loi Taquet. Cela nécessitera des recrutements qui permettront de déployer le taux d'encadrement nécessaire à une bonne prise en charge de type MECS. Nous projetons ce passage en MECS de deux collectifs actuellement « hôtels » : Le Grand Canal à Martigues et les Terrasses au Rove.

■ Concernant le **Grand Canal**, l'établissement est adapté à ce passage et les discussions avec le propriétaire ont permis une avancée rapide sur ce sujet.

■ Concernant les **Terrasses**, l'hôtelier a dû procéder à d'importants travaux de rénovation afin de permettre le passage en MECS ce qui nous permet de continuer l'hébergement dans cet établissement aujourd'hui ancré sur le territoire.

Ces changements vont nécessiter une organisation du travail différente et pour la modéliser, nous pourrons nous appuyer sur l'expérience des MECS Cougit et Tuileries à Marseille.



En parallèle nous souhaitons développer des actions partenariales permettant d'offrir une prise en charge encore plus qualitative aux jeunes. Nous avons notamment engagé un travail collaboratif avec la Mairie de Martigues concernant le parrainage républicain de MNA hébergés dans la commune. D'autres partenariats sont à envisager, en particulier concernant les sorties de jeunes majeurs pour lesquels nous sommes en manque de solution hors Marseille.

La question de la prise en charge de la santé mentale des jeunes est également une perspective de travail pour 2024. Des formations ont été programmées à destination des professionnels du service.





**SERVICE
ACCOMPAGNEMENT
DE PARCOURS ATYPIQUES
SAPA**



UNE ANNÉE RICHE EN ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le service Accompagnement de parcours atypiques est autorisé à hauteur de 20 places pérennes et de 2 places spécifiquement réservées à des accueils en urgence. L'Aide Sociale à l'Enfance confie au service des jeunes entre 15 et 21 ans, majoritairement issus de longs parcours institutionnels émaillés de ruptures fréquentes.

Nos hébergements sont situés, d'une part à Marseille et d'autre part à Istres, Miramas et Martigues, cet ensemble d'implantations étant appelé ci-après **Hors Marseille**.

Afin de mener à bien cette mission, l'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- 0,5 ETP directrice de service éducatif.
- 1 ETP cheffe de service éducatif.
- 10 ETP éducateur spécialisé :
 - Marseille : 7 ETP éducateur spécialisé.
 - Hors Marseille : 3 ETP éducateur spécialisé.
- 1 ETP psychologue clinicienne.
- 1 ETP infirmier diplômé d'Etat.
- 3 ETP surveillant de nuit.

• Courant 2023, sont intervenues des évolutions dans l'organisation et l'organigramme du service

La psychologue clinicienne qui intervenait à temps partiel est passée à temps plein, ce qui est une réelle plus-value et correspond à un besoin unanimement exprimé.

Nous avons également renforcé l'équipe de surveillants de nuit par un poste supplémentaire à Marseille et au début 2024 nous poursuivrons dans cette voie avec deux postes de plus. Nos surveillants de nuit sont mobiles et permettent d'assurer le lien avec les jeunes H24, ce qui est fondamental dans la prise en charge de ce public, en termes de continuité d'une présence adulte référente et en capacité de faire des retours à l'équipe éducative de jour et aux cadres d'astreinte, pour la meilleure qualité possible de service rendu. Une équipe suffisante permettra notamment d'éviter le

recours à des personnels intérimaires, le public ayant un besoin central de stabilité des interlocuteurs.

En dépit de ces points positifs l'année a été complexe pour l'ensemble des équipes éducatives.

Nous avons pallié l'absence temporaire de la cheffe de service à partir du mois de mai en positionnant une éducatrice du service (faisant fonction) mais l'ensemble de l'organisation a bien sûr été impacté. L'équipe hors Marseille s'est trouvée en sous-effectif à partir du mois de juin à quoi s'ajoutait la rareté des partenariats hôteliers. C'est pourquoi et malgré le recours à des personnels intérimaires (problèmes persistants de recrutement) nous avons dû prendre la décision de relocaliser certains jeunes à Marseille... cette « solution » entraînant à son tour mécaniquement une fragilisation de l'équipe de Marseille. (Marseille : 18 jeunes/7 éducateurs ; hors Marseille : 4 jeunes / 2 éducateurs.)

● Perspectives 2024

Le passage à plein temps de la directrice de service permettrait à la cheffe de service de se consacrer davantage à l'accompagnement des équipes éducatives et au développement des partenariats opérationnels et coopérations internes au Groupe, qui renforceraient la qualité du service rendu aux jeunes (activités, orientations, etc.).





TYPOLOGIE DU PUBLIC

Les jeunes qui nous sont confiés présentent des problématiques et des carences marquées et de tous ordres. Toutefois nous avons constaté une tendance à des profils plus lourds en 2023. Nous avons accueilli des jeunes en proie à des problèmes psychiatriques (soignés ou non), des conduites prostitutionnelles précoces (dès l'âge de 15 ans) et nous avons été également confrontés à des jeunes en posture de proxénétisme. Les pathologies psychiatriques sont un véritable écueil dans un contexte de manque chronique de moyens spécialisés : l'accompagnement éducatif peut parfois buter là sur une réelle limite.

Le SAPA propose de l'autonomie accompagnée, qui fait sens et est adaptée aux jeunes que l'ASE nous confie. Cette « autonomie » qu'ils ressentent permet en effet de faire suffisamment rupture avec un modèle collectif antérieur qu'ils ont majoritairement rejeté. Nous visons à chaque étape à ce que chacun se sente pris en compte en tant qu'individu d'abord. Toutefois, pour les jeunes de 15 ans il nous faut adapter nos modalités et exercer une vigilance adaptée.

La plupart des jeunes accueillis dans le service en 2023 ont pu trouver une stabilité et créer un lien de confiance avec l'équipe éducative. Nous observons que lors des fugues, courtes ou longues, certains jeunes restent en lien téléphonique avec ces professionnels qui sont manifestement à leurs yeux des personnes ressources.

En 2023, une mainlevée a été demandée pour une jeune fille accueillie à Marseille et qui avait quitté son

hébergement dès la première nuit et était restée deux semaines sans être en lien avec l'équipe éducative. Quelques semaines plus tard, l'ASE nous a de nouveau interpellés pour cette jeune fille. Afin de ne pas reproduire le premier épisode, il lui a été proposé un accueil au sein du service mais hors Marseille car l'environnement marseillais peut s'avérer toxique pour certains profils.

La stabilité dans le service s'est maintenue à un niveau remarquable compte tenu du parcours antérieur des publics pris en charge.

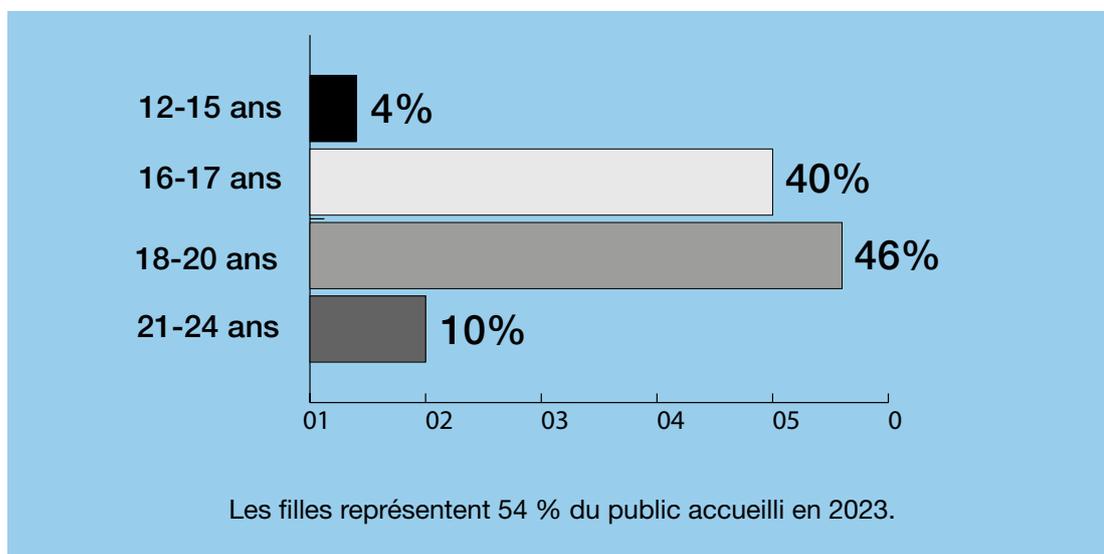
● Éléments statistiques 2023

Nombre de jeunes accueillis



26 jeunes dont 4 accueillis dans un cadre d'urgence (3 à Marseille et 1 à Istres).

Répartition du public par âge à son arrivée sur le service





UNE PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE QUI S’AFFINE

Lors de l’envoi par l’ASE d’une candidature au service, celle-ci est lue par l’ensemble de l’équipe pluridisciplinaire afin de croiser les regards et d’émettre un avis sur la faisabilité et la pertinence de cet accueil.

Par la suite, un rendez-vous de préadmission est fixé entre l’ASE, le jeune, la cheffe de service éducatif, les éducateurs spécialisés et la psychologue.

Cette rencontre permet de présenter au jeune le fonctionnement du service, ses droits mais aussi ses devoirs :

- ▣ Respect du personnel éducatif,
- ▣ Respect du lieu d’hébergement,
- ▣ Respect du règlement de fonctionnement,
- ▣ Respect des engagements.

Les jeunes accueillis se voient attribuer un référent éducatif, qui, avec un binôme, a pour mission d’être garant de l’évolution de la situation et de la mise en place d’un accompagnement éducatif personnalisé.



EVOLUTION DES MODES D’HÉBERGEMENT

Nous avons anticipé notre mise en conformité avec la loi Taquet (logique de résorption des places en hôtels) tout en tenant compte de notre expérience de ce public. En effet, nous tenons à modéliser des modalités d’hébergement qui permettent de rompre avec les prises en charge antérieures, surtout dans la première phase d’accueil, et qui instaurent une notion de parcours interne vers l’autonomie, en fonction des évolutions de chaque jeune (individualisation de la prise en charge). En 2023, les jeunes accueillis ont davantage intégré d’appartements-hôtels et d’appartements : ces types d’hébergement demandent aux jeunes de gagner en autonomie quant à la gestion de la vie quotidienne (ménage, courses, repas, linge, etc.).

En parallèle et mécaniquement les places en hôtel ont donc commencé à diminuer. Il est vrai également qu’au vu des profils que nous accueillons, la cohabitation au sein d’un établissement hôtelier a ses limites et de fait, à la suite d’incidents dus aux jeunes, le nombre de partenaires hôteliers a diminué, notamment hors Marseille.

Nous poursuivrons en 2024 la prospection de logements (studios/T1) et d’un lieu d’accueil type petit collectif (idéalement hors Marseille) pour achever la

résorption des places hôtelières. Néanmoins, pour certains jeunes l’appartement ou un petit collectif s’avèreraient inappropriés dans une première phase d’accueil et les concernant, la prise en charge hôtelière peut être la seule modalité possible, dans l’attente d’une réorientation vers une structure du champ sanitaire... ou judiciaire.

● Répartition des modalités d’hébergement au 31 décembre 2023 (22 jeunes)



Logement autonome : 10 jeunes

Appartement hôtel : 8 jeunes

Hôtel : 4 jeunes

En moyenne en 2023 nous avons pris en charge 18 jeunes à Marseille et 4 hors Marseille.



● Perspectives 2024

2024 marque l'obligation de stricte mise en conformité avec la loi Taquet qui interdit l'hébergement hôtelier pour les mineurs ASE au-delà de deux mois (urgence ou repli temporaire). Aussi durant le premier trimestre 2024, le service prendra possession d'un bâtiment, entre petit collectif et appartements autonomes, qui regroupera 4 studios autonomes sur deux étages ainsi qu'une chambre d'urgence, un espace collectif, un bureau pour les éducateurs et les entretiens. Chaque

studio ainsi que le rez-de-chaussée, possèdent une petite terrasse qui sera une plus-value appréciable : détente, canalisation des énergies, petites activités collectives. Ce lieu situé à l'Estaque (16^e arrondissement de Marseille) mais excentré du centre-ville et relativement éloigné des réseaux de trafic de stupéfiants, sera opérationnel courant mars 2024, avec une capacité d'accueil de 4 jeunes ; il sera réservé aux plus jeunes et/ou plus vulnérables. Ce « chez soi dans un chez nous » vise à concilier contenance, disponibilité éducative, possibilité de collectif et semi-autonomie.



MODALITÉS OPÉRATOIRES DE PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

« Pour qu'une issue soit possible, pour qu'un travail puisse commencer avec l'enfant et sa famille, qu'une action de reconquête de l'estime de soi puisse s'engager, il faut qu'ait lieu une «rencontre décisive». Rencontre d'un enfant en souffrance avec un adulte (ou des adultes) qui le regarde, l'écoute, le considère et soit décidé à faire autrement. » Armand De Soto, Accompagner l'enfant incasable et sa famille six aventures éducatives et thérapeutiques pour faire autrement, Chronique Sociale éditeur, coll. Comprendre la société, 2010.

La plus-value du service est de proposer un modèle de prise en charge sensiblement différent des modes habituellement en vigueur dans les structures de type MECS qui n'ont pas convenu aux jeunes qui nous sont orientés

L'objectif est dès lors de stabiliser ces parcours de manière à mettre un terme à l'enchaînement des dispositifs de placement.

Il s'agit de mettre à profit cette stabilisation pour évaluer les besoins et avancer dans la construction d'un parcours adulte adapté à leurs souhaits et potentialités tout en prenant en compte les freins de chacun.

Nous proposons une prise en charge globale par une équipe multidisciplinaire qui a bénéficié en 2023 de l'intégration d'une psychologue à plein temps. Sa démarche vient utilement compléter l'action de l'équipe éducative, de l'infirmière et des veilleurs de nuit dont la mobilité permet une intervention 24h/24. Nous avons suffisamment de recul pour corrélérer le fait que les jeunes accueillis restent majoritairement dans

le service avec la souplesse de notre prise en charge éducative.

Sur la base de ce premier constat, nous poursuivons la modélisation d'une intervention mêlant prises de risque éducatif assumées, constitution d'un filet éducatif de sécurité autour des jeunes et seuil de tolérance élevé.

Ce seuil de tolérance nous permet notamment de poursuivre la prise en charge malgré l'absence ou l'errance du jeune. En effet, certains jeunes notamment en conduite prostitutionnelle, disparaissent parfois plusieurs semaines, se mettant en danger malgré l'accompagnement et la réduction des risques mis en place. La déclaration de fugue est alors systématique. Elle est accompagnée, sur le plan éducatif, par des tentatives de contact avec la personne de manière très régulière. L'intention étant bien de signifier le maintien du lien et de la disponibilité. Nous constatons que ces jeunes finissent par nous recontacter, souvent après une mise en danger importante, afin d'avoir une solution de repli. Dans de pareilles situations, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que le cadre d'astreinte se rendent disponibles pour reprendre l'accompagnement éducatif là où il avait été laissé.

Malgré toutes les difficultés, les passages à l'acte et les mises en danger, le SAPA maintient son choix de présence éducative renforcée avec filet de sécurité pour un maintien de la prise en charge ou à défaut, une réorientation appropriée et pensée collectivement. En parallèle nous travaillons à la formalisation de nos outils de suivi et de communication pour asseoir les mises en conformité et rigueur nécessaires à la mission.





PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE DES PARCOURS

La plus-value de l'équipe éducative est sa capacité à réagir rapidement face aux situations de danger, et à s'adapter continuellement en fonction des profils des jeunes accompagnés. Cela est rendu possible par sa capacité d'analyse et la remise en question permanente des modalités de prise en charge proposées.

Nous saluons une réelle résilience des professionnels compte tenu du contexte dans lequel la mission est exercée. Comme il est peu envisageable de regrouper tous les jeunes que l'on nous confie dans un même espace, l'équipe éducative est sans cesse en mouvement, passant d'un lieu d'hébergement à un autre et accompagnant des profils très diversifiés (addictions, problèmes psychiques, conduites à risques, carences éducatives...).

Concernant l'accompagnement éducatif, le SAPA a pris acte de la nécessité d'un travail en collaboration avec les différents acteurs gravitant autour du jeune. Les partenaires associatifs et institutionnels sont sollicités afin d'apporter une réponse plus étayée aux besoins spécifiques de chacun (SSSIAT, CMP, Hôpital de jour, Addiction méditerranée, MDPH, MDA, Amicale du nid, UEAJ, le Refuge...).

En parallèle, l'équipe éducative travaille la question incontournable du lien avec la famille et ses conséquences sur la situation du jeune, en s'adaptant là aussi aux besoins et potentialités de chaque configuration. L'échange ou la rencontre physique avec des membres de la famille ne sont pas indispensables pour les inclure dans l'accompagnement éducatif. Notre service prend le parti de ne jamais nier leur présence ni leur impact, même s'il apparaît plutôt être du registre de la toxicité. Concrètement en 2023, l'équipe éducative a accompagné des jeunes lors de visites médiatisées avec des membres de leur famille en MDS et plusieurs familles ont sollicité régulièrement le service pour échanger sur le lien et la relation avec le jeune, ce qui a contribué à plusieurs retours en famille à l'issue de notre prise en charge.

Enfin, des supports éducatifs pour l'accompagnement, notamment par le biais d'activités ludiques (cinéma, parc d'attractions, Laser game) et sportives, sont utilisés en petit groupe voire en individuel (randonnées, base de plein air du Frioul). Nous avons mis également en place des ateliers et repas éducatifs afin de travailler d'autres notions.

Au total nous observons que 80 % des actions éducatives se sont effectuées en individuel en 2023, le profil des jeunes ayant nécessité majoritairement des

entretiens et des démarches. Dès que c'est possible nous passons à des propositions collectives telles que mentionnées ci-dessus.

2023 a été marquée également par la poursuite de collaborations avec d'autres services du Groupe :

- Prévention spécialisée de jour et de grande soirée du service Marseille centre via les cours de boxe proposés aux jeunes ;
- Maraudes mixtes pour une vigilance particulière à notre public en cas d'errance ;
- Prévention par le sport via l'inscription de jeunes dans Préparation Armées Défense ;
- AIAES à laquelle nous faisons appel pour la remise en état des logements ;
- Echanges avec les équipes du Pôle en charge des MNA dans le cadre de leurs recherches d'orientations adaptées en protection de l'enfance.

● Perspectives 2024

L'effort portera sur le développement de partenariats, institutionnels et opérationnels.

Pour ce faire, l'ensemble des professionnels du service poursuivra son travail de rencontres et de collaborations auprès des partenaires extérieurs. Cette dynamique sera enrichie par le renforcement des échanges et projets avec les autres services et missions du Groupe addap13.

● Postures pédagogiques communes à l'ensemble de l'équipe

L'empreinte du SAPA est bien la pratique d'un seuil de tolérance élevé.

Néanmoins, lors d'incident tels que des insultes et des dégradations, le jeune est recadré par la cheffe de service éducatif. Ce temps de recadrage permet d'échanger sur les événements, de réfléchir ensemble afin que cela ne puisse se reproduire et de mettre en place avec le jeune une solution de « réparation ». Par exemple, retrait d'argent de poche pour financer la réparation d'un matériel dégradé pour responsabiliser le jeune vis-à-vis de son acte. En parallèle, l'équipe éducative rédige dans ces cas-là une note d'incident à destination de l'ASE.

En ce qui concerne les menaces de mort et les agres-



sions physiques, le jeune est informé que les membres de l'équipe éducative sont en droit de déposer une plainte à son encontre. Il n'en reste pas moins que cet acte est parfois difficile pour l'équipe. Aussi et à la suite d'une plainte, les référents éducatifs sont parfois amenés à changer. Le dépôt de plainte étant bien sûr ici entendu comme façon de poser une limite éducative, au-delà de l'application des textes de loi. L'éducateur, comme toute personne, et comme le jeune lui-même, porte plainte lorsqu'il est victime d'une agression.

FOCUS 2023 EQUIPE SANTÉ DU SAPA

BILAN INFIRMIER

Au cours de l'année 2023, l'infirmière a intégré le service à temps plein. Un travail de mise en confiance a dû être effectué auprès des jeunes avant de pouvoir démarrer des accompagnements liés aux soins. En effet, la santé est un volet généralement appréhendé par notre public. C'est pourquoi un accompagnement en binôme médico-éducatif a été mis en place dans les premiers temps pour créer un lien de confiance entre les jeunes et l'infirmière.

Ainsi les jeunes ont pu la reconnaître en tant que personne « repère » concernant leur santé et ils parviennent désormais à la solliciter directement pour échanger sur leur santé, leurs inquiétudes et leurs demandes de rendez-vous médicaux. L'infirmière accompagne, autant que faire se peut, tous les jeunes mineurs à leurs rendez-vous médicaux (dentiste, médecin généraliste, gynécologue, sage-femme, CMPP, Addiction méditerranée...) et peut déconstruire leurs peurs et certaines représentations faussées du corps, de la prise médicamenteuse, etc. La présence de l'infirmière permet également une acquisition de l'autonomie dans le suivi des soins,

notamment avec les jeunes majeurs. En parallèle, notre infirmière s'est impliquée dans l'accès aux droits : mise à jour des documents CMU (pour les majeurs), Carte vitale, dossiers santé...

L'une des limites au bon déroulement des missions infirmières est notre manque d'informations sur l'état de santé des jeunes accueillis. Ils ne sont pas tous en possession d'un dossier médical complet indiquant les soins précédents ou en cours. Cela peut mettre à mal la création de lien entre le jeune et l'infirmière qui doit retracer les parcours de soin, sur la base parfois du seul déclaratif des jeunes. Toutefois, les services de l'ASE ont créé une Cellule santé chargée de centraliser les informations sur les soins des enfants confiés et de s'assurer qu'ils bénéficient d'un bilan médical à leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance et d'un bilan annuel de suivi. En fin d'année 2023, l'infirmière du service a rencontré l'équipe de cette cellule santé afin de travailler en collaboration et constituer des dossiers médicaux plus complets et favoriser l'accès aux soins.

Egalement, l'arrivée de l'infirmière a permis la mise en application effective du protocole de gestion des prises médicamenteuses ; à titre d'exemple, c'est l'infirmière qui est en charge de la création et de l'ap-



provisionnement des piluliers des jeunes et du lien partenarial avec les infirmiers libéraux. Il est à relever que malgré son arrivée à temps plein sur le service, elle ne saurait à elle seule, couvrir l'ensemble des besoins en matière de soins des jeunes à Marseille, Istres, Miramas et Martigues, et ce du lundi au dimanche. C'est la raison pour laquelle le développement du partenariat santé demeure essentiel.

Concernant les jeunes ayant des difficultés pour sortir à l'extérieur (agoraphobie, trouble paranoïaque ou encore personne recherchée par les réseaux), notre infirmière propose des soins infirmiers à domicile, et après avoir balisé un parcours de soin avec les partenaires (médecin généraliste, laboratoire...), elle a pu effectuer des prises de sang dans les lieux d'hébergement.

Nous avons constaté que la présence d'une infirmière au sein du service est indispensable et bénéfique. Enfin, cette compétence interne supplémentaire permet de renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'équipe, de croiser les regards sur les situations les plus problématiques et de produire des écrits professionnels complets en insérant une partie santé conséquente.

● PERSPECTIVES 2024

- ✚ Poursuivre le partenariat avec la Cellule santé du conseil départemental.
- ✚ Travailler sur les outils de transmission santé.
- ✚ Poursuivre le développement des partenariats santé / prévention.
- ✚ Participer à des ateliers collectifs autour de la santé, physique et psychique.

BILAN DE LA PSYCHOLOGUE

Au début de l'année 2023, le poste de la psychologue est devenu un temps plein, ce qui a permis de développer ce volet de l'activité.

Elle est maintenant présente quotidiennement, participe à l'ensemble des réunions pédagogiques avec l'équipe ainsi qu'à des réunions partenariales, pouvant ainsi s'inscrire dans un véritable travail collaboratif et pluridisciplinaire, au service des jeunes pris en charge.

La psychologue travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative et l'infirmière du service. Les premiers accompagnements se font souvent en binôme avec les éducateurs afin de faire connaissance avec le jeune et de créer un lien de confiance. Nous avons fait le constat que la prise de contact et l'émergence de la demande se faisaient plus facilement à travers des tâches de type « éducatif » que lors de rencontres en face à face, plus formelles. Ce temps du "faire connaissance", dans un contexte autre que l'entretien, apparaît la majeure partie du temps comme étant essentiel à la mise en place d'un suivi psychologique. Le fait qu'elle participe aux

tâches du quotidien met la psychologue sur un plan moins asymétrique que les psychologues rencontrés en cabinet ; elle est ressentie comme plus proche par le jeune qui oublie parfois à qui il a à faire. Ce processus facilite les rencontres et la libération de la parole des jeunes. C'est au cours de cette première phase que la psychologue tente de faire émerger une demande qui pourra déboucher sur la mise en place de suivis réguliers. Mais quelquefois aussi, dès leur arrivée, des jeunes la sollicitent et formulent une demande de prise en charge.

Ce temps plein a permis de proposer des suivis psychologiques réguliers aux jeunes, en individuel, le plus souvent autour d'un café, lors d'une balade ou à leur hôtel, ce qui est plus adapté au public accueilli que des rencontres dans des locaux administratifs, trop formelles. Ils préfèrent aussi souvent cette formule parce qu'elle permet une plus grande discrétion. Les jeunes semblent se saisir de la présence de la psychologue, ils sont demandeurs et peuvent parfois la solliciter en dehors des rendez-vous.

Le fait de pouvoir proposer un suivi psychologique régulier apparaît indispensable pour permettre aux jeunes accueillis d'avancer dans l'autonomisation, aussi bien sur le plan matériel qu'affectif. Les carences affectives sont récurrentes, associées le plus souvent à des troubles anxieux liés à des traumatismes multiples qu'ils tentent de « traiter » à travers des conduites addictives et des mises en danger. Le travail psychothérapeutique vise à permettre une élaboration sur leur situation, actuelle et passée, et leurs liens affectifs, à traiter certains états traumatiques, et, de même que le font les éducateurs, à mettre des mots sur leurs ressentis et les aider à mettre du sens sur ce qui les freinent. Ils peuvent également dans ce cadre être accompagnés sur les problématiques de consommation.

Lorsque le trouble psychique du jeune est trop envahissant et qu'il nécessite un traitement, l'ensemble de l'équipe s'accorde sur la nécessité de cette orientation et la psychologue, avec l'infirmière du service, s'occupent alors du relais vers des ressources spécialisées (psychiatre, hôpital de jour, voire hospitalisation ou des CSAPA).

La psychologue rédige également des notes cliniques et/ou des notes préoccupantes afin de rendre compte de l'état psychique dans lequel se trouvent les jeunes, de leur souffrance, leur problématique, leurs troubles cognitifs... afin de donner un éclairage qui favorise une meilleure compréhension de certains fonctionnements et comportements, aussi bien avec l'équipe qu'avec nos partenaires. Ces écrits, au-delà de l'analyse clinique, permettent de rendre compte de l'évolution psychique du jeune au cours de sa prise en charge dans le service et de fournir des indices sur l'amélioration ou la dégradation de son état. Cela permet de moduler notre façon de le prendre en charge, de questionner notre pratique et de poser une réflexion, là aussi en équipe et/ou avec



les partenaires, sur le fait que la prise en charge proposée soit la plus adaptée au bien-être et au développement psychosocial du jeune.

● PERSPECTIVES 2024

- ▣ Poursuivre le travail mis en œuvre et continuer à développer la prise en charge psychologique.
- ▣ Elaborer, avec l'équipe éducative et soignante des ateliers autour de la santé et des groupes de parole en petit comité et en fonction des besoins.
- ▣ Développer des partenariats avec des acteurs du soin et notamment
 - Reprendre le partenariat avec les CSAPA.
 - Relancer le partenariat pour les appartements thérapeutiques.
- ▣ Trouver des médecins spécialistes, notamment psychiatres.





**SERVICE
ACTION EDUCATIVE
EN MILIEU OUVERT
RENFORCEE**

INTRODUCTION

Le Groupe addap13 a obtenu l'habilitation en matière de protection de l'enfance pour inaugurer un service d'Action Éducative en Milieu Ouvert – Renforcée depuis mars 2023. Ce service autorisé à gérer 100 mesures relevant du ressort du Tribunal pour Enfants de Marseille, 40 mesures relevant du ressort du Tribunal d'Aix-en-Provence, et 10 mesures relevant du ressort du Tribunal de Tarascon est ouvert officiellement depuis le 4 septembre 2023.

Depuis cette date, le nombre de mesures pour les-

quelles nous sommes sollicités n'a cessé d'augmenter. Ainsi, au 31 décembre 2023, ce sont 132 mesures au total qui ont été exercées, dont 98 relevant du ressort du Tribunal pour Enfants de Marseille (TPE) et 34 pour les ressorts du TPE d'Aix-en-Provence/Tarascon.

Bien que ce bilan porte concrètement sur les quatre derniers mois de l'année, il nous offre déjà l'opportunité de mesurer, à travers la pratique et les premières expériences, les principes d'action que nous avons souhaité mettre en œuvre en répondant à l'appel à projet.



LOCALISATION DE L'ACTION

Marseille et Hors Marseille

Le service est habilité à exercer 100 mesures dépendant du ressort du Tribunal pour Enfants de Marseille, 40 mesures dépendant du ressort du Tribunal d'Aix-en-Provence et 10 mesures dépendant du ressort du Tribunal de Tarascon.

Dans un souci de réactivité et de proximité, nous répar-

tissons les activités du service entre deux équipes éducatives territorialisées :

- Une première équipe gérant les situations du Tribunal de Marseille (Marseille, Aubagne, La Ciotat).
- Une seconde se déployant sur le reste du département (Aix-en-Provence, Arles, Tarascon, Martigues, Istres, Salon-de-Provence...).



MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

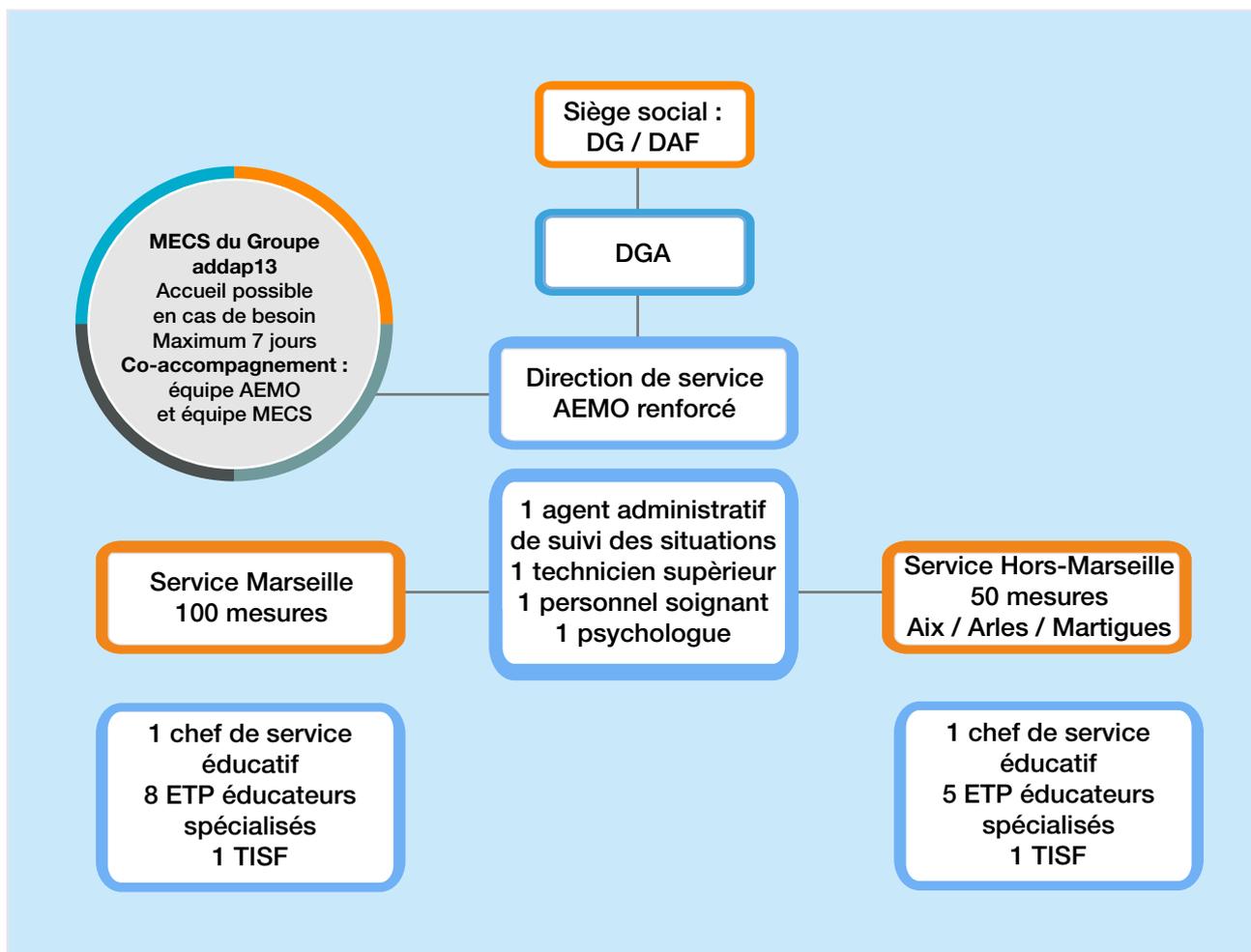
Une équipe pluridisciplinaire

Il s'agit de proposer la mise en commun de plusieurs compétences détenues par des professionnels aux champs d'action complémentaires. Ceci permet de modéliser pour l'enfant et sa famille une prise en charge la plus globale possible et la plus proche possible des besoins qui auront été repérés (attendus de

la décision du Juge des enfants, besoins repérés lors de l'évaluation et besoins exprimés par le mineur et sa famille).

Cette équipe pluridisciplinaire est composée d'éducateurs spécialisés ou assistants sociaux, de techniciens de l'intervention sociale et familiale, d'un psychologue, de personnels soignants et d'un agent administratif.





Les locaux

A Marseille

Les locaux mis à disposition du service AEMO sont situés au 35 Boulevard de Briançon dans un immeuble qui regroupe déjà les activités du Pôle prise en charge des mineurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance du Groupe Addap13 (évaluation et hébergement de MNA et service APA). Notre secrétariat y exerce aussi sa mission de gestion administrative et financière en lien avec le siège social.

Les espaces y sont vastes et l'installation de notre service est tout à fait opportune. Le deuxième étage de cet immeuble sera entièrement réaménagé pour nos activités.

Un espace spécifique d'accueil sera aménagé à l'entrée du bâtiment et nous projetons d'inclure dans nos tarifications un agent d'accueil pour faciliter l'accès, la circulation et l'orientations des différents publics fréquentant ces locaux.

L'installation sur un étage entier du bâtiment permet d'envisager d'accueillir les enfants et les familles dans de bonnes conditions de confidentialité et des bureaux permettant des entretiens seront mis à disposition de

l'équipe éducative. En parallèle une salle de réunion permet les rencontres avec des partenaires, la mise en place de l'analyse de pratique et des temps de régulation d'équipe. Enfin, un espace d'accueil « convivial » pour les enfants et leurs parents sera aménagé.

Hors Marseille

La base de service principale de l'équipe sera située à Martigues au sein de locaux partagés avec les services de prévention spécialisée et médiation sociale, dans une maison située en cœur de ville au 18 rue Sinetis. S'élevant sur deux étages, ce lieu d'accueil convivial permettra aux usagers d'être reçus dignement dans des espaces propices aux échanges ainsi qu'à l'établissement d'une relation de confiance.

Enfin, concernant les mesures plus éloignées de ces bases principales, les locaux habituellement utilisés par les équipes de prévention spécialisée du Groupe pourront être mobilisés pour recevoir les jeunes et les familles. Cela nous permettra de mener les mesures en proximité des lieux d'habitation. Ces bases couvrant une grande partie du département nous permettront une grande réactivité auprès des enfants et des familles.



PUBLIC CIBLÉ

Le service est habilité à pour accompagner les jeunes âgés de 9 à 15 ans ainsi que leurs familles. Rapidement, nous avons observé que les mesures impliquaient fréquemment des fratries. Dans un souci de cohérence envers les familles, une décision concertée avec le Conseil départemental a conduit à une flexibilité quant au critère d'âge. Ainsi, lorsqu'une fratrie est concernée, notre service peut étendre son accompagnement aux mineurs âgés de 8 à 17 ans.

Concernant les mineurs

Il s'agit d'une population de préadolescents et d'adolescents en situation de marginalisation profonde et de rupture familiale. Ils peuvent être déscolarisés ou en grande difficulté scolaire. Ils montrent des signes de troubles du comportement ou du caractère. Leur capacité à gérer le cadre et les frustrations est mise à

mal par des carences éducatives qui provoquent des réactions inadaptées de rejet de l'autorité pouvant aller jusqu'à de la violence. L'errance psychique peut être accompagnée par une errance physique et des ruptures du lien peuvent être observées.

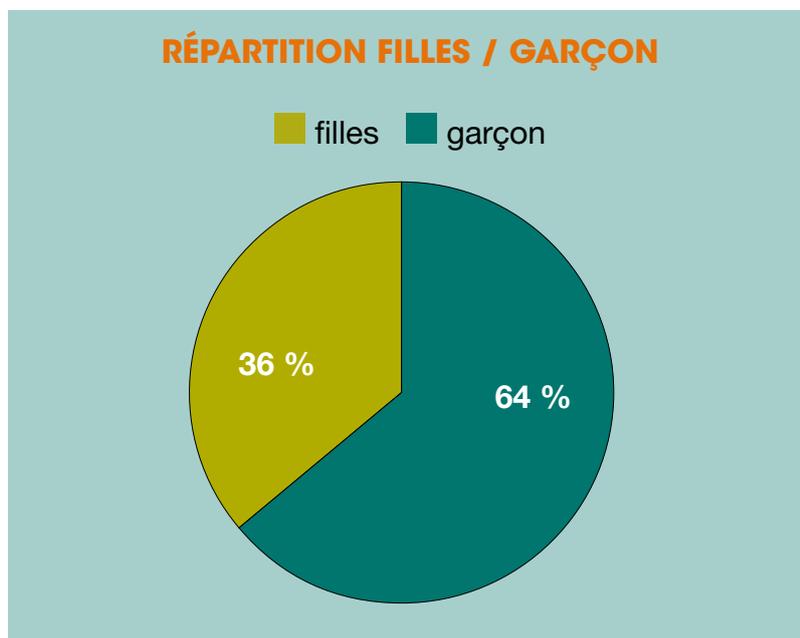
Concernant les familles

Les difficultés qui inscrivent la famille dans une mesure éducative peuvent être multiples et sont rarement isolées. Nous pouvons citer des difficultés sur le plan de l'emploi, de la santé, des conduites addictives, des conflits voire des violences dans le couple, etc. créant un environnement peu favorable aux enfants. Les parents sont alors dans l'incapacité de proposer à leurs enfants un cadre éducatif sécurisant et favorisant leur bon développement. Ils se retrouvent dans une situation d'incapacité à exercer leur autorité parentale.

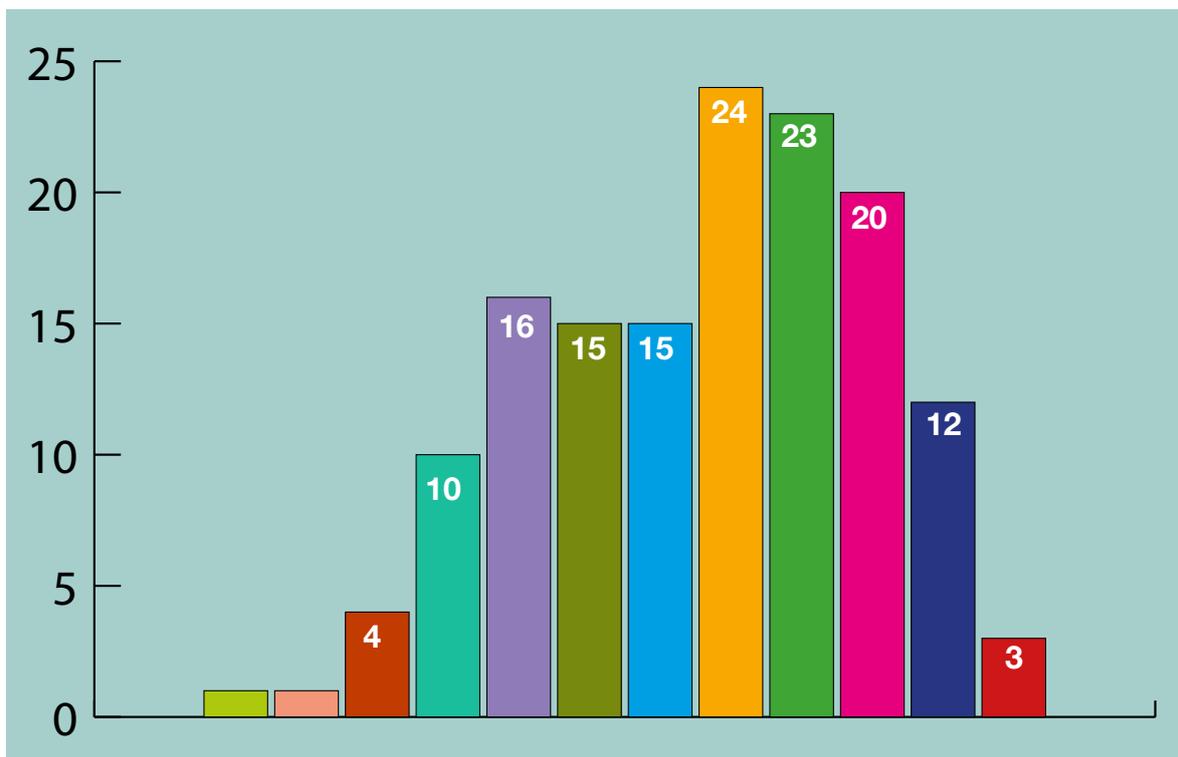


RECUEIL STATISTIQUE

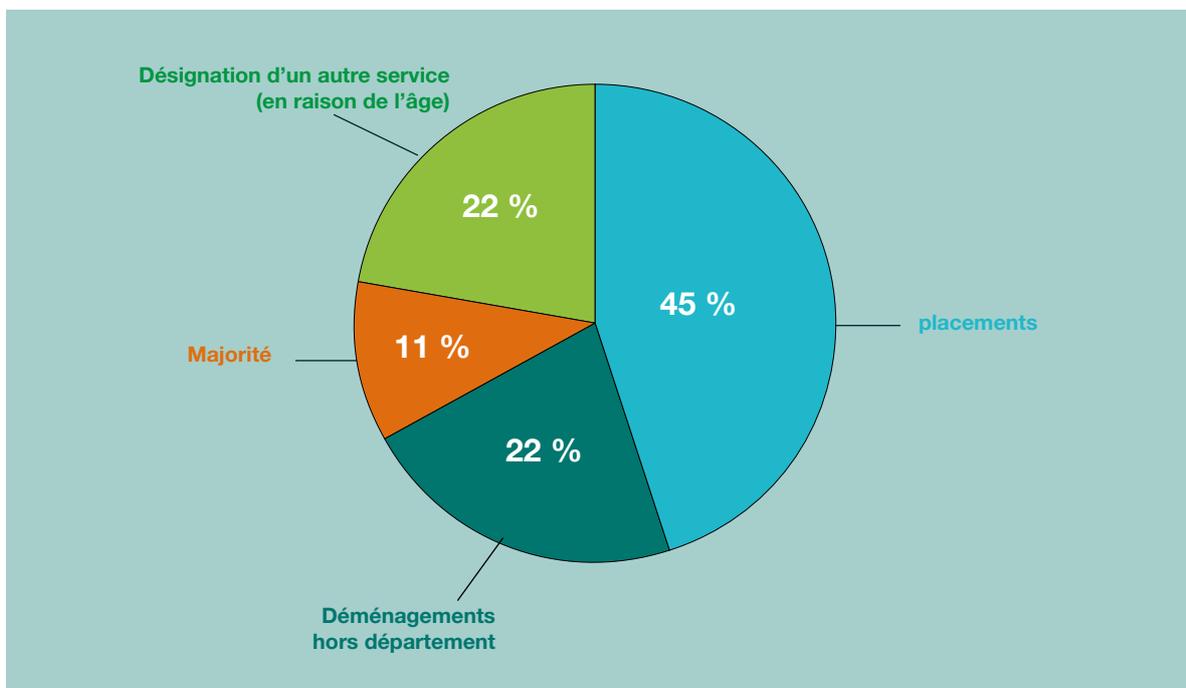
Nombre de mesures exercées en 2023 : 144



TPOLOGIE DES TRANCHES D'ÂGE



MESURES CLÔTURÉES



9 mesures ont été clôturées sur les 4 premiers mois





AXES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Notre service d'action éducative en milieu ouvert Renforcée poursuit les objectifs principaux suivants :

- ▣ Veiller au maintien de l'enfant dans son milieu d'origine en travaillant pour éliminer tout danger.
- ▣ Apporter aide et conseils à la famille afin de la soutenir pour surmonter les difficultés, en s'inscrivant dans les droits des usagers.
- ▣ Apporter une aide individualisée au mineur, même si la mesure concerne l'ensemble d'une fratrie.
- ▣ Suivre le bon développement de l'enfant.
- ▣ Mettre en exergue les ressources de la famille, valoriser, soutenir et développer les compétences parentales.
- ▣ Inscrire l'enfant et sa famille dans un réseau par-

tenarial, faire le lien, en qualité de tiers, avec ces instances (scolaire, soin, administratif...).

L'accompagnement renforcé permet d'assurer une présence intensive auprès des jeunes et de leur famille. L'objectif final de la mesure doit être la mainlevée de cette dernière et un retour au droit commun et ainsi la résolution des difficultés familiales. En dehors des situations pour lesquelles une mainlevée serait possible, l'accompagnement intensif doit permettre de travailler une dynamique positive avec le jeune et la famille afin de basculer à terme sur des mesures éducatives classiques.



L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN AEMO-R

À travers une démarche multidisciplinaire, notre approche se distingue par son caractère non jugeant, prenant en considération l'histoire familiale, la dimension culturelle, ainsi que les attentes du système judiciaire et des familles impliquées. Notre objectif est d'appréhender les problématiques sous-jacentes, de les situer dans le contexte de vie des jeunes et de leur famille. Nous nous efforçons de ne pas négliger certaines problématiques, en cherchant à comprendre les dynamiques familiales et en œuvrant pour dynamiser

les relations au sein de la famille. Notre approche se caractérise également par un travail en réseau, impliquant la collaboration avec divers partenaires. Nous privilégions une vision globale en intégrant la sphère familiale, le parcours scolaire et l'insertion sociale. Cette approche prend en considération le jeune dans sa totalité, en tenant compte de son histoire familiale.





UNE ORGANISATION SOUPLE ET UNE INTERVENTION INTENSIVE

Une organisation souple du temps de travail est mise en œuvre pour optimiser le nombre et la fréquence des actes éducatifs

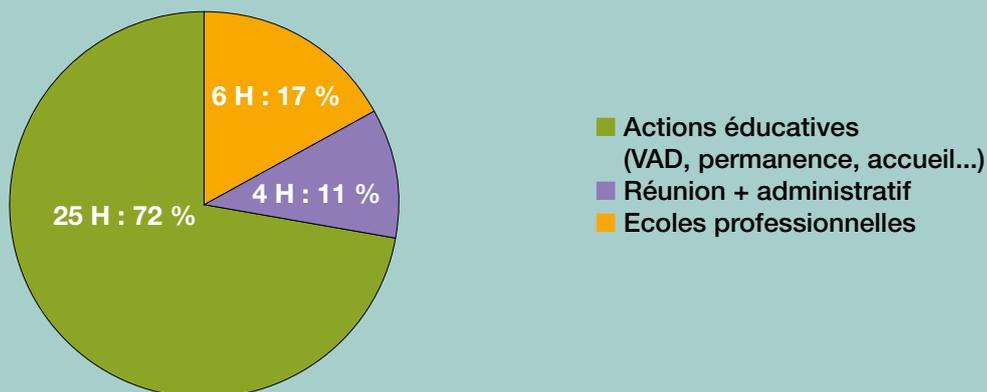
L'objectif étant de proposer des réponses éducatives les plus réactives, souples, diversifiées et régulières dans le temps, le service organisera les temps de travail de ses professionnels afin d'assurer différents types de présence, en journée et en début de soirée et le week-end. Cette organisation a vocation à pouvoir s'adapter aux besoins de chaque famille.

Ainsi les plannings feront apparaître : des temps de permanence éducative sur les différentes bases de service, des temps de rencontre individuelle à domi-

cile ou à l'extérieur, des temps d'actions collectives. Une astreinte sera mise en place afin de répondre aux potentielles urgences, notamment après 20 h et le week-end. Le service se propose de mobiliser en cas de besoin des ressources internes préexistantes telles que les surveillants de nuit « mobiles » des services de mise à l'abri pour évaluation, et des MECS (Pôle prise en charge des mineurs ASE).

Les plannings des éducateurs sont construits selon trois temps importants répartis ainsi :

PERSONNELS ÉDUCATIFS / RÉPARTITION EN HEURES ET EN POURCENTAGE SUR 35 HEURES



Nous nous adaptons en permanence, ajustant la fréquence de nos visites en fonction des besoins évolutifs. Cette flexibilité garantit une intervention ajustée et opportune.

Pour certaines familles, notre intervention se limite à une fois par semaine, étant donné qu'elles bénéficient déjà d'accompagnements diversifiés tels que SES-SAD, TISF, psychomotricienne, orthophoniste, CMP, ergothérapeute, ainsi que des activités extra-scolaires. Cette synchronisation avec les dispositifs existants vise à optimiser le soutien global offert aux familles. Pour d'autres jeunes ou familles, l'intervention pourra être quotidienne via des rencontres plusieurs fois par semaine et un lien téléphonique constant si la situation le nécessite. Enfin, pour d'autres familles, le début de

l'intervention se verra moins intensif afin de laisser le temps à la relation éducative de se mettre en place. En effet, il arrive parfois que nous constatons qu'une intervention trop intense puisse être contreproductive au regard des objectifs fixés.

Les premières indications issues de la saisie des plannings de travail et des indicateurs d'actions éducatives dans notre logiciel Traject montrent que durant les 4 premiers mois d'exercice, 80 % du temps de travail de l'équipe éducative a été consacré aux accompagnements individuels, 5 % aux actions collectives, 10 % aux démarches pour les jeunes et aux écrits professionnels, 5 % aux réunions.



MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE DEUX FAMILLES

Famille 1 - intervention débutée le 23/10/23 1 enfant

Salon de Provence (1 h de trajet)

Problématique : carences éducatives, défaut de mise en place AESH et CMP, difficultés scolaires, violences conjugales et absence du père

Rencontres	VAD domicile maternel dont 2 avec chef de service dont une avec la psychologue du service 11	VAD domicile paternel 1 visite improvisée avec chef de service : Monsieur absent	Sorties (dont 1 en action collective) 4	TOTAL 15
Rencontres annulées	2 dont une avec l'infirmière du service et une avec le PRE	2	1	5
Contacts téléphoniques	Avec Madame 15	Avec Monsieur 0 : nous n'avons pas ses coordonnées téléphoniques	Avec les partenaires 8	23
Partenaires sollicités	Ancienne AEMO Ecole PRE CMP pour enfants Orthophoniste ESPRE (association soutien scolaire)			6
Ecrits	Fiche famille (avec les mises à jour régulières) DIPC Synthèse relevé judiciaire Rapport intermédiaire			4
Astreinte	Pas de sollicitations			
Relevé judiciaire	Effectué, synthèse rédigée			

Famille 2 - intervention depuis le 14/11/23 3 enfants

Les Pennes Mirabeau (40 minutes de trajet)

Problématique : carences éducatives, maltraitances, violences intrafamiliales, relation mère-enfants, soin Madame, conflit parental

Rencontres	VAD domicile maternel dont 1 avec chef de service, 1 avec psy du service + 2 binôme psy éduc et une avec TISF 8	VAD domicile paternel 1 mais annulée par Monsieur au dernier moment	Sorties dont 3 proposées par la TISF (dont 0 collective) 4	TOTAL 12
Rencontres annulées	0	1	1 action collective	2
Contacts téléphoniques	Avec Madame 8	Avec Monsieur 7 dont 5 sans réponse	Avec les partenaires 8	21
Partenaires sollicités	AEMO ancienne référente CMP Marseille CMP Les Pennes Mirabeau Ecole Collège Prévention spécialisée			6
Ecrits	Fiche famille régulièrement mise à jour DIPC en cours			1
Astreinte	5 fois + une intervention d'une éducatrice du service pendant le week-end			6

La pluridisciplinarité est visible par le jeu des couleurs utilisées dans le tableau pour donner à voir la diversité des ressources internes.

LES FONCTIONS RESSOURCE

● LE RÔLE DE L'IDE

Dans le cadre de ses responsabilités, l'infirmier du service est chargé de la collecte de données par le biais de la visite à domicile (VAD), de leur rédaction et de leur enregistrement dans Traject. Il assure également le suivi médical des enfants tout en mobilisant les familles et en les aidant à trouver des thérapeutes adaptés à leurs besoins.

L'infirmier du service prend en charge la préparation d'ateliers collectifs : recherche, écriture et mise en place. Par ailleurs, il vérifie les dossiers MDPH et autres au besoin, tout en offrant des conseils aux parents pendant les visites à domicile.

Dans le contexte de l'équipe, l'infirmier du service occupe une position de ressource en fournissant des éclaircissements sur les pathologies et les traitements en cas de besoin. Il conseille également ses collègues lors de la découverte de points à surveiller lors de la collecte de données.

Cependant, certaines difficultés se présentent, notamment la mise en place d'interventions dans les familles ou des convocations dans nos locaux. L'intervention de l'IDE devra trouver sa propre routine ; la rencontre avec les enfants et les familles pouvant devenir systématique ce qui représente un défi supplémentaire.

De fait, en termes d'améliorations, il est proposé à l'infirmier du service de mettre en place des rencontres régulières entre les parents, avec un questionnaire élaboré en collaboration avec la psychologue et à faire circuler dans les familles. De plus, il est suggéré d'augmenter le nombre d'ateliers collectifs en établissant un calendrier préétabli.

● LE RÔLE DES TISF (techniciennes de l'intervention sociale et familiale)

Les axes d'intervention des TISF du service se construisent et se définissent selon les besoins

de chaque famille et les observations que peut faire l'équipe.

Les principales problématiques pour lesquelles les TISF du service sont sollicitées englobent l'organisation du quotidien, l'accompagnement des familles vers le droit commun en les soutenant dans les différentes démarches administratives, la gestion du budget, etc. Mais aussi sur un axe éducatif de manière complémentaire avec les différents référents de situation.

Toutes ces problématiques sont travaillées lors des différentes visites à domicile en présence ou non du travailleur social référent de la situation. Mais aussi lors d'ateliers collectifs mis en place par l'équipe et dont l'élaboration, la mise en place en amont et le déroulé sont réfléchis indépendamment du poste occupé par le professionnel.

En individuel, les TISF du service ont pu, par exemple, travailler sur l'alimentation avec certaines familles en mettant en place des ateliers cuisine. Ces ateliers ont été mis en place chez les familles avec les enfants, notamment pour une mineure déscolarisée suite à une convalescence. Cela permet de travailler la lecture et la compréhension en premier lieu, avec la lecture de la recette et la préparation de l'espace de travail. Ce fut aussi l'occasion de travailler l'équilibre alimentaire et le plaisir de manger en proposant des recettes faciles et équilibrées. L'idée est que la famille puisse s'approprier ces recettes.

Les TISF du service interviennent en renfort auprès de leurs collègues pour assurer une continuité dans les visites et en même temps en se rendant disponibles auprès des familles, se positionnant ainsi comme des personnes ressources de l'équipe. En cas de congés du professionnel référent ou d'indisponibilités, les familles savent qu'elles peuvent aussi les joindre.

Le rythme des interventions des TISF du service auprès des familles sera différent selon les besoins et la manière dont la famille investit leur présence. Elles peuvent assurer de manière

récurrente certains accompagnements chez les spécialistes de santé.

Les TISF du service participent aussi aux différentes réflexions concernant les situations avec la sollicitation de leurs collègues.

Au niveau des perspectives, les TISF des deux équipes (Marseille et Hors-Marseille) aimeraient avoir plus de moments d'échanges afin d'uniformiser leurs pratiques et de travailler la transversalité. L'objectif est de ne pas assigner les TISF à un seul rôle de renfort des éducateurs mais bien de définir leur plus-value spécifique. Elles aimeraient être accompagnées dans la rédaction de leurs écrits professionnels, cela étant peu travaillé durant la formation au DETISF.

● LE RÔLE DE LA PSYCHOLOGUE

L'intervention de la psychologue au sein de l'équipe AEMO-R s'articule principalement autour de trois axes d'accompagnement fondamentaux : le soutien à la parentalité, l'évaluation des liens entre les enfants et leurs parents ainsi que des interactions familiales, et l'accompagnement des enfants concernés par les mesures éducatives. Sa mission envers les enfants inclut également l'orientation vers des structures de soins lorsque cela s'avère nécessaire, garantissant ainsi une prise en charge soutenue et adaptée à leurs besoins. Au sein de l'équipe, la psychologue contribue à la réflexion et apporte un éclairage précieux à l'analyse des situations, tant lors des réunions d'équipe que dans des échanges informels avec les divers professionnels.

L'intervention de la psychologue auprès des enfants et des familles se déploie à la demande

de l'équipe, de l'éducateur référent, des parents, ou des enfants eux-mêmes. L'équipe sollicite souvent son expertise pour obtenir des éclairages sur le fonctionnement et les problématiques familiales. Les entretiens, organisés au sein du service, dans les locaux de structures partenaires, ou lors de visites à domicile (cette dernière modalité étant privilégiée), peuvent également se dérouler en binôme avec un éducateur. Malgré le cadre judiciaire contraignant de l'intervention éducative, la psychologue du service vise la libre adhésion des familles. Depuis l'ouverture du service en septembre 2023, la psychologue a pris en charge 15 familles et 23 jeunes, réalisant 19 entretiens avec les parents, 2 entretiens parent-enfant, et 6 entretiens avec les jeunes. Les interventions s'étendent sur plusieurs territoires, dont Marseille, La Destrousse, Istres, Salon de Provence, Aix-en-Provence, et Les Pennes Mirabeau.

L'action de la psychologue s'étend également au collectif, avec la mise en place d'un groupe d'expression pour les enfants en novembre 2023, visant à favoriser les processus résilients. D'autres groupes seront constitués en 2024, dont un pour les enfants de 9 à 11 ans. Des rencontres mensuelles sont prévues, et un groupe de parole pour les parents, en collaboration avec l'IDE, est envisagé pour 2024. En conclusion, le rôle essentiel de la psychologue en AEMO-R se manifeste comme un soutien inestimable tant pour les professionnels ajustant leurs modalités d'accompagnement que pour les familles, avec l'avantage supplémentaire des entretiens au domicile, facilitant ainsi les échanges.





LA RELATION ÉDUCATIVE

La relation éducative, élaborée avec le jeune et sa famille, s'inscrit dans le cadre des objectifs posés par le juge.

Elle se fonde sur la disponibilité et l'empathie. Notre approche de la relation éducative vise à établir un lien de confiance avec le jeune et sa famille. Nous accompagnons les parents vers la parentalité en cultivant «l'art de se rendre inutile».

Un double mouvement s'opère : Nous multiplions les moyens de maintenir le lien (les appels, les messages textes, et d'autres supports de communication variés) tout en travaillant avec les familles leur propre capacité de gestion des situations. Ainsi, il est question de l'accompagnement à l'autonomie dans la fonction parentale et à une vigilance quant à la dépendance au travailleur social.

Les échanges et espaces de parole sont encouragés tant pour les enfants que pour les parents, mettant l'accent sur le travail sur les émotions.

Deux axes principaux viennent accompagner la mise en place de la relation éducative :

■ La multiplication des actes éducatifs

Les actes éducatifs se déploient à travers une large palette : rencontres individuelles au sein du service ou au domicile, initiatives collectives en semaine et le week-end, implication des fonctions ressources, démarches déployées au bénéfice du jeune et de sa famille, maintien d'un lien téléphonique constant tout au long de la journée, et également via les astreintes de soir, nuit et week-end.

Les week-ends et soirées revêtent parfois une valeur particulière pour les familles. Certaines d'entre elles perçoivent nos interventions intensives de manière positive. En effet, cette approche assidue facilite la gestion des moments de crise, accélère les démarches auprès des partenaires et favorise un lien continu avec ces derniers.

■ La constance de nos interventions

Elle joue un rôle crucial en prévenant d'éventuelles crises majeures au sein des familles. Elle offre également la possibilité d'établir des objectifs concrets, ajustables au fil du temps, grâce à un suivi régulier. Nous observons ainsi une évolution significative dans le positionnement des parents, nous permettant de

proposer des objectifs plus spécifiques qui dépassent les simples exigences judiciaires.

Les évolutions positives sont manifestes depuis le début de notre intervention et cette régularité dans notre accompagnement contribue à instaurer rapidement un lien de confiance solide.

En outre nous nous appuyons sur :

■ Des stratégies éducatives individualisées

Les stratégies éducatives sont élaborées de manière collaborative, en concertation avec le chef de service, et adaptées en fonction des problématiques spécifiques rencontrées. Notre approche s'ajuste aux réalités et à la temporalité propre à chaque famille.

Les supports utilisés par l'équipe sont variés et leur utilisation dépend de la stratégie éducative décidée et des besoins exprimés par les enfants et les familles.

■ Des axes de travail variés

Santé et bien-être, scolarité, projet professionnel, formation, soutien à la parentalité, administratif, mobilité, vie quotidienne, autonomie, réassurance personnelle, accès aux droits, loisir, sport, culture, liens familiaux...

■ Des supports variés et adaptés

Entretiens éducatifs individuels, entretiens éducatifs parents / enfants, médiation éducative, actions collectives à destination des parents et des enfants, propositions d'activités pour les enfants, aide aux démarches administratives, lien avec les partenaires du territoire, travail sur l'orientation scolaire, proposition de rencontre avec la psychologue, aide aux devoirs, aide à la gestion du ménage, aide à poser le cadre, accompagnement vers des lieux de soins, travail sur les liens de la fratrie.



UNE SITUATION DE REPLI

● RETOUR D'EXPÉRIENCE

Face à une situation de crise, la réactivité de la prise en charge revêt une importance cruciale. Notre priorité première est d'assurer une présence immédiate aux côtés de l'enfant et de sa famille. Par la suite, notre démarche consiste à scruter les origines de la crise afin de formuler des solutions permettant d'en sortir. En fonction de l'évaluation de la situation, plusieurs approches sont envisagées, toutes axées sur la compréhension des déclencheurs, la prise de conscience des répercussions sur le projet d'accompagnement éducatif, ainsi que la mise en œuvre immédiate, à court et à moyen termes, d'actions correctives.

Les options envisageables comprennent la possibilité d'un éloignement temporaire du domicile familial.

À cet égard, à l'automne 2023, nous avons mis en place un premier séjour de repli pour l'un des enfants pris en charge par le service. L'objectif était de créer une pause apaisante, sans préfigurer un placement plus long, mais plutôt de proposer une solution temporaire visant à apaiser l'enfant et sa famille. Cet éloignement avait également pour dessein de prendre le temps nécessaire pour construire sereinement les

solutions à envisager pour la suite.

L'enfant a ainsi été accueilli à la MECS des Tuileries pour une prise en charge de 4 jours. Pour ce premier séjour, nous avons délibérément organisé une présence éducative soutenue de la part du service AEMO-R afin d'accompagner l'équipe éducative de la MECS dans l'accueil du jeune et de ses problématiques spécifiques. Les présences sur la MECS de notre service ont été planifiées selon un emploi du temps précis, mettant l'accent notamment sur les moments de repas et de soirée. L'éducateur référent, les autres membres de l'équipe et la psychologue se sont relayés pendant ces 4 jours, assurant ainsi le bon déroulement du séjour, tant pour le jeune que pour les autres résidents de la MECS. Le bilan de cette expérience s'avère extrêmement positif. Elle a permis de dégager le temps nécessaire à une prise de décision réfléchie et constructive avec la famille, tout en élaborant les solutions appropriées pour la suite du parcours du jeune concerné. Du côté des équipes, une réunion de bilan de cet accueil a facilité un premier retour d'expérience et a contribué à l'élaboration d'un protocole d'accueil inter services.



LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES / SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les familles en leur fournissant des conseils, un soutien pratique, et en les guidant dans leur rôle de parents. Il implique d'apporter une écoute attentive, d'être disponibles et de s'engager dans des discussions ouvertes avec les parents pour comprendre leurs expériences et leurs défis. Ce soutien vise à aider les parents à développer des compétences éducatives, à renforcer le lien parent-enfant, et à résoudre les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction parentale. Il peut également impliquer l'orientation vers d'autres partenaires ou ressources pouvant bénéficier à la famille. Le soutien à la parentalité se base sur la reconnaissance des compétences et des ressources des parents, encourageant une réflexion sur leur rôle parental tout en évitant le jugement. L'objectif ultime est de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur situation, en partant de leurs propres ressources et connaissances.

La mise en œuvre du soutien à la parentalité s'articule de manière délicate et bienveillante, avec pour objectif principal d'accompagner les familles dans leur parcours. Cela se concrétise à travers plusieurs approches :

▣ Entretiens personnalisés

Des rencontres individuelles entre les parents et les intervenants sont organisées, que ce soit lors de visites à domicile, par téléphone, ou dans les bureaux, selon les besoins spécifiques de chaque famille.

▣ Disponibilité constante

Il est essentiel de se montrer présent et accessible en cas de besoin, offrant ainsi aux parents un espace où ils peuvent s'exprimer en toute confiance.

▣ Écoute active et respectueuse

En reprenant les propos des parents, en exprimant nos interrogations sans jugement et en reformulant, l'objectif est de créer un dialogue respectueux qui encourage la réflexion.

▣ Favoriser l'imagination et l'expérimentation

En faisant des hypothèses, en proposant des idées et en créant un environnement propice, les parents sont encouragés à envisager des solutions et à tenter des approches alternatives.

▣ Établir la confiance

Acquérir la confiance des familles est fondamental, créant ainsi un partenariat solide et constructif.

▣ Bienveillance et absence de jugement

Adopter une attitude bienveillante et dénuée de jugement permet de créer un espace où les parents se sentent compris et soutenus.

▣ Répondre aux crises

En cas de crise, des visites à domicile sont planifiées pour apporter un soutien direct aux parents et les accompagner dans la gestion de la situation.

▣ Communication constante

Le maintien d'une communication régulière, que ce soit par le biais du téléphone via l'éducateur référent ou d'un numéro d'astreinte, garantit une disponibilité continue en cas de besoin.

▣ Travail sur les lacunes identifiées

En collaboration avec les parents, le soutien se concentre sur les domaines identifiés comme nécessitant une attention particulière, permettant ainsi une progression adaptée.

▣ Proposition d'accompagnement

Il arrive parfois que notre équipe suggère aux parents de se libérer de certaines obligations en prenant en charge des rendez-vous ou en dédiant du temps éducatif au cours de la semaine. Ceci vise à offrir aux parents l'opportunité d'accomplir sereinement les démarches indispensables pour leur famille, tout en leur accordant des moments pour se ressourcer, selon leurs besoins.





LES ACTIONS COLLECTIVES

La concrétisation d'actions collectives se confronte à diverses difficultés au moment de la planification de nos initiatives. En ce qui concerne les célébrations festives, des contraintes organisationnelles se font sentir, notamment la nécessité de prendre en charge le transport des enfants résidant à l'extérieur de Marseille. La formation des groupes, basée sur les profils des enfants en fonction de leurs problématiques, demande une implication accrue des éducateurs. Ainsi, nous constatons souvent que la capacité de concentration des enfants étant parfois affaiblie par de multiples problématiques, la durée de l'action peut déclencher des conflits entre eux.

L'organisation de ces événements exige une préparation minutieuse, mais les emplois du temps chargés des équipes éducatives rendent parfois difficile la réunion de tous. Un effort particulier est déployé pour autonomiser les enfants et les parents, favorisant ainsi leur capacité à récupérer les enfants après les activités ou permettant aux jeunes plus âgés de rentrer en toute indépendance.

Dans le cadre des ateliers santé et des groupes de parole, les annulations de dernière minute et le manque de motivation des enfants sont un défi. Il devient essentiel de trouver des moyens stimulants pour les inciter à s'investir, instaurant ainsi une régularité bienvenue dans ces actions.

En ce qui concerne les initiatives en dehors de Marseille, les obstacles majeurs résident dans la distance entre les familles et les profils des jeunes, souvent incompatibles avec des actions de groupe à grande échelle (troubles du comportement et/ou de la personnalité significatifs). De plus, la base de service de Martigues n'est pas encore aménagée pour accueillir les jeunes, limitant la possibilité d'offrir des ateliers tels que la cuisine, par exemple. Cet axe sera travaillé davantage sur l'année 2024.

Malgré ces défis, les équipes d'AEMO-R ont mis en place diverses actions collectives dans le but de rompre l'isolement social des jeunes et des familles. En effet, ce type d'action facilite la mise en relation avec les autres et le décryptage des codes sociaux. De plus, cela permet une certaine «déculpabilisation» quant à la mesure judiciaire. En effet, certaines familles vivent la mesure comme une stigmatisation et ressentent de la honte. Le fait de rencontrer d'autres familles donne la possibilité aux familles de se rendre compte qu'elles ne sont pas les seules à rencontrer des difficultés.

De plus, les actions collectives offrent l'occasion d'informer et de sensibiliser les enfants sur un sujet particulier. C'est un axe de travail très intéressant qui permet de déconstruire certains préjugés des jeunes et

de faire passer des messages éducatifs de manière ludique. Nous nous efforçons de proposer des activités variées dans le but de faire découvrir de nouvelles choses aux jeunes.

Pour conclure, ces actions sont aussi des moments de partage et d'entraide entre les enfants. Cela peut être une occasion de consolider la relation avec l'équipe éducative tout en sortant le jeune de son quotidien. Les équipes éducatives ont pu mettre en place plusieurs types d'actions collectives, notamment des ateliers santé, des groupes de parole, des fêtes, des sorties culturelles, sportives et ludiques. Les actions collectives permettent enfin aux équipes éducatives de voir plusieurs jeunes en même temps, ce qui facilite la régularité dans le suivi des enfants.

Du 4 septembre 2023 au 31 décembre 2023, nous avons réalisé plusieurs actions :

- **Un atelier santé** mené par notre infirmière durant les vacances de la Toussaint. Le sujet traité était « la bonne santé ». Quatre jeunes ont pu y participer. L'atelier était suivi d'un goûter avec les enfants. L'objectif était de faire comprendre aux enfants que la bonne santé n'est pas seulement le fait de ne pas être malade et de leur faire prendre conscience que nos habitudes quotidiennes impactent très souvent notre état de santé.
- **Deux fêtes** : une pour Halloween a réuni 9 jeunes et une en fin d'année a réuni une vingtaine d'enfants. Durant ces fêtes, les équipes éducatives ont proposé des ateliers décoration, cuisine et création d'objets. Pour Halloween, les enfants ont cuisiné un repas qu'ils ont partagé et pour la fête de fin d'année, les enfants ont préparé un goûter qu'ils ont également partagé. Ces fêtes sont l'occasion de travailler et de créer les liens entre les enfants, de voir comment ils entrent en relation avec les autres et comment ils se comportent au sein d'un groupe.
- **Trois sorties sportives** : l'équipe Hors Marseille a organisé une sortie à la piscine avec trois jeunes et un tournoi de futsal. De son côté, l'équipe marseillaise a programmé un match de football.
- **Des sorties ludiques** : bord de mer, parcs Longchamp et Borely, médiathèque (2), Trampoline Park et cinéma (2) ; organisation d'une partie d'échec entre deux jeunes et trois visites de marchés de Noël (Marseille, Auriol et la Ciotat). Cela a concerné une vingtaine de jeunes. Ces séquences ont principalement lieu le mercredi, le week-end et durant les vacances scolaires.
- **Des sorties culturelles** : promenade autour de l'Etang



de Berre pour découvrir des oiseaux avec deux jeunes, une sortie avec quatre jeunes au musée d'Histoire naturelle de Marseille pour découvrir l'exposition Nuit.

- ▣ Trois ateliers cuisine ont été organisés le mercredi midi avec les jeunes pour travailler l'autonomie dans l'élaboration de repas simples et diététiques.
- ▣ Un groupe de parole mené par notre psychologue avec 4 jeunes entre 11 et 15 ans fin novembre. La session était suivie d'un goûter avec les enfants.

Pour pouvoir améliorer et faciliter l'organisation de nos actions, nous avons pour objectif de préparer des plannings d'activité tous les mois à faire passer aux familles. Cela donnera une meilleure visibilité sur les actions. Nous allons également faire passer des questionnaires aux familles pour préparer les thèmes de nos interventions et ainsi répondre au mieux à leurs besoins.

Nous allons reconduire toutes les actions citées en amont et avons pour objectif d'en développer de nouvelles comme :

- ▣ Des sorties dans une ferme pédagogique,
- ▣ Des sensibilisations en partenariat avec l'association l'Œil du loup.
- ▣ Des après-midi jeux de société.

- ▣ Des groupes d'expression.
- ▣ Des camps d'été.
- ▣ Des ateliers jardinage.
- ▣ Des après-midi visionnage de documentaire sur des thématiques en particulier.
- ▣ Des cafés parents au moins une fois par mois pour rompre le sentiment d'isolement et que les parents puissent échanger sur des difficultés qu'ils rencontrent.
- ▣ Des sorties culturelles au théâtre par exemple.
- ▣ Des ateliers de street arts ou d'initiation au cirque si nous arrivons à trouver des partenaires.
- ▣ Des groupes parents/enfants autour de jeux de rôle (inversion des postures par exemple).
- ▣ Des sorties sportives mélangeant des jeunes de Marseille et hors Marseille (exemple : organisation d'un match de football).
- ▣ Des soirées pizzas/ film pendant les vacances scolaires (préparation des pizzas avec les jeunes et visionnage d'un film).
- ▣ Un éventuel partenariat avec la SPA pour que les enfants puissent venir s'occuper de manière ponctuelle des animaux et les sensibiliser sur le sujet.



LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS INTERNES

L'un des piliers essentiels de notre accompagnement repose sur la création d'un partenariat robuste et de coopérations internes efficaces qui visent à :

- ▣ Prévenir l'isolement, la marginalisation, ainsi que les comportements à risques et les dépendances.
- ▣ Établir un filet social solide autour du jeune et de sa famille.
- ▣ Fournir des solutions adaptées aux défis rencontrés par les jeunes et leurs familles.
- ▣ Aider les familles à découvrir leurs propres ressources et les soutenir dans le développement de leurs potentiels.
- ▣ Encourager une relation éducative positive.
- ▣ Élargir les horizons et ouvrir le champ des possibles.
- ▣ Faciliter l'intégration des familles dans leur environnement en les guidant pour identifier et exploiter les ressources locales.

- ▣ Assurer la continuité des accompagnements nécessaires au-delà de notre intervention, en évitant de créer une dépendance.
 - ▣ Favoriser une prise en charge globale des usagers en collaborant avec des professionnels de la santé, du soin, des loisirs, de la culture et de l'insertion.
 - ▣ Accompagner l'inscription du jeune dans un parcours de soins et garantir un suivi régulier grâce à la coordination avec l'Infirmière diplômée d'État (IDE).
- Nous sollicitons des partenaires déjà présents dans la vie du jeune, ainsi que d'autres acteurs potentiels susceptibles de s'intégrer dans son quotidien. La création d'un maillage autour du jeune, en lien avec les travailleurs sociaux apportant des compétences complémentaires, favorise le partage d'informations et la coordination des actions pour une approche partenariale optimale.



L'identification des partenaires de proximité et des partenaires institutionnels se caractérise par une approche diversifiée et engagée de notre démarche d'accompagnement. Les interactions sont multiples et se déploient dans divers contextes, favorisant ainsi une collaboration dynamique et constructive.

Voici quelques facettes de cette démarche partenariale :

- ✦ L'orientation vers les Urban Sport Trucks du Groupe (Prévention par le sport) pour mettre en relation les jeunes avec des éducateurs proposant des activités encadrées.
- ✦ La mise en lien des jeunes avec la prévention spécialisée et des activités du service Prévention par le sport, des contacts avec les services de médiation sociale de l'AMCS-Groupe addap13.
- ✦ Une prospection active sur les territoires pour repérer les ressources partenariales.
- ✦ La réalisation de synthèses dans les Maisons départementales de la solidarité (MDS) pour partager des informations sur les familles avant le lancement de la mesure d'Action éducative en milieu ouvert - Renforcée (AEMO-R).
- ✦ La participation aux instances et réunions de l'Éducation nationale, telles que l'Éducation sociale et scolaire (ESS) et le conseil de discipline.
- ✦ Des rencontres régulières avec les assistantes sociales scolaires et les conseillers principaux d'éducation (CPE) des collèges et lycées, ainsi que des visites impromptues aux établissements avec lesquels nous avons des liens privilégiés.
- ✦ Des réunions et échanges téléphoniques avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) lors des co-accompagnements.
- ✦ La participation aux réunions des Projets de réussite éducative des municipalités.
- ✦ L'échange d'informations avec les principaux opérateurs en AEMO dans les Bouches-du-Rhône par mail ou par téléphone.
- ✦ L'utilisation de supports éducatifs existants de la prévention spécialisée, tels que des ateliers vélo par exemple, pour initier des liens avec les jeunes.
- ✦ La sollicitation de traducteurs assermentés pour expliquer le Document individualisé de prise en charge (DIPC) aux familles.
- ✦ Des réunions avec l'ensemble des responsables de service de la Sauvegarde13 pour définir des modalités de passation des mesures.
- ✦ L'utilisation des locaux de la Mission locale pour mener des entretiens en dehors du domicile familial, facilitant ainsi les rencontres.
- ✦ Des rencontres avec l'Inspectrice de l'Éducation

nationale, les enseignants spécialisés, le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SES-SAD) le Verdier pour rechercher des solutions aux problématiques scolaires des enfants.

- ✦ L'organisation d'une réunion avec l'Amicale du Nid pour se doter d'outils permettant d'accompagner des mineurs en situation ou risque prostitutionnel.
- ✦ La création d'un cahier répertoriant l'offre culturelle territorialisée.
- ✦ L'orientation et l'accompagnement physique des jeunes vers la Maison des adolescents, le Centre médico-psychologique (CMP), le Centre d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP) pour des soins, notamment lors des premiers rendez-vous.
- ✦ La prise de contact avec une ferme pédagogique pour la médiation animale.
- ✦ Une rencontre au service avec l'association L'Œil du loup qui promeut le bien-être pour réduire les violences et prévenir les discriminations.
- ✦ Le lien avec les Maisons de quartier et Centres sociaux pour permettre aux jeunes de l'AEMO-R de bénéficier de l'offre de loisirs et identifier des lieux et des personnes ressources.
- ✦ Une collaboration avec les professionnels de santé des hôpitaux et du CMP par le biais de l'équipe pluridisciplinaire, impliquant des participations aux réunions, des échanges téléphoniques et des échanges par mail.
- ✦ Une coopération avec la MECS des Tuileries dans le cadre de la mise en place d'un séjour de répit pour un jeune de l'AEMO-R.

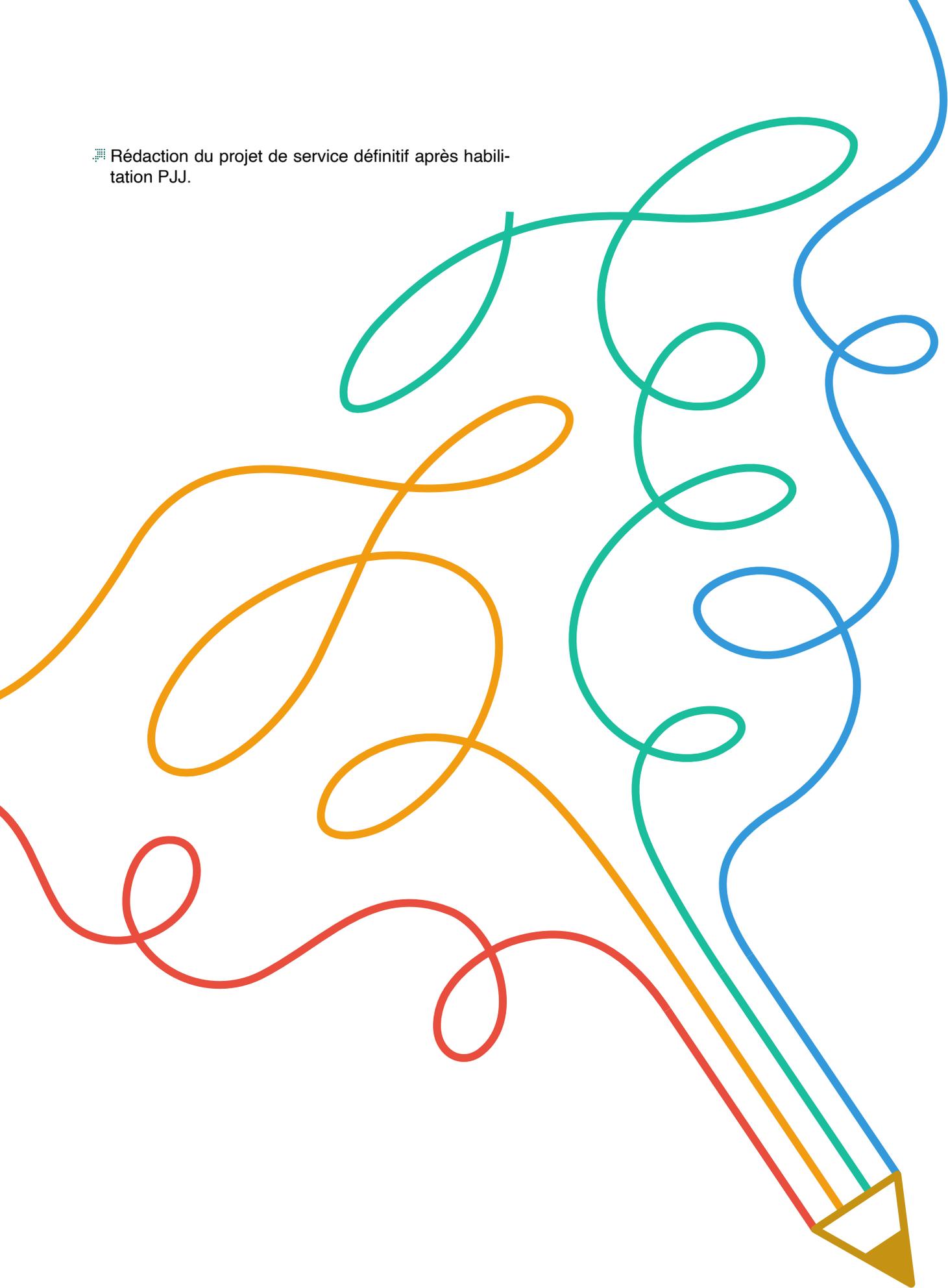
Cette démarche de partenariat et de coopération s'étend au sein des institutions, des associations, des structures de proximité, mais également dans les quartiers, villes et territoires des Bouches-du-Rhône. Elle se manifeste à travers des interactions variées, telles que des entretiens, des réunions, des échanges téléphoniques, des courriels, et se déploie aussi bien dans nos locaux que dans ceux de nos partenaires.

PERSPECTIVES 2024 / AXES STRATÉGIQUES

- ✦ Déploiement complet de l'activité (150 mesures).
- ✦ Développer les actions collectives en direction des familles par la mise en place de **Cafés parents**.
- ✦ Multiplier les coopérations internes (Prévention spécialisée, Prévention par le Sport, Pôle pauvreté, AMCS) et les partenariats externes pour solliciter à la fois les actions du Groupe addap13 et le droit commun.
- ✦ Développer des actions de coopération et partage au sein du Pôle prise en charge de mineurs Aide sociale à l'enfance (MECS, SAPA).



■ Rédaction du projet de service définitif après habilitation PJJ.





**HORS
PROTECTION
DE L'ENFANCE**



ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

■ 2023 UNE ANNÉE CAMPÉE SUR LES DEUX AXES FONDAMENTAUX DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

● Configuration de l'équipe en 2023

L'entreprise a tourné avec une moyenne de 21 salariés.

■ 15 ETP salariés en insertion

- 15 personnels de cuisine,
- 3 livreurs.

■ 6.5 ETP permanents et 5.75 depuis juillet

- 2 encadrants techniques,
- 2 CIP à hauteur d'un demi ETP,
- 1 cheffe de service en cuisine,
- 1 chef de service économe,
- 1 chef de service comptable,
- 1 directeur (à 25 % depuis juillet 2023).

32 équipes en cuisine se relayent dans une plage horaire de 13 heures et de même pour la livraison.

● Un début d'année difficile

La fin du dispositif d'accueil des ressortissants ukrainiens au domaine des Cadeneaux au 31 janvier 2023 a mécaniquement créé des difficultés financières puisque nous y livrions 150 repas journaliers.

En février/mars, la cuisine a parfois tourné à 450 repas journaliers (MNA), ce qui est insuffisant et il a fallu rechercher rapidement de nouveaux marchés et de nouveaux modes de fonctionnement.

La recherche de la viabilité économique

Le retour à une situation viable est constaté début septembre, sur fond d'un véritable engagement de l'ensemble de l'équipe, permanents comme salariés en insertion, tout au long de cette année.

Des marchés externes ont été trouvés, un fonctionnement nouveau a été défini vis-à-vis des prestations internes au Groupe et des réajustements ont été effectués vis-à-vis du pôle MNA.

● Un nouveau modèle de fonctionnement

Pôle MNA

Pour concilier la montée de l'inflation et les impératifs de la tarification, il a fallu modifier légèrement le fonctionnement :

- Supprimer un petit supplément dessert de manière à conserver la même quantité d'éléments nutritifs (plat principal) ;
- Economiser sur le carburant en livrant davantage de repas par voyage, ce qui est inconfortable pour la cuisine (tout préparer pour la même heure) mais rentable économiquement.

En interne au Groupe

En cours d'année, la cuisine a instauré un plat du jour, différent du repas préparé pour les MNA et dont le coût est ajusté à la valeur faciale du ticket restaurant dont bénéficient les salariés du Groupe.

Ces repas peuvent être livrés sur différents points de travail, avec un système de commande souple et réactif.

En externe

En fin d'année Equilibre travaille avec des institutions de différents champs professionnels :

- Département recherche et enseignement du MUCEM Buffets (événementiel) ;
- Hôtel de police de Marseille (Evêché) Événementiel ; Repas d'intégration (nouveaux arrivants) ; Repas pour les personnels en renfort ponctuel (visite du pape, par ex).
- PJJ Repas de direction ; Restauration des jeunes dans des unités lors de congés de leurs personnels dédiés.
- Centres sociaux Événementiel.
- Clubs sportifs en vacances scolaires Repas de type MNA pour des jeunes en stage

En parallèle, sur la base du plat du jour initié en interne, des repas sont également préparés pour des salariés externes...

- Groupe SOS



- ☞ ADEPAPE
- ☞ France Handicap
- ☞ Samu social
- ☞ Allo Marie
- ☞ IFSI Blancarde

... Et des personnels en formation dans différents organismes

- ☞ Sud Formation (3 jours par semaine - environ 60 repas/j).
- ☞ Des étoiles et des femmes, association Festin
- ☞ Collège coopératif

Ces possibilités de trouver et de fidéliser des clients nouveaux, sont encourageantes et sont à mettre au crédit de la pugnacité de l'équipe et de la qualité des prestations fournies.

■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DE L'ÉQUIPE EN INSERTION

● De nouvelles modalités d'accompagnement par les CIP

L'accompagnement des salariés d'entreprises d'insertion est plus souple que celui des salariés des chantiers d'insertion.

En 2023, il a été décidé de faire exécuter cette mission par deux CIP de l'AIAES détachées chacune à hauteur d'un quart d'ETP.

En théorie elles prévoient de mener chaque semaine un atelier collectif hebdomadaire (portant sur toutes thématiques susceptibles de les outiller dans leur insertion, sociale et professionnelle) et un entretien individuel (au moins une heure) avec chacun des salariés pour faire un point général sur leur parcours, leur projet et les freins périphériques à lever.

Toutefois, les CIP aussi se sont adaptées aux spécificités de 2023 et aux nécessités de la production.

Chaque vendredi, elles envoient leurs propositions de rendez-vous à la cheffe de cuisine dont elles apprécient le retour systématique et rapide. La cheffe leur indique les contraintes de la production et les CIP en tiennent compte pour l'établissement du planning définitif communiqué aux salariés.

Certaines modalités collectives (ateliers, voire petites formations) ont parfois pu être mises en suspens mais pas pour autant l'accompagnement, qui reste très régulier. La cuisine/livraison et l'équipe dédiée à l'accompagnement sont extrêmement rigoureuses sur cet aménagement de l'organisation dont dépend la survie de l'entreprise... sans pour autant négliger un accompagnement social tout à fait nécessaire.

Cette articulation entre le volet production et le volet accompagnement instaure pour les permanents et les salariés en insertion une véritable notion d'équipe, autour d'eux mais aussi autour de leur activité/production, ce qui est valorisant.

Les CIP maintiennent leur travail cousu main pour lever les freins périphériques et font des points régulièrement avec les permanents de la production : adapter les réponses, moduler l'accompagnement, travailler notamment sur les éventuels renouvellements de contrats, s'apporter mutuellement des éléments de réponse et de compréhension en cas de changements dans les comportements, etc. au bénéfice des salariés et de la qualité du travail pour tous.

☞ La problématique périphérique la plus récurrente et la plus lourde est la difficulté de logement.

☞ Sur le strict plan professionnel, le manque d'expérience est bien présent également et peut faire obstacle aux projets : il y a pour beaucoup un vrai besoin de stage et/ou de formations. La majorité des salariés en insertion à Equilibre continuera dans la voie de la restauration mais il y a également des personnels accompagnés vers d'autres parcours et orientations.

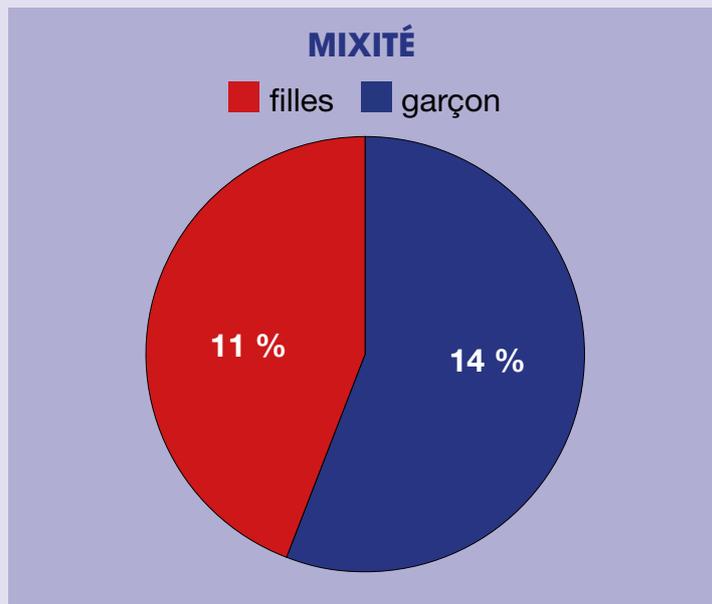
Un management pleinement reconnu

Les quatre permanents ont continué de suivre des « petites » formations au management, dans la lignée de ce qu'ils ont entrepris depuis deux ans : ils témoignent de véritables apports et de pratiques harmonisées dans leur manière d'encadrer les salariés en insertion.

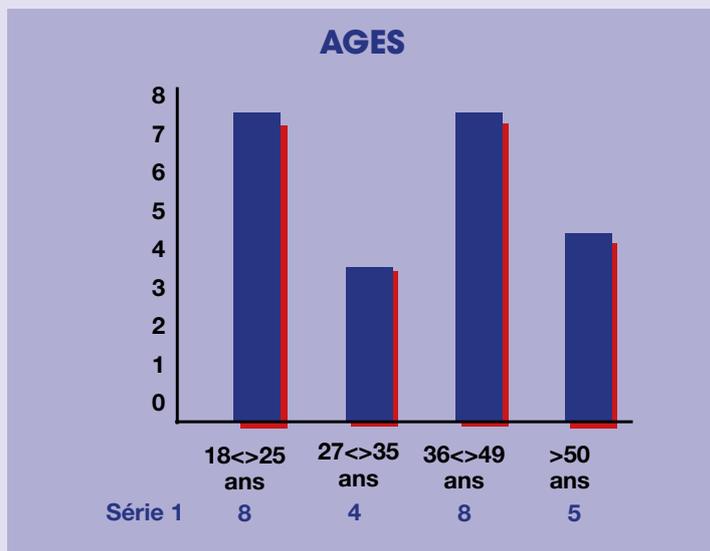
De leur côté les salariés en insertion font part aux CIP d'encadrants qui sont à l'écoute, d'une équité de traitement en dépit des difficultés. On leur apprend des choses et ils ne se sentent jamais jugés, ni sur leur travail ni sur leurs problèmes périphériques. « En bas, ça envoie », disent-ils en parlant de la production et quelque chose de leur propre fierté s'exprime là, qui signe une véritable insertion professionnelle... et dit la façon dont ils se sentent intégrés et engagés auprès des permanents.



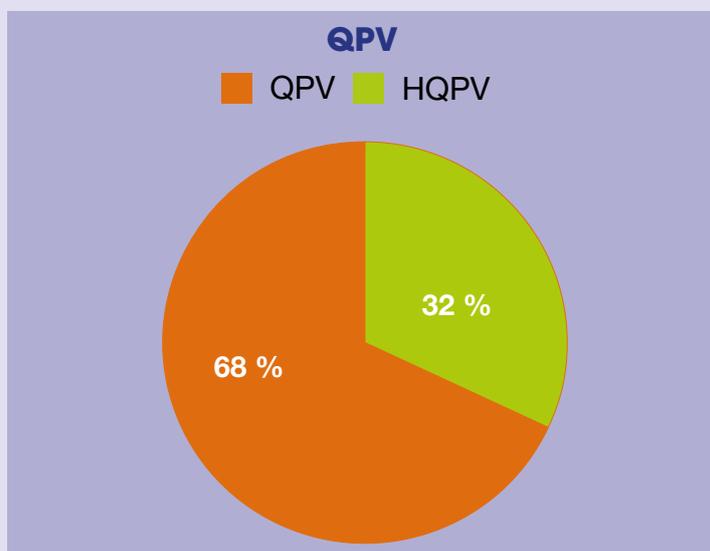
● Des données statistiques



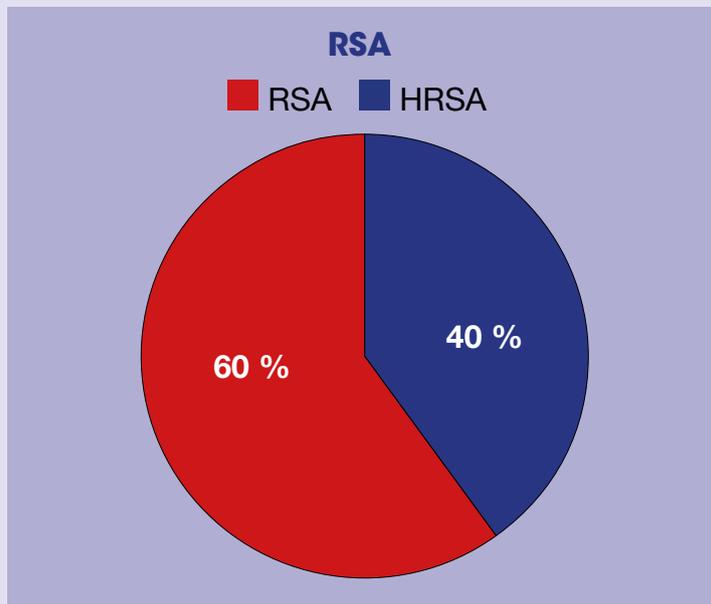
Nous prévoyons d'équilibrer encore davantage en 2024.



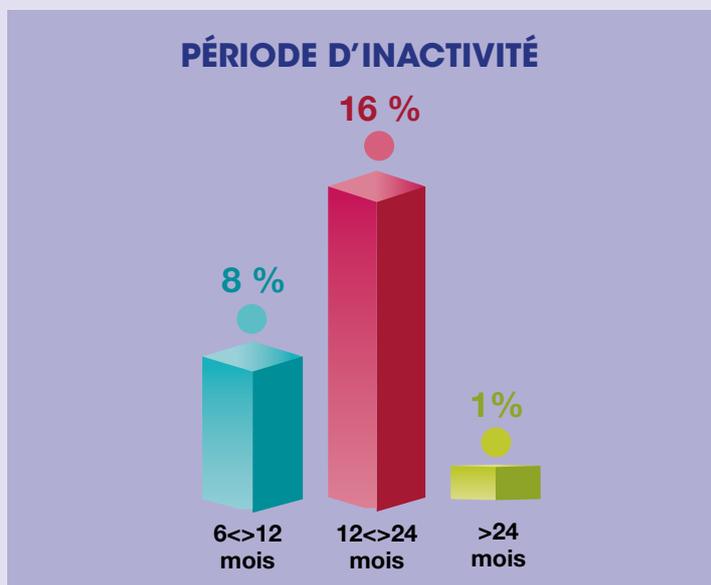
Le caractère intergénérationnel du projet se confirme.



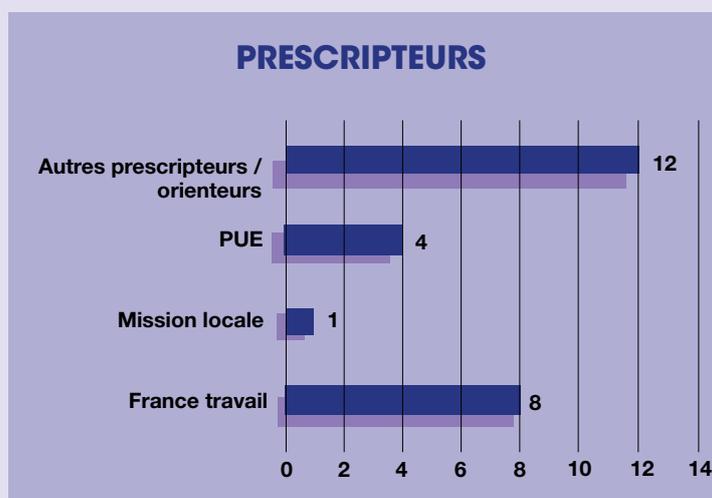
17 des 25 salariés résident dans des quartiers prioritaires de la ville.



10 salariés étaient bénéficiaires du RSA depuis plus de deux ans.

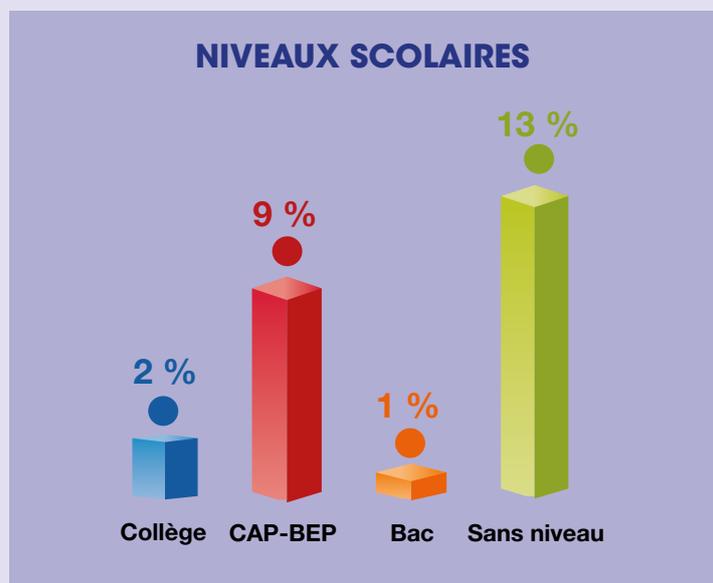


La durée moyenne d'inactivité (BRSA et DELD) s'établit à 18 mois.

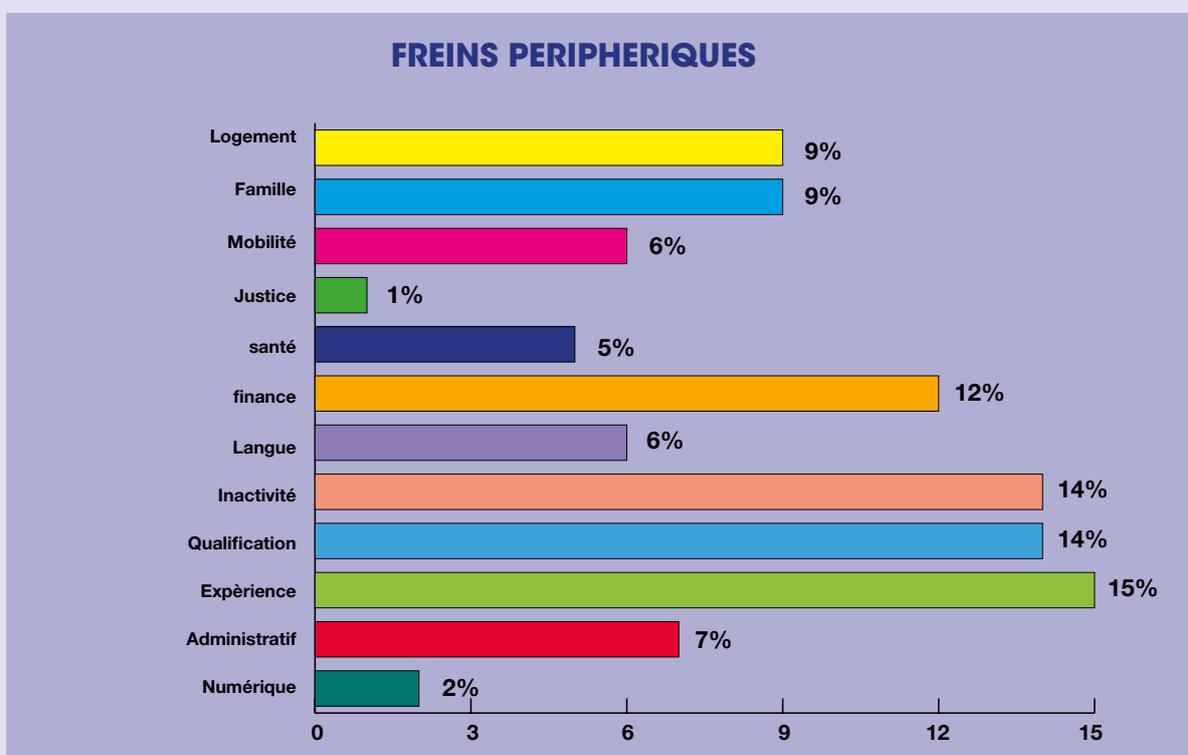


Depuis la mise en place de la plateforme de l'inclusion, les prescripteurs sont de plus en plus nombreux. Parmi eux, on retrouve le CIERES, les « Entreprise Ephémères »,

le CANA, l'E2C, les ACI ou encore les CHRS. La présence de France Travail reste très forte.



La durée moyenne d'inactivité (BRSA et DELD) s'établit à 18 mois.



141 freins périphériques à l'emploi ont été repérés, soit une moyenne de 6 freins par personne.

Freins principaux repérés en 2023

- Longue période d'inactivité : 20 personnes ;
- Très faible qualification : 20 personnes ;
- Difficultés liées à une faible expérience professionnelle : 21 personnes ;
- Problèmes de logement : 13 personnes ;

- Problèmes financiers : 17 personnes ;
- Difficultés linguistiques : 8 personnes ;
- Problèmes liés à la mobilité : 9 personnes.

Les sorties 2023

En 2022 nous étions à 83,33 % de sorties dynamiques dont 33,33 % d'emplois durables et 50 % de sorties positives.

Types de sortie	Nombre	Pourcentage	Dont RSA	Dont QPV
Positives	1	14,29 %	0	0
En emploi de transition	2	28,57 %	1	1
En emploi durable	3	42,86 %	1	1
Autres	1	14,29 %	0	0
Total	7	100 %	2	2

2023, nous avons comptabilisé 85,71 % de sorties dynamiques, dont :

- 1 prise de droits à la retraite.
- 1 embauche en intérim par Temporis sur un poste de commis de cuisine.
- 1 embauche en intérim par Adecco sur un poste de manutentionnaire.
- 2 embauches en CDI à Babbel sur des postes de commis de cuisine.
- 1 embauche en CDI au Roy René sur un poste de commis de cuisine.
- 1 départ pour maternité (à l'initiative de la salariée).

■ UNE ENTREPRISE PLACÉE DEVANT UN CHOIX STRATÉGIQUE

Il apparaît comme une nécessité de diversifier le modèle si l'on veut asseoir une activité rentable.

Il est toujours risqué de faire reposer à long terme la viabilité économique d'une l'entreprise sur un client largement majoritaire. En outre la restauration des MNA est dépendante des évolutions consenties par les tarificateurs et des contraintes de la loi Egalim, conjuguées à un contexte inflationniste qui renforce les difficultés. Le fonctionnement engagé en 2023 pour sa part semble prometteur mais repose sur la vente de deux gammes de repas, ce qui nécessite un type d'organisation matérielle particulier en cuisine.

Or la cuisine actuelle, comme nous le signalons depuis quelque temps, a atteint sa limite : le manque de place

et de cellules de refroidissement fait obstacle à un développement réel de ce modèle.

● Perspectives de court et moyen termes

- Stabiliser le fonctionnement et le chiffre d'affaires en 2024.
- Choisir dans la foulée entre le maintien de cette volumétrie ou l'achat/location d'une nouvelle cuisine professionnelle, plus grande et adaptée à la préparation journalière de deux gammes de repas, dont un nombre de plats du jour nettement plus élevé qu'en 2023.





